



Rapport d'activité 2018

Ville de Chêne-Bougeries

1^{er} juin 2018 – 31 mai 2019

Présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif le 26 septembre 2019.
Seule la version électronique sur le site internet www.chene-bougeries.ch fait foi.

TABLE DES MATIERES

POLITIQUE	5-13
Message du Conseil administratif	5
Composition et fonctions du Conseil administratif	6
Composition du Conseil municipal	7
Commissions permanentes du Conseil municipal	8-9
Ordres du jour des séances du Conseil municipal	10-13
RESSOURCES HUMAINES	14-16
L'administration communale	14
Statistiques	15-16
GESTION DES PATRIMOINES	17-32
Entretien des bâtiments, acquisitions et nouveaux projets	17-26
Routes et cimetières	27-29
Parcs et promenades	30-31
Gestion des déchets	32
SPORTS & LOISIRS	33-51
Centre sportif Sous Moulin (CSSM).	33-49
Ludothèque de Chêne-Bougeries	50
Passage 41 - Centre Rencontres et Loisirs de Chêne-Bougeries	51
POLICE MUNICIPALE	52-56
Patrouilles	52
Lutte contre les incivilités routières	52-53
Statistiques	54
Activités des agents	55-56
BUREAU DE LA PETITE ENFANCE (BUPE)	57-63
Crèche et Espaces de Vie Infantile (EVE)	58-60
Jardin d'enfants	61
Ecoles : Activités parascolaires	62
Association des parents d'élèves (APEC)	63

AFFAIRES SOCIALES	64-74
Service social communal	64
Logements	64
Action Trois-Chêne pour l'Emploi	65-66
Aide à la formation des jeunes	66
Subventions Action sociale - Genève	67-68
Subventions Aide au développement	69-70
Les Aînés	71-73
Manifestations diverses	74
CULTURE	75-83
Musique	75-77
Théâtre	78
Expositions	79
Conférences	80
Fêtes pour les enfants	81
Manifestations officielles	82
Collaborations intercommunales	83
TERRITOIRE	84-92
Plan directeur communal	84
Village de Chêne-Bougeries	85-87
Plan directeur cantonal	88-89
Planification logements	90
Planification territoriale	91
Autorisations de construire	92
ENVIRONNEMENT	93-96
Assainissement du bruit	93
Inventaire cantonal des arbres isolés	94
Sentier nature	94-95
Pollution lumineuse	96
MOBILITÉS	97-101
Mobilité douce à prix réduits	97-98
Rue de Chêne-Bougeries	98-99
Planification cantonale	100
Voie verte	101
Collaboration interservice	101

ETAT CIVIL	102
L'arrondissement en chiffres	102
Commande d'actes en ligne	102
JEUNESSE, PREVENTION ET MOBILITE	102-116
Jeunesse et prévention	102-106
Lâche pas ton pote	104-105
Maison pour la jeunesse et les seniors	106
Festival <i>Deschênés</i>	107-108
Mobilité	109-116
Marché communal à Conches	111
FINANCES	117-131
Bilans actif et passif	117-118
Comptes de fonctionnement	119-126
Investissements	127
Fiscalité	128-130
Statistiques	131

POLITIQUE

Message du Conseil administratif

Le Conseil administratif vous présente pour la neuvième année consécutive le rapport d'activité de la Ville de Chêne-Bougeries, en ligne sur le site Internet communal www.chene-bougeries.ch.

La forme numérique de ce rapport, qui relate les activités pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, est à présent entrée dans les habitudes, et les pages du site qui lui sont consacrées sont visitées, téléchargées ou lues directement en ligne. Un bel effort d'économie de papier et d'argent, que nous vous remercions d'avoir suivi.

Cette année encore, le traitement de l'information met l'accent sur les faits marquants plutôt que sur un descriptif détaillé de chaque événement. Il montre le travail des autorités et de l'administration communale et reflète le dynamisme de la ville de Chêne-Bougeries, qui est résolument entrée dans une décennie de profonds changements, dus à son développement.

Nous vous souhaitons à nouveau une bonne lecture et restons à votre écoute.

Pour le Conseil administratif
Marion Garcia Bedetti
Maire

Composition et répartition des fonctions du Conseil administratif

Marion Garcia Bedetti, maire

Dicastères : Prévention et sécurité, Petite enfance et Ecoles, Culture et Social

Conseillère municipale de 2003 à 2015

Entrée au Conseil administratif en 2015

Jean Locher, membre

Dicastères : Finances et administration, Bâtiments et Travaux, Sports

Conseiller municipal de 1995 à 2011

Entré au Conseil administratif en 2011

Jean-Michel Karr, membre

Dicastères : Territoire et rénovation du village de Chêne-Bougeries, Biodiversité et espaces publiques, Feu-PC, Etat civil et technologies de l'information

Conseiller municipal de 1999 à 2011

Entré au Conseil administratif en 2011



Le Conseil administratif lors de l'apéritif des vœux – janvier 2019

Conseil municipal

Composition au 31 mai 2019

Catherine Armand, Alternative, 2015
Frédéric Balmer, Libéraux-Radicaux, 2011
Anthony Bauduccio, Les Verts, 2011
Flávio Borda d'Água, Libéraux-Radicaux, 2011
Christian Colquhoun, Libéraux-Radicaux, 2015
Anne Déruaz-Lombard, Libéraux-Radicaux, 2015
Marc Fassbind, Libéraux-Radicaux, 2007
Pierre-Yves Favarger, Alternative, 2007
Julien Gast, Libéraux-Radicaux, 2015
Florian Gross, Les Verts, 2011
Charlène Heiniger, Les Verts, 2015
Dominique Jotterand, Les Verts, 2015
Matija Kozelj, Alternative, 2018
Florence Lambert, Libéraux-Radicaux, 2015
Jean-Philippe Lecour, Libéraux-Radicaux, 2017
Jean Le Guern, Les Verts, 2013
Lester Martinez, Libéraux-Radicaux, 2013
Marianne Mathez-Roguet, Libéraux-Radicaux, 2015
Martine Maye, Libéraux-Radicaux, 2017
Dominique Messerli, Les Verts, 2011
Anne-Marie Nicolas, Alternative, 2015
Monika Sommer, Libéraux-Radicaux, 2007
Jacques Stroun, Libéraux-Radicaux, 2015
Thierry Ulmann, Libéraux-Radicaux, 2011
Hélène Wyss, Les Verts, 2007

Bureau du Conseil municipal

Florian Gross, président, Christian Colquhoun, vice-président, Catherine Armand, secrétaire, et Jean Le Guern, Florence Lambert ainsi qu'Anne-Marie Nicolas, en qualité de membres.

Le Bureau du Conseil municipal s'est réuni 8 fois pour préparer les séances du Conseil municipal.

**« Le Conseil
municipal s'est
réuni à 6 reprises,
de juin 2018
à mai 2019 »**

Commissions permanentes 2015-2020

Composition au 31 mai 2019

Sociale (10 conseillers)

Anne-Marie Nicolas, présidente; Anne Déruaz-Lombard, Julien Gast, Dominique Jotterand, Matija Kozelj, Florence Lambert, Jean-Philippe Lecour, Lester Martinez, Dominique Messerli, Hélène Wyss

Bâtiments et Travaux (10 conseillers)

Thierry Ulmann, président; Frédéric Balmer, Anthony Bauduccio, Christian Colquhoun, Marc Fassbind, Florian Gross, Matija Kozelj, Jean Le Guern, Marianne Mathez-Roguet, Anne-Marie Nicolas

Culture (10 conseillers)

Flávio Borda d'Água, président; Catherine Armand, Christian Colquhoun, Anne Déruaz-Lombard, Florian Gross, Matija Kozelj, Florence Lambert, Dominique Messerli, Monika Sommer, Hélène Wyss

Finances (10 conseillers)

Marc Fassbind, président; Catherine Armand, Anthony Bauduccio, Florian Gross, Jean-Philippe Lecour, Jean Le Guern, Lester Martinez, Martine Maye, Anne-Marie Nicolas, Monika Sommer

**« Les
commissions
permanentes ont
été convoquées
59 fois, avec les
séances des
Commissions
Réunies »**

Petite enfance et Jeunesse (10 conseillers)

Jacques Stroun, président; Flávio Borda d'Água, Anne Déruaz-Lombard, Pierre-Yves Favarger, Julien Gast, Charlène Heiniger, Dominique Jotterand, Marianne Mathez-Roguet, Dominique Messerli, Anne-Marie Nicolas

Nature et Environnement (10 conseillers)

Hélène Wyss, présidente; Frédéric Balmer, Pierre-Yves Favarger, Charlène Heiniger, Dominique Jotterand, Matija Kozelj, Lester Matinez, Marianne Mathez-Roguet, Martine Maye, Jacques Stroun

Territoire et Village de Chêne-Bougeries (10 conseillers)

Jean Le Guern, président; Catherine Armand, Anthony Bauduccio, Christian Colquhoun, Pierre-Yves Favarger, Charlène Heiniger, Florence Lambert, Martine Maye, Monika Sommer, Thierry Ulmann

Sous-commission Plan directeur communal (10 conseillers)

Jean Le Guern, président; Catherine Armand, Anthony Bauduccio, Christian Colquhoun, Pierre-Yves Favarger, Charlène Heiniger, Florence Lambert, Martine Maye, Monika Sommer, Thierry Ulmann

Ad hoc Montagne

Jean Le Guern, Lester Martinez, Catherine Armand

Commissions Réunies

Florian Gross, président

Délégués au Centre sportif Sous-Moulin

Désignés par

Le Conseil municipal : Frédéric Balmer, Anthony Bauduccio, Christian Colquhoun, Pierre-Yves Favarger, Florian Gross, Monika Sommer

Le Conseil administratif : Jean Locher

Délégués au Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries

Désignés par

Le Conseil municipal : Lester Martinez

Le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués au Chêne-Bougeries Natation

Désignés par

Le Conseil municipal : Flávio Borda d'Água

Le Conseil administratif : Jean Locher

Délégués au journal « Le Chênois »

Désignés par

Le Conseil municipal : Flávio Borda d'Água, Florian Gross

Le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués aux Editions Chênoises

Désignés par

Le Conseil municipal : Pierre-Yves Favarger

Le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués à l'association 3 Chêne Culture

Désignés par

Le Conseil municipal : Flávio Borda d'Água, Hélène Wyss

Le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement

Désignés par

Le Conseil municipal : Catherine Armand, Jean Le Guern

Le Conseil administratif : Jean Locher, président

Ordres du jour des Conseils municipaux 2018-2019

Judi 7 juin 2018 – séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès des bâtiments publics communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'200'000.- TTC)
 - 5.2 Acquisition de surfaces en PPE destinées à un EVE, en rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » et acquisition de surfaces extérieures à usage privatif : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 8'000'000.- TTC)
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Judi 27 septembre 2018 - séance ordinaire

Prestation de serment de Monsieur Matija Kozelj

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du projet de budget communal 2019
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2017 et du rapport de gestion 2017
 - 6.2 Acquisition d'équipements destinés au restaurant scolaire situé dans l'école primaire de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 43'000.- TTC)
 - 6.3 Dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N^{os} 1455 et 404, en vue d'une extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries, sous forme d'un demi-groupe scolaire : vote du crédit d'étude et financement (CHF 300'000.- TTC)
 - 6.4 Travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale J.-J. Gautier : vote du crédit complémentaire d'un montant de CHF 50'062.- TTC
 - 6.5 Transformation d'un terrain de sable du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) en terrain de football synthétique avec éclairage : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 191'314.- TTC, soit 1/3 de CHF 573'942.- TTC)
 - 6.6 Démolition et reconstruction de la passerelle Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 125'000.- TTC)
 - 6.7 Budget de fonctionnement communal 2018 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire (CHF 56'000.- TTC) destiné à des travaux d'entretien dans le bâtiment de l'école primaire de Conches

- 6.8 Acquisition des parcelles N^{os} 677, 1853, 2351 et 2353 du cadastre communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 24'800'000.- TTC)
- 6.9 Acquisition d'un véhicule destiné au lavage des trottoirs : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 175'000.- TTC)
- 6.10 Travaux de réaménagement du chemin du Pré-du-Couvent : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 803'000.- TTC)
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 15 novembre 2018 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1. Budget 2019 - votes :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
 - 5.2. Versement d'une contribution au FIDU destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 846'900.- TTC)
 - 5.3. Acquisition d'un tracteur léger : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 39'000.- TTC)
 - 5.4. Acquisition d'un véhicule transporteur léger : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 39'000.- TTC)
 - 5.5. Projet de réaménagement complet des espaces verts et du bâti dans le périmètre de la mairie de Chêne-Bougeries : vote d'un crédit d'étude et financement (CHF 181'000.- TTC)
 - 5.6. Travaux de rénovation / transformation du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'800'000.- TTC)
6. Proposition de résolution relative à la nomination du Plt Jean-Pierre Lagler à la fonction de Chef de corps par intérim de la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de la commune de Chêne-Bougeries
7. Proposition de résolution relative à la nomination du Cpl Philippe Fernandez au grade de Lieutenant de la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de la commune de Chêne-Bougeries
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 24 janvier 2019 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Division de la parcelle N° 3494 du cadastre communal, propriété de l'État et cession gratuite à la commune de la nouvelle parcelle N° 3615 d'une surface de 5'928 m² : vote
 - 5.2 Plan de mobilité scolaire communal :
vote du crédit d'étude et financement (CHF 143'000.- TTC)
 - 5.3 Les Arpillières – projet de plan de site N° 30111-511 - enquête publique N° 1935 : préavis
 - 5.4 Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) – Rafrâchissement et agrandissement du bâtiment de la « buvette » du stade des Trois-Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 638'870.- TTC, soit 1/3 environ de CHF 1'916'607.- TTC)
 - 5.5 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle n° 1656, feuillet 8 du cadastre de Chêne-Bougeries, sise au N° 5 de la place de l'Étrier : vote
 - 5.6 Consultation relative à la mise à jour de la Loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail :
vote d'une résolution y afférente
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 4 avril 2019 - séance ordinaire

1. Présentation, par des représentants du Bureau Urbaplan, mandataire de la Commune dans le cadre de ce dossier, de l'état d'avancement du projet de Plan directeur communal
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Présentation des comptes communaux 2018
7. Propositions du Conseil administratif :
 - 7.1 Travaux de sécurisation des toitures des bâtiments situés aux Nos 9 et 11 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 280'000.- TTC)
 - 7.2 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 3189 située dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et en son temps inscrite au cadastre des sites pollués en tant qu'ancienne décharge : vote
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 16 mai 2019 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
2. Communications du Bureau
3. Election du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité : vote
 - 6.2 Travaux de réaménagement du chemin de Fossard : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 240'000.- TTC)
 - 6.3 Travaux d'aménagement d'espaces publics visant à une modération du trafic sur l'avenue Gide : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 160'000.- TTC)
 - 6.4 Travaux d'aménagement d'une zone piétonne définitive sur le chemin de la Colombe : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 225'000.- TTC)
 - 6.5 Aménagement d'un « Sentier Nature » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 92'500.- TTC)
 - 6.6 Plan directeur communal (PDCom) : vote du crédit complémentaire et financement (CHF 75'000.- TTC)
 - 6.7 Plan directeur des chemins pour piétons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 30'000.- TTC)
 - 6.8 Centre sportif Sous-Moulin – changement de la bulle de tennis : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 71'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC)
 - 6.9 Centre sportif Sous-Moulin – changement du pare-ballons et de la main courante du terrain de football A : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 120'000.- TTC)
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

RESSOURCES HUMAINES

L'administration communale

L'administration communale comprend 78 employés. Elle est dirigée par M. Raphaël Gaillard, secrétaire général, secrétaire du Conseil administratif et secrétaire de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.

Services de la mairie

Sont directement rattachés au Secrétariat général, les domaines suivants :

- coordination technico-administrative
- culture, loisirs et manifestations
- informatique & téléphonie
- ressources humaines
- secrétariats (mairie et technique)
- webmaster et communication,

ainsi que les représentants des fiduciaires mandataires.

Le **Bureau de la Petite Enfance** comprend un responsable de service et une secrétaire. Il accueille les familles, afin de les orienter vers les modes d'accueil de la petite enfance existant dans la commune et centralise les demandes d'inscription dans les institutions subventionnées. Les concierges des écoles, les aide-concierges, les auxiliaires du restaurant scolaire de l'école de Conches et le chauffeur du bus scolaire sont rattachés au service de la Petite enfance.

Le service **social** comprend une responsable et un secrétaire. Il accueille des personnes ayant besoin d'une aide financière ponctuelle ou d'un accompagnement administratif.

Le service **Jeunesse, Prévention et sécurité** comprend une coordinatrice et une assistante.

La **Police municipale** comprend un chef de poste APM, son remplaçant, ainsi que six autres agents dont un est responsable des patrouilleurs scolaires. Elle comprend également trois auxiliaires de sécurité, une secrétaire et cinq patrouilleurs scolaires.

Le domaine des **Bâtiments** comprend 14 collaborateurs assurant la conciergerie des écoles, du Passage 41 (anciennement CRL) et de la salle communale Jean-Jacques Gautier, ainsi que l'entretien des divers immeubles administratifs et de la piscine du Belvédère.

Le service des **Parcs et promenades** comprend un responsable de service, sept jardiniers/horticulteurs et deux apprentis.

Le service des **Routes et cimetière** comprend un responsable de service et sept cantonniers.

L'arrondissement **d'Etat civil Chêne-Bougeries-Voirons** comprend une cheffe de service et quatre collaboratrices, dont trois officiers d'état civil.

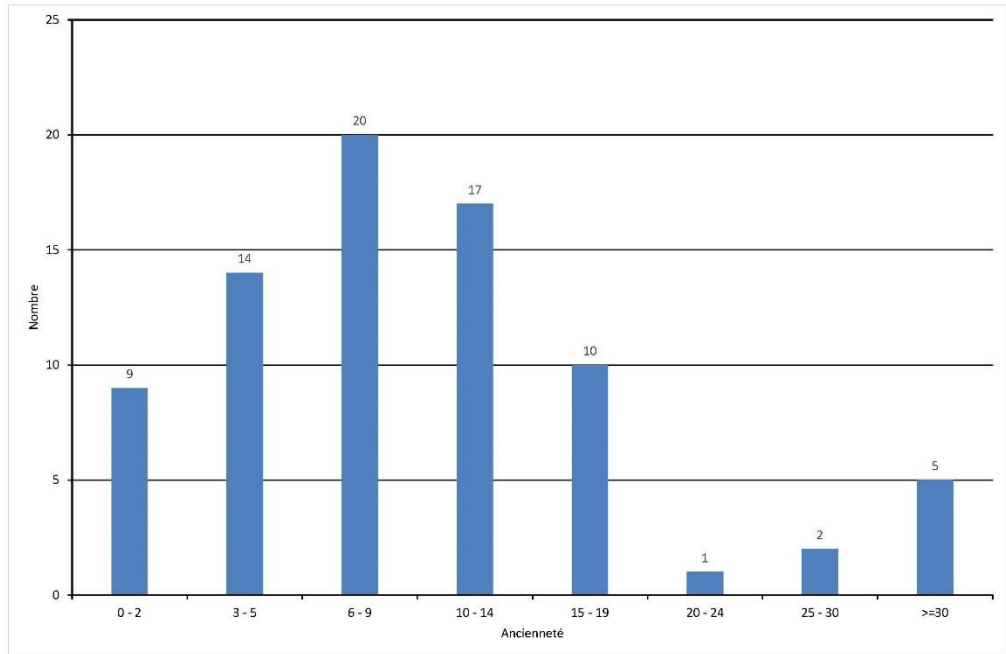
L'administration communale compte également un **urbaniste** parmi ses collaborateurs.

« L'effectif de l'administration communale comprend 33 femmes et 45 hommes »

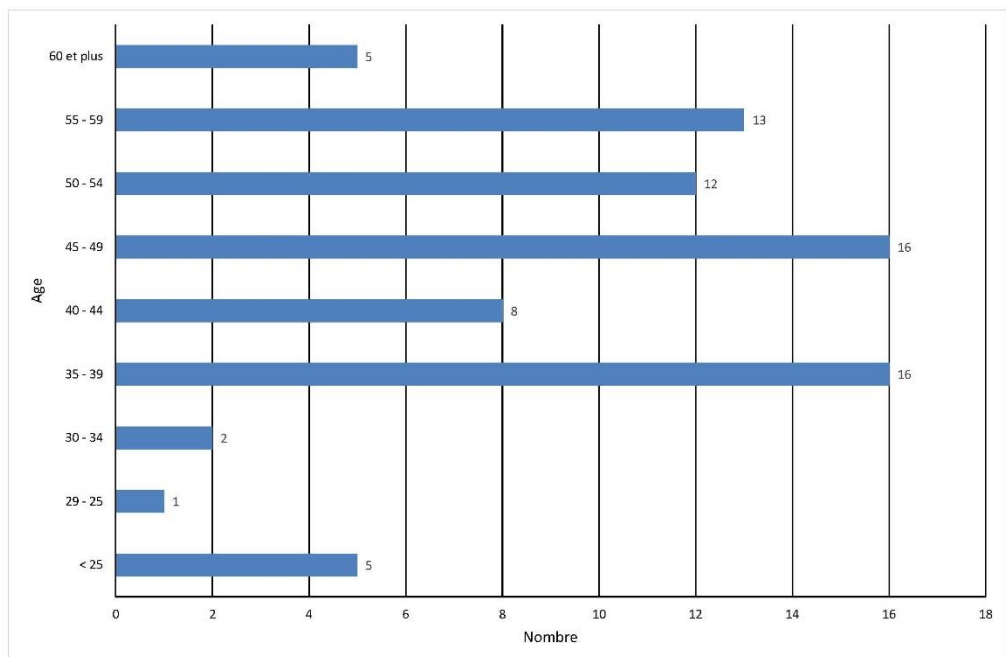
Statistiques

- L'effectif total est de 78 employés comprenant 33 femmes et 45 hommes.
- Le taux d'activité moyen s'élève à 85.77%.

« 35 d'entre elles ont plus de 10 ans de service »

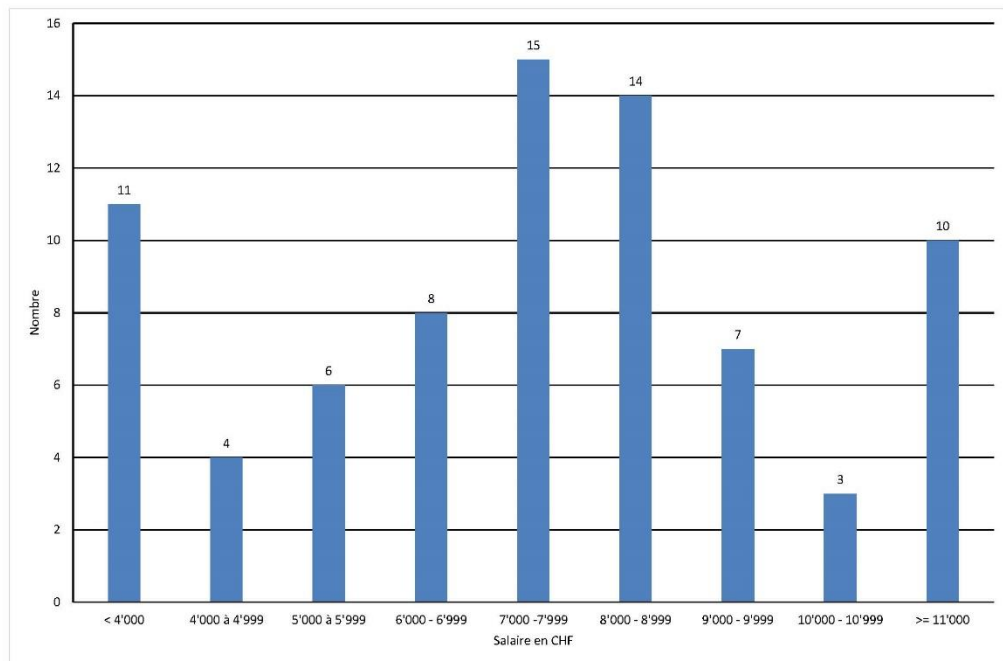


« Plus de la moitié des collaborateurs et collaboratrices ont plus de 45 ans »



Ces deux graphiques présentent le renouvellement des collaborateurs et collaboratrices au sein de l'administration communale.

Le salaire médian est stable et s'élève à CHF 7'720.60 par mois.



GESTION DES PATRIMOINES

Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès des bâtiments publics communaux

Le Conseil municipal avait voté, lors de sa séance du 28 janvier 2016, un crédit d'étude et financement, d'un montant de CHF 90'000.- TTC, en vue de réaliser une étude technique détaillée afin de procéder à une rénovation des installations liées à la sécurité incendie, ainsi qu'au contrôle des accès des divers bâtiments publics communaux.

Cette étude, concernant 18 sites, confiée à la société spécialisée MDE Engineering, est aujourd'hui finalisée.

Ainsi, concernant la détection incendie, il est envisagé de remplacer les installations existantes obsolètes situées dans le bâtiment de la mairie, de la villa Sismondi, du bâtiment annexe situé au N° 6 de la route du Vallon, du bâtiment sis au N° 8 bis de cette même route du Vallon, de l'école primaire de Chêne-Bougeries et de sa salle de gymnastique.

Par ailleurs, des installations de détection sont prévues dans les divers bâtiments non équipés, à ce jour, à savoir l'Espace Nouveau Vallon, la salle communale Jean-Jacques Gautier, le bâtiment sis au N° 132 de la route de Chêne, le bâtiment communément appelé le « Pigeonnier », l'école du chemin De-La-Montagne, les locaux dévolus aux collaborateurs du service des Routes et cimetière au chemin du Pont-de-Ville, l'école du Belvédère, l'école de Grange-Canal et celle de Conches.

Concernant le contrôle d'accès, des installations sont prévues dans l'ensemble des bâtiments, par l'intermédiaire d'un lecteur de badge permettant la libération des serrures ou gâches électriques donnant l'accès principal auxdits bâtiments, étant encore précisé que des cylindres ou garnitures électroniques seraient mises en place sur les portes intérieures à contrôler.

Le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 7 juin 2018, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 1'200'000.- TTC afin de permettre la mise en œuvre de ce projet.

Acquisition de surfaces en PPE destinées à un EVE, en rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » et acquisition de surfaces extérieures à usage privatif

Les membres de la commission Petite enfance - Jeunesse ont été informés, lors de leur séance du 11 avril 2018, du fait que des discussions avaient été initiées entre le Conseil administratif et les promoteurs du projet développé dans le périmètre du PLQ dit « Challendin ».

Ces dernières portaient plus précisément sur l'éventuelle acquisition par la commune de surfaces en PPE, destinées à une future crèche, en rez-de-chaussée d'un bâtiment dont la construction est prévue dans le périmètre en question.

Cette dernière aurait une surface intérieure de 566 m², augmentée d'une surface de 146 m² destinée à un futur réfectoire, d'un dépôt d'une surface de 38 m² ainsi que d'un local « poussettes ».

Par ailleurs, et conformément aux recommandations relatives à la conception d'espaces dédiés à la Petite enfance, une surface extérieure, à usage privatif exclusif de la future crèche, serait aménagée sur 345 m².

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 7 juin 2018, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 800'000.- TTC, permettant l'acquisition, le moment venu, de ces diverses surfaces tant intérieures qu'extérieures.

Travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale J.-J. Gautier

Le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 3 mai 2018, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 140'000.- TTC pour couvrir les frais liés à des travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Lors de la phase préparatoire d'exécution desdits travaux, il a toutefois été constaté que ces derniers ne pourront être réalisés qu'après avoir exécuté des travaux complémentaires d'encaissement des sols, afin d'assurer la stabilité du terrain.

En effet, la présence de gravats mal compactés ne permettait pas de garantir une bonne exécution de l'ouvrage.

Ainsi, il a été procédé à la pose d'une couche d'enrobé supplémentaire de type ACTS, d'une épaisseur de 3 cm ainsi qu'à un renforcement des couches de fondation en enrobé de haute performance, en particulier dans la zone située sur le devant du bâtiment, afin d'éviter l'apparition de fissures et d'orniérages, cette zone étant fréquemment utilisée par des bus ou d'autres véhicules lourds.

Ces travaux complémentaires ayant entraîné un dépassement de CHF 50'062.- TTC un crédit complémentaire du même montant a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2018.

Travaux d'entretien dans le bâtiment de l'école primaire de Conches

En raison de dégâts, des travaux ont dû être engagés en prévision de la dernière rentrée scolaire, en vue d'une reprise des faux-plafonds et d'un remplacement des éclairages dans quatre classes de l'école primaire de Conches, ceci pour des montants respectivement arrêtés à CHF 31'900.- TTC et CHF 23'826.05.

En conséquence, un crédit supplémentaire 2018 d'un montant global de CHF 55'726.05 TTC arrondi à CHF 56'000.- TTC a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2018.

Dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles Nos 1455 et 404, en vue d'une extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries, sous forme d'un demi-groupe scolaire

Le Conseil municipal avait voté, lors de sa séance du 9 mars 2017, un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 37'000.- TTC, en vue de conduire une étude de faisabilité relative à un projet d'extension, sous forme d'un demi-groupe scolaire, de l'école primaire de Chêne-Bougeries; les prévisions localisées d'effectif d'élèves de l'enseignement primaire à Chêne-Bougeries pour les périodes 2016 - 2019, élaborées en partenariat avec les services communaux par le Service de la recherche en éducation (SRED), avec l'appui de la Direction de la logistique et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du DIP, ainsi que du service de l'Urbanisme de la ville de Genève, ayant fait état d'une hausse régulière des effectifs dans le secteur « centre » de la commune, nécessitant la mise à disposition de peu ou prou sept salles de classe supplémentaires.

Suite à la cessation d'activité du bureau AATH Tschumim-Heurteux architectes, lequel a mené à bien cette phase d'étude, il a été demandé à l'un de ses anciens collaborateurs, M. Damien Carugati, architecte fondateur du bureau Handustry, d'élaborer un avant-projet visant à permettre la dépose d'une demande définitive en autorisation de construire.

Pour ce faire, et tenant compte de la nécessité de recourir également à divers bureaux d'ingénieurs spécialisés dans le cadre de ce projet, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 27 septembre 2018, un crédit d'étude d'un montant de CHF 300'000.- TTC.

Démolition et reconstruction de la passerelle Gautier

La passerelle d'environ 12 mètres de portée, reliant le parc Gautier (parcelle N° 3807 du cadastre communal de Chêne-Bourg) et le secteur de La Bessonnette (parcelle N° 1854 du cadastre communal de Chêne-Bougeries) a dû être fermée et rendue interdite d'accès, son état général fortement dégradé ne remplissant plus des conditions d'exploitation sécurisées.

Ainsi, suite au vote d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 125'000.- TTC, correspondant à la part de Chêne-Bougeries, cet ouvrage étant propriété conjointe des communes reliées, par le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2018, une nouvelle passerelle entièrement en bois indigène certifié d'origine Suisse a été réalisée sous les auspices du bureau d'ingénieurs charpente Concept.

Le gabarit initial d'environ 1.86 m de largeur entre les mains-courantes a été conservé. Celui-ci permet le croisement de deux piétons ou le croisement d'un piéton et d'un cycliste.

Les garde-corps latéraux ont été réalisés en acier inoxydable au moyen de cadres métalliques dans lesquels s'incorporent des câbles constituant un maillage respectant les normes SIA et les directives du bureau de prévention des accidents (bpa).

Le tablier de la passerelle est composé de lames en bois massif ajourées, dont les faces supérieures comprennent des rainures dans lesquelles prend place un revêtement antidérapant.

Les chemins d'accès au site permettant uniquement le passage de petits véhicules d'entretien, il n'a dès lors pas été possible d'amener un camion ou une autogrupe à proximité du lieu de franchissement de la Seymaz, raison pour laquelle il a été nécessaire de faire appel à un hélicoptère pour le levage de la nouvelle passerelle qui a été officiellement inaugurée en présence des autorités de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg le 13 mai 2019.

Acquisition des parcelles N^{os} 677, 1853, 1855, 2351, 2353 et 3241 du cadastre communal

Suite à plusieurs contacts avec les membres de l'hoirie Gautier, l'opportunité s'est présentée, pour la commune, de faire l'acquisition des parcelles N^{os} 677, 1853, 1855, 2351, 2353 et 3241 du cadastre communal, toutes situées en zone 5 villas.

Située au chemin homonyme N° 8, la villa « La Bessonnette » est aujourd'hui une habitation, non mentionnée à l'inventaire cantonal, comprenant quatre appartements.

Construite vers 1710, agrandie vers 1770, sa façade sud a été modifiée en 1948. Son emprise au sol s'élève à 238 m², étant encore précisé que son sous-sol est partiellement excavé sur une surface de 156.80 m².

Implantée sur la parcelle N° 2351, d'une surface de 5'553 m², son cubage SIA s'élève à 2'169 m³.

La toiture de la villa, constituée de moellon et de pierre de taille, est à quatre pans. Cette dernière est pourvue de tuiles anciennes, sans isolation. Les cadres des fenêtres de façades sont en pierre de taille apparente. Les menuiseries extérieures comportent des fenêtres munies de simples vitrages, d'un avant-toit et de volets en bois. Les menuiseries intérieures sont constituées de diverses essences. La bâtisse est chauffée au mazout avec une distribution par radiateurs.

Pour le surplus, un bâtiment, d'une surface de 103 m² (D 237), ainsi qu'une petite construction, d'une surface de 12 m² (D 238), constituent des dépendances.

Bien que cette bâtisse très ancienne ait fait l'objet de nombreuses modernisations et adaptations architecturales au cours des dernières années et que son état d'entretien puisse être qualifié de bon, les derniers travaux de rénovation/restructuration significatifs datant des années 1970, force est d'admettre que la configuration de cette bâtisse historique ne correspond plus au style de vie actuel, subséquemment que d'importants travaux seront à prévoir.

La parcelle N° 677, d'une surface de 3'255 m², comprend un bâtiment situé au N° 11 du chemin de la Bessonnette. Ce dernier a été construit au cours des années 1960. Son emprise est de 147 m², étant encore précisé que le sous-sol est partiellement excavé sur une surface de 55 m².

Il comprend deux appartements de respectivement 115 m² et 110 m², actuellement donnés en location.

Cette construction, réalisée en maçonnerie, est pourvue d'une toiture à deux pans.

Concernant les menuiseries extérieures, ces dernières comprennent des fenêtres avec simple vitrage, des avant-toits et des volets en bois.

Le chauffage s'effectue au mazout avec une distribution par radiateurs.

La parcelle N° 2353, d'une surface de 6'715 m², est un terrain nu, équipé, toutefois, d'un tennis.

Cette parcelle est accessible depuis le chemin de la Bessonnette. La parcelle N° 1853, d'une surface de 1029 m², est également un terrain nu.

Suite au vote d'un crédit d'un montant de CHF 24'800'000.- TTC par le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2018, la commune a pu faire l'acquisition, frais d'acte, taxes, droits d'enregistrements et émoluments du registre foncier inclus, de l'ensemble des parcelles citées en tant que réserve de terrain dans l'attente de leur éventuelle affectation d'utilité publique.

Projet de réaménagement complet des espaces verts et du bâti dans le périmètre de la mairie de Chêne-Bougeries

Le Conseil municipal avait voté, lors de sa séance du 10 mars 2016, un crédit d'étude et de financement d'un montant de CHF 70'000.- TTC destiné à élaborer un projet de réaménagement du « quadrilatère » de la mairie.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 8 mai 2017, par des représentants du bureau d'architecture Honegger Sàrl et du bureau d'architecture paysagère La Touche verte, mandataires de la commune dans le cadre de ce dossier.

À l'issue de cette présentation, il avait été proposé d'initier une seconde phase d'étude permettant d'analyser plus avant les possibilités d'un changement d'affectation des bâtiments communément appelés « La Fennière » et « Le Pigeonnier » ainsi que d'élaborer un avant-projet permettant de proposer de nouvelles surfaces de travail et d'entreposage aux utilisateurs actuels des deux bâtiments cités ainsi qu'une zone d'entreposage du matériel et des équipements dont disposent les collaborateurs du service des Parcs et promenades.

Pour ce faire, un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 16'000.- TTC a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 juin 2017.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 11 juin 2018, par M. Marc Honegger, représentant du bureau d'architecture homonyme.

Le projet de réaménagement complet des espaces verts et du bâti compris dans le périmètre de la mairie de Chêne-Bougeries, tel qu'envisagé à l'issue des deux études citées, constitue indubitablement un projet de grande envergure, nécessitant la mise en place d'une procédure d'appel d'offre ouverte selon le règlement sur les marchés publics.

En effet, bien que la réalisation de ce dernier soit prévue en plusieurs étapes consécutives comprenant la transformation / rénovation de bâtiments existants ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment s'articulant avec le bâtiment abritant la centrale de chauffage à distance, sa mise en œuvre ne saurait faire l'économie d'une vision architecturale globale.

Pour ce faire, quatre à six équipes retenues sur présélection seront invitées à rendre une offre composée d'une esquisse de projet accompagnée d'un estimatif sommaire, d'un concept énergétique et d'une offre d'honoraires.

La mise en place de cette nouvelle phase d'étude sera prochainement mise en place suite au vote d'un crédit y afférent d'un montant de CHF 181'000.- par le Conseil municipal.

Travaux de rénovation / transformation du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures avaient été saisis, lors de leur séance du lundi 8 septembre 2014, d'un avant-projet d'aménagement des combles du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne, confié à la société Aces Building Sàrl.

A l'issue d'une présentation de cette étude d'avant-projet et de la discussion qui s'en est suivie en séance de commission, il avait été décidé de créer des logements pour étudiants dans les combles du bâtiment.

Cette étude s'est poursuivie en vue d'une demande définitive en autorisation de construire, sur la base d'un crédit de CHF 110'000.- voté par le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 avril 2016 et approuvé par le Département présidentiel le 9 juin de cette même année.

Une demande en autorisation de construire a été déposée auprès du DALE le 11 juin 2018.

Consulté, le Service des monuments et sites a manifesté son attachement à ce que les volumétries et accès extérieurs du bâtiment soient préservés, en limitant au plus strict minimum un éventuel sur-épaississement des toitures.

Une vérification statique générale de la charpente des combles a été effectuée, étant toutefois précisé que certains secteurs nécessiteront encore une inspection complémentaire lors de l'exécution des travaux, ceci une fois que toutes les structures bois auront été mises au jour.

Il a également été tenu compte de la physique du bâtiment en vue de dégager une solution d'isolation de la toiture par l'intérieur sans poser de problème de condensation, une isolation à l'extérieur n'étant pas réalisable tant pour des questions de préservation du patrimoine bâti que financières.

Le rapport énergétique accompagnant la demande en autorisation de construire mentionne que le raccordement du bâtiment sur le réseau de chauffage à distance communal le dispense d'être équipé de panneaux solaires, dispositif que le Service des monuments et des sites n'aurait au demeurant pas accepté.

Un soin particulier sera également accordé à la qualité des nouveaux vitrages qui équiperont les lucarnes.

L'aspect de celles-ci devra d'ailleurs être soumis au Service cité avant leur mise en fabrication.

L'occultation des vitrages est prévue par l'intérieur, une protection solaire ne pouvant s'effectuer par l'extérieur, cette dernière nécessitant une intervention sur les lucarnes en tant que telles.

Les combles seront libérés des équipements communs divers qui étaient jusqu'à ce jour à disposition des locataires en vue de permettre la réalisation des aménagements nécessaires aux logements pour étudiants.

Ainsi, la buanderie commune et le séchoir à linge installés dans les combles seront déménagés au sous-sol, dans un local abritant actuellement les équipements de distribution d'eau chaude.

La pièce où se trouve actuellement une fosse de relevage EU deviendra la future buanderie commune de l'immeuble pour les appartements existants, les futurs logements pour étudiants disposant de leurs propres locaux sanitaires et d'une buanderie dans les combles.

Le point d'introduction d'eau sanitaire demeurera le même, avec réfection de la nourrice et création d'un local dédié.

Une réfection des réseaux des distributions apparentes au sous-sol (eau chaude et froide sanitaire, chauffage, écoulements en traînasses) est prévue.

Le système de ventilation mécanique qui permet l'extraction d'air des appartements existants est actuellement installé dans les combles du bâtiment.

Cet appareil sera remplacé par un modèle qui assurera une fonction similaire pour lesdits appartements ainsi que pour les blocs sanitaires des futurs logements. Il sera équipé d'un clapet de séparation entre les deux réseaux de ventilation de manière à respecter un compartimentage coupe-feu.

La ventilation des futurs logements des combles se fera de manière naturelle, par le biais de grilles de transfert prévues dans les fenêtres et lucarnes, lesquelles pourront s'ouvrir pour permettre l'aération des pièces.

Le chauffage de ces futurs logements sera assuré par des radiateurs à circulation d'eau chaude, dont l'alimentation sera prise au sous-sol sous le réseau de chauffage à distance.

Les salles d'eau sont prévues sous forme de deux blocs sanitaires avec douches et lavabos. Des services en commun tels qu'une buanderie, des locaux sanitaires, une cuisine et une salle de repas sont également prévus.

Le plancher de séparation entre les appartements du 1^{er} étage et les futurs logements sera mis au jour après enlèvement des remplissages existants.

Une isolation en laine de roche sera mise en place, assurant une protection des poutres porteuses, tout en améliorant l'isolation phonique entre cet étage et les combles.

Le recours, concernant la composition du plancher, à une solution de chape dite « sèche » en produits Fermacell permettra de compléter la protection-feu vers le bas. Pour le surplus, un diagnostic amiante a d'ores et déjà été établi par un bureau spécialisé.

L'enlèvement d'éléments facilement démontables, tels que les tubes d'éclairage et les fenêtres des lucarnes, pourra se réaliser sans mesure de confinement.

D'autres secteurs devront être traités sous confinement. Les installations électriques apparentes au sous-sol seront refaites, à l'exception de celles réalisées récemment, afin d'alimenter la pompe de relevage existante.

Le tableau électrique actuel se trouve à l'intérieur d'une armoire en bois qui ne correspond plus aux normes en vigueur en termes de sécurité feu.

Le projet prévoit donc la création d'un nouveau local électrique.

L'éclairage de la cage d'escalier, qui demeure aujourd'hui allumé en permanence, sera remplacé par des luminaires à détection de présence.

Les espaces communs et de circulation des futurs logements seront également équipés de luminaires à détection de présence.

Par ailleurs, un contrôle de l'état des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées a été effectué à l'aide d'un dispositif d'inspection avec caméra.

La mise en séparatif de la route de Chêne n'étant pas prévue dans un proche horizon, les deux exutoires existants seront maintenus.

Cela étant, deux cheminées, une de chaque côté du bâtiment, rassembleront les eaux claires avant de se déverser dans un regard.

À terme, ces deux regards constitueront les points de départ vers les raccordements d'eaux claires lors de la future mise en séparatif des réseaux.

Les investigations effectuées ont montré que les conduites existantes d'eaux claires sont en mauvais état et qu'elles devront être refaites en totalité. Cette opération permettra, au demeurant, un meilleur écoulement des eaux de pluie.

Une descente sera ajoutée dans l'angle de la terrasse de l'appartement du rez-de-chaussée.

Les travaux à réaliser nécessiteront un échafaudage général avec pont de couvreur. Des échelles d'accès aux ponts de travail permettront d'accéder, une grande partie du temps, aux zones de travaux, sans passer par la cage d'escalier commune.

Les façades présentent actuellement un état général de salissure lié à la pollution, phénomène amplifié par leur teinte claire.

L'enduit actuel, qui semble former une pellicule non respirante, présente plusieurs décollements.

Plusieurs zones de ladite façade présentent également des fissurations.

Des éléments en mollasse ont été couverts par du crépi afin de remédier sommairement à leur dégradation.

Des travaux de rafraîchissement des façades sont donc prévus, incluant un nettoyage à haute pression, un dégagement des fissures et l'agrafage des plus marquées d'entre elles ainsi que des travaux de finition avec une couche de fond et un crépi teinté.

L'ensemble de ces travaux pourra être engagé, à réception de l'autorisation de construire délivrée par le Département, suite au vote d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'800'000.- TTC par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 novembre 2018.

Routes et cimetière

L'équipe du service des Routes est composée de 9 collaborateurs polyvalents. Sa mission principale consiste à s'occuper de l'entretien des chaussées communales, comprenant le lavage, le balayage, diverses réparations, ainsi que le déneigement de ces dernières. L'entretien du cimetière communal est également une tâche qui leur incombe. Des massifs floraux ont ainsi été recréés et leurs compositions évoluent au gré des saisons.

Des travaux d'entretien sur divers cèdres ornant le cimetière ont été réalisés, le but étant de procéder à une taille de maintien et à une légère éclaircie sur l'ensemble de la couronne des arbres, tout en allégeant les plus longs porte-à-faux, ceci avant tout pour des raisons de sécurité.

Divers travaux de maçonnerie concernant l'entretien de bordures abîmées, afin de mieux délimiter certains chemins piétonniers, ont également été effectués en marge des habituels travaux de nivellement de tombes.

Chantiers divers

Les travaux définis dans le cadre du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal, pour la période 2015-2019, se sont poursuivis. Par ailleurs, une nouvelle expertise de l'état global des chaussées et trottoirs communaux est en cours.

Dans le cadre du projet SAVE A LIFE, des défibrillateurs AED ont été installés à l'extérieur d'un certain nombre de bâtiments communaux pour promouvoir leur accessibilité aux habitants. Par ailleurs le recrutement de First Responders est en cours.

Des jeux en bois destinés aux enfants ont été installés au PasSage 41 (actuelle dénomination du Centre de rencontres et de loisirs).

En raison de conditions météorologiques particulières, les collaborateurs du service ont été mobilisés à plusieurs reprises en vue du ramassage et de l'évacuation de branches d'arbres cassées suite à différentes interventions des pompiers.

Un collaborateur du service a, par ailleurs, été associé au projet « Sentier nature » développé à l'initiative de la commission Nature et Environnement, ceci en vue d'y contribuer sous l'angle logistique.

Pour le surplus, un autre membre du service a été régulièrement impliqué dans une campagne de tri sélectif des déchets, laquelle a connu un franc succès puisqu'elle a permis de diminuer significativement le nombre de tournées de ramassage, en particulier pour ce qui concerne le papier/carton.

Manifestations diverses

Les collaborateurs du service ont été mobilisés à maintes reprises afin d'apporter du soutien logistique dans le cadre de plusieurs manifestations communales, ainsi que lors de manifestations organisées par diverses associations locales. Ainsi, ces derniers sont intervenus afin de mettre en place toutes les infrastructures nécessaires au bon déroulement de la Fête des Promotions, du Cinéma Plein air, du Centre aéré, ainsi que du Troc organisés par PasSage 41, de la Journées Portes Ouvertes de la Cie 21 des sapeurs-pompiers, de la Fête des Voisins, des Concerts au Parcs, du Festival DesChênés, de la Fête de l'Escalade, de la Fête de la Saint-Nicolas...

Ils ont également participé à la distribution de pommes et pommes de terre aux personnes défavorisées de la commune.

Décorations

Le service est également chargé de la pose des décorations de Noël sur l'ensemble du territoire communal. Pour la deuxième année consécutive, une gigantesque boule de Noël en 3D ornaît le parvis de la mairie. À cet égard, plusieurs projets sont toujours en cours d'élaboration dans les ateliers, en vue d'apporter, chaque année, une petite touche d'innovation.

Dans le cadre de divers projets créatifs, une collaboration active s'est instaurée entre les élèves des écoles et les collaborateurs du service. Ainsi, des décorations de Noël ont été réalisées en vue d'ornez chaque sapin de 4 mètres 50 de hauteur dressé dans les préaux des écoles.

De même, à l'occasion des Fêtes de Pâques, des fleurs ont été créées par le service et décorées par les enfants des écoles. Ainsi, un « Jardin des œufs tulipes » a, à nouveau, vu le jour sur le parvis de la mairie.



Nouvel équipement

Les collaborateurs du service communal des Routes recouraient, depuis plusieurs années, à un camion de marque Lindner, mis en service en 2005, afin de balayer les voiries communales et laver les trottoirs.

Le gabarit de cet engin provoquait d'importants ralentissements de la circulation, lors de chaque campagne de lavage. Ses dimensions n'étaient plus guère adaptées aux contraintes des « zones 30 km/h » devenues de plus en plus nombreuses sur le territoire communal.

Pour le surplus, l'utilisation de ce véhicule multifonctions en mode lavage monopolisait obligatoirement deux collaborateurs.

En raison de ce qui précède et en vue de rendre plus efficaces les campagnes de lavage de trottoirs, une laveuse compacte articulée a été acquise, suite au vote d'un crédit, d'un montant de CHF 175'000.- TTC, par le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2018.

Parcs et promenades

Gestion du patrimoine arboré

Afin de préserver un patrimoine arboré particulièrement harmonieux, un suivi régulier des plantations est effectué en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, tant pour ce qui concerne le choix des essences que pour la cohérence des projets.

Création

Un arrosage automatique a été installé afin d'entretenir au mieux la surface herbeuse du préau de l'école primaire de Conches. Les surfaces en terre, situées dans le périmètre élargi de la mairie, ont été semées et les gazons sursemés et décompactés.

Le biotope du parc Stagni a été agrandi. Différentes profondeurs, sous forme de paliers, ont été créées afin de promouvoir une plus grande diversité de flore et de faune. Une barrière en bois a également été installée afin de protéger l'équilibre végétal, ainsi que la petite faune.

Fleurissement

Comme l'année précédente, le choix du fleurissement s'est tourné vers une grande diversité de plantes afin d'insuffler une dynamique aux arrangements floraux ; un feuillage coloré, fin ou plus épais, une fleur de grande taille ou d'un volume plus réduit donnant vie à l'ensemble.

Une centaine de végétaux plantés l'année précédente ont été arrosés, taillés et désherbés manuellement.



Entretien

L'entretien différencié faisant partie du quotidien des collaborateurs du service, ces derniers ont continué de « mulcher » les arbres et arbustes qu'ils ont, au demeurant, taillé si de besoin, selon leurs périodes de floraison. Le désherbage se fait manuellement et les surfaces minérales ont comme à l'accoutumée été régulièrement refaites afin de limiter la pousse des adventices.

Les surfaces vertes sont entretenues de la fauche à la tonte, selon leurs valeurs d'usage.

Équipements

Les collaborateurs du service communal des Parcs et Promenades disposaient, entre autres, d'un véhicule transporteur léger de marque John Deere.

Ce modèle Gator TX 3051H, mis en service en 2009, totalisait 3'050 heures d'utilisation, correspondant peu ou prou à un kilométrage de 213'500 à la mi-novembre 2018. Son vérin électrique étant défectueux, ce transporteur était hors d'usage sauf à consentir des frais de réparation, pour un montant devisé à CHF 5'727.–.

Suite au vote d'un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 39'000.– TTC, par le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2018, un transporteur léger, disposant d'une benne offrant une charge utile de 500 kg, ainsi que d'une capacité de traction de 1'000 kg, a pu être acquis.

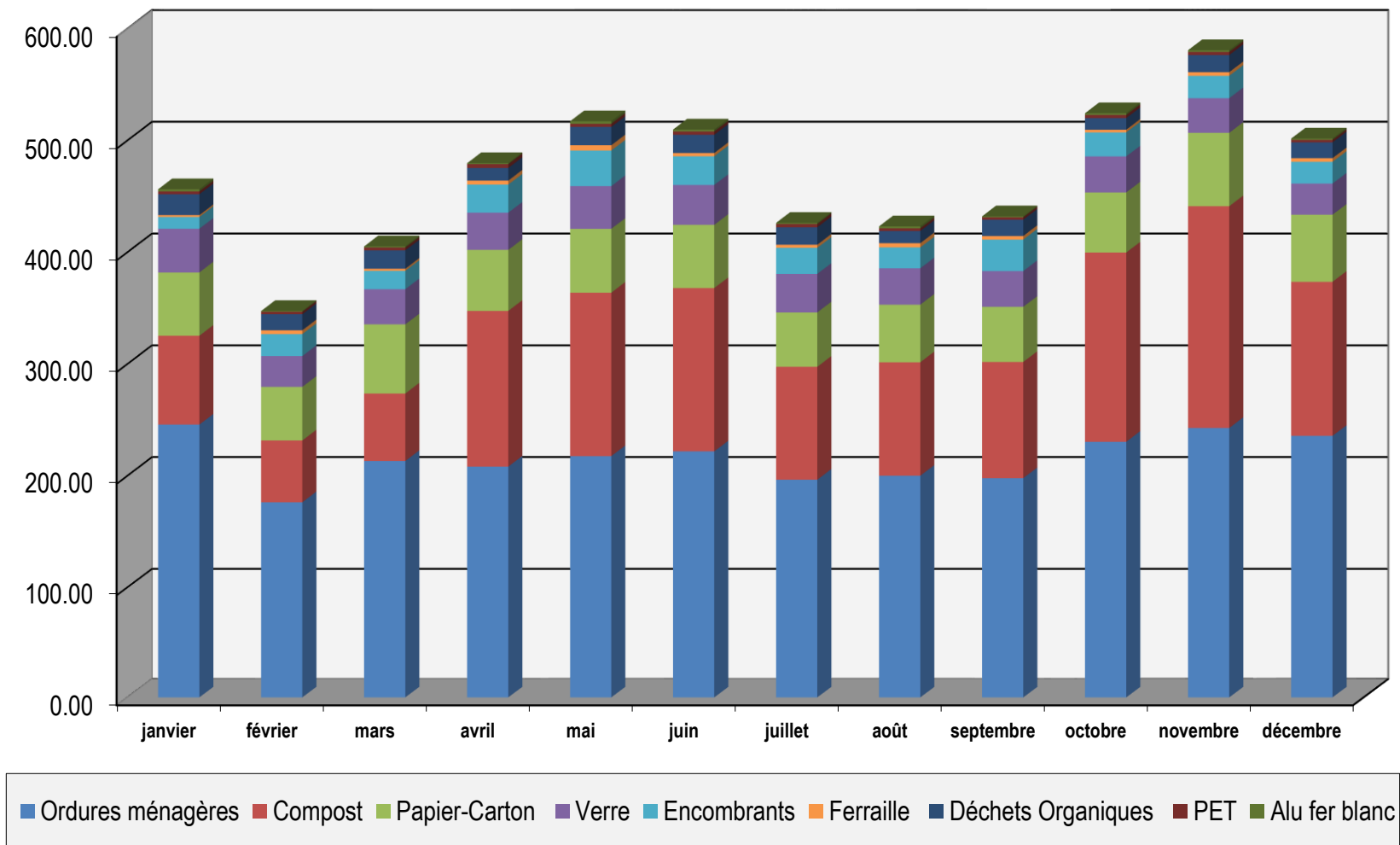
Les collaborateurs du service communal des Parcs et Promenades disposaient également pour leurs tâches d'entretien quotidiennes des espaces verts d'un tracteur léger mis en service en 2005 et qui totalisait, à la mi-novembre, 2'855 heures d'utilisation.

Le plateau de tonte, le quarter, ainsi que la turbine d'aspiration de ce tracteur étant hors d'usage, des frais de réparation auraient dû être consentis, pour un montant de CHF 4'080.– TTC, en vue de sa remise en état.

Suite au vote par le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2018, d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 39'000.– TTC, un transporteur léger de marque Kubota a pu être acquis, étant encore précisé que ce véhicule, muni d'une prise de force arrière, ainsi que d'une prise de force ventrale, pourra être équipé de divers agrégats fort utiles, tels qu'une sableuse, une engazonneuse ou encore une fraise.

Gestion des déchets

Répartition des déchets 2018 en tonnes



SPORTS & LOISIRS

Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM)

Le sport occupe une place particulièrement importante dans l'activité communale assumée, pour l'essentiel, par le Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM).

Plusieurs facteurs font que le Centre Sportif Sous-Moulin est un lieu de référence en matière d'installations sportives, bien au-delà du canton de Genève.

Tout d'abord, les communes veillent à garantir la longévité de ce magnifique centre intercommunal. L'entretien des infrastructures et les besoins de rénovation inhérents au vieillissement du bâtiment sont surveillés attentivement. Des solutions respectueuses de l'environnement sont systématiquement recherchées et privilégiées.

Tout est mis en œuvre afin de réunir les conditions optimales pour une pratique sportive idéale, tout en privilégiant un accueil chaleureux et professionnel. Cette alchimie contribue à forger la réputation d'excellence qui caractérise le Centre Sportif Sous-Moulin.

Le Groupement intercommunal

Conseil intercommunal

La quatrième année de la législature 2015/2020 a débuté le 1er juin 2018. Les Conseillers intercommunaux, mandatés par leurs Conseils municipaux respectifs, représentent tous les partis siégeant au sein des communes.

En plus de cette représentation statutaire, les Conseillers administratifs en charge du dicastère des sports, sont de facto membres du Conseil intercommunal.

Au nombre de 21, les Conseillers Intercommunaux ont été ou sont :

Chêne-Bougeries : MM./Mmes Jean Locher (Conseiller administratif), Frédéric Balmer, Anthony Bauduccio, Christian Colquhoun, Pierre-Yves Favarger (à partir d'octobre 2018), Florian Gross, Marion Sobanek (démissionnaire en juillet 2018), Monika Sommer.

Chêne-Bourg : MM./Mme Pierre Debarge (Conseiller administratif), Paul Annen, Yvan Ardizzone (à partir d'octobre 2018), Pascal Freymond (démissionnaire en juin 2018), Alain Kolly, Philippe Meyer, Louise Pascarella, Komla Sobo.

Thônex : MM./Mme Marc Kilcher (Conseiller administratif), Joseph Camuglia, Nadia Giacobino (démissionnaire en décembre 2018), Philippe Noël, José Simoes, Richard Stark, Philippe Zaugg (démissionnaire en décembre 2018).

Bureau du Conseil intercommunal

Membres de droit du Bureau du Conseil intercommunal, pour la durée de la législature, conformément aux dispositions contenues à l'article 20 des statuts du Groupement, les trois Conseillers administratifs délégués aux sports y siègent avec deux Conseillers intercommunaux.

Désignés chaque année par le Conseil intercommunal, également selon l'article 13 des mêmes statuts, ceux-ci remplissent à tour de rôle, les postes de secrétaire du Groupement et représentant du Conseil intercommunal au Bureau.

Les séances 2018 se sont tenues en présence de : MM. Jean Locher, Pierre Debarge, Marc Kilcher, ainsi que Philippe Annen, Joseph Camuglia et Frédéric Balmer.

Pendant l'année 2018, le Bureau du Conseil s'est réuni à 10 reprises (9 en 2017).

Nominations statutaires

Pour le Bureau du Conseil intercommunal, lors d'une année en cours, les nominations statutaires ont lieu en mai.

Les mandats annuels se déroulent à cheval sur deux années civiles. Ils ont été remplis comme suit :

Du 1er juin 2017 au 31 mai 2018	MM.
Président	M. Kilcher
Vice-président	M. Debarge
Membre	J. Locher
Représentant du Conseil intercommunal	P. Annen
Secrétaire du Conseil intercommunal	J. Camuglia

Du 1er juin 2018 au 31 mai 2019	MM.
Président	P. Debarge
Vice-président	J. Locher
Membre	M. Kilcher
Représentant du Conseil intercommunal	J. Camuglia
Secrétaire du Conseil intercommunal	F. Balmer

Ces fonctions sont toujours attribuées selon un tournus équitable entre les communes et les partis.

Travaux du Bureau et du Conseil intercommunal

Lors de ses réunions, le Bureau du Conseil, en collaboration avec la direction, suit les affaires courantes du Centre Sportif. Il est chargé de préparer les séances du Conseil en lui transmettant toutes les informations utiles ou toutes les données nécessaires à un vote.

Peuvent être cités :

- **Budget, résultat, préfinancement** : établis et présentés par la direction, ils sont attentivement examinés par le Bureau, puis soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.
- **Investissements directs** : le Bureau étudie minutieusement les dossiers techniques préparés par la direction du CSSM. Une fois leur pertinence validée, ils sont présentés au Conseil intercommunal, en vue d'un préavis à l'intention des Conseils municipaux :
 - **Réaménagement des Bureaux administratifs du bâtiment omnisports (DT 134)** : un projet de réorganisation des locaux administratifs a été soumis au Bureau. L'objectif serait de définir des espaces de travail mieux adaptés à l'effectif actuel des collaborateurs travaillant dans ces locaux. Le Bureau a décidé de mettre le projet en veille, pour éventuellement l'intégrer dans un dossier technique plus global des infrastructures du bâtiment omnisports.
 - **Transformation du terrain de sable en terrain synthétique (DT 166)** : pour répondre aux demandes toujours plus pressantes de zones d'entraînements footballistiques et dans le but d'utiliser une surface sous-employée en raison de sa vétusté, cette transformation a été proposée. Le projet initié a été retenu par le Bureau qui l'a fait suivre au Conseil intercommunal.
 - **Rénovation de la buvette et du bâtiment administratif du Stade des Trois-Chêne (DT 186)** : ce projet pour la buvette et le bâtiment administratif s'inscrit dans la continuité logique de la rénovation des infrastructures situées au Stade des Trois-Chêne, pour prolonger ces installations vieillissantes et disposer d'un site assaini, de bonne facture et adapté aux normes énergétiques actuelles. Le Bureau a validé ce dossier qui a été présenté au Conseil intercommunal.
 - **Installation d'une fontaine à eau Ecopotable sur la zone du fitness extérieur** : l'implantation d'un point d'eau pour les utilisateurs du fitness extérieur, de la zone de jeux pour enfants et du terrain multisports a été suggérée par un conseiller intercommunal. Une étude de faisabilité a été menée, acceptée par le Bureau, elle a été proposée au Conseil intercommunal.

De son côté, le Conseil intercommunal a accompli les tâches qui lui sont dévolues par les statuts :

- **Résultat 2017** : il a approuvé le résultat annuel, ainsi que le préfinancement qui lui est lié.
- **Rapport de l'organe de contrôle** : lors de la même séance, il a reçu le réviseur aux comptes et a également accepté son rapport de contrôle.
- **Situations trimestrielles** : il a contrôlé les situations comptables établies trimestriellement, aux 31 mars, 30 juin et 30 septembre.
- **Budget 2019** : le Conseil intercommunal a validé le budget de fonctionnement, préalablement préparé par le Bureau du Conseil en collaboration avec la direction.
- **Rapport d'activité 2017** : ce rapport donnant une description du fonctionnement et de la dynamique du CSSM, a été approuvé en séance plénière.
- **Nominations statutaires** : les président, vice-président, secrétaire du Groupement et représentant du Conseil au Bureau, ont été désignés pour la période 2018/2019, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.
- **Commission Mérite** : La candidature de M. Simoes, en remplacement de M. Freymond (démissionnaire à fin juin 2018), a été acceptée en novembre 2018.
- **Mérite sportif 2017** : il a attribué le Mérite sportif 2017 en mai 2018 en suivant le préavis de sa Commission.

Le Conseil intercommunal a également suivi la position du Bureau et préavisé favorablement à l'intention des Conseils Municipaux les projets suivants :

- Transformation du terrain de sable en terrain synthétique (DT 166)
- Révision des statuts et règlement intérieur du Groupement du Centre Sportif Sous-Moulin
- Rénovation de la buvette et du bâtiment administratif du Stade des Trois-Chêne (DT 186).

Le Conseil intercommunal a en revanche refusé le projet d'installation d'une fontaine à eau sur la zone du fitness extérieur, jugeant le projet onéreux et d'une nécessité non avérée.

En 2018, le Conseil intercommunal a été convoqué à cinq séances plénières (idem en 2017).

Commission Mérite sportif

La commission pour la législature 2015/2020 était formée de : MM./Mmes P. Annen, C. Colquhoun, P. Freymond, (démissionnaire en juin 2018), N. Giacobino ((démissionnaire en décembre 2018), L. Pascarella, José Simoes (dès novembre 2018).

Selon un nouveau mode de fonctionnement décidé en 2016, les président et vice-Président sont nommés pour une année.

En 2018, la Commission Mérite a siégé à deux reprises.

Travaux de la Commission

Le Mérite sportif vise à récompenser des performances réalisées l'année précédente, en s'assurant qu'elles répondent aux critères définis dans le règlement du Mérite sportif.

De ce fait, en 2018, ce sont des résultats sportifs réalisés en 2017 qui ont été distingués. Dans un premier temps, en fin d'année 2017, selon la procédure habituelle, un appel aux candidatures a été diffusé dans la presse locale, aux présidents des clubs, dans les mairies, aux membres du Conseil intercommunal et sur le site internet du Centre Sportif.

En début d'année 2018, le président a convoqué une réunion de travail pour procéder à un examen minutieux des dossiers reçus et définir quels sportifs méritaient d'être honorés.

Le préavis des lauréats, défini par la Commission, a ensuite été soumis à l'approbation du Conseil intercommunal, à qui revient le choix définitif.

Le Conseil intercommunal ayant entériné la proposition de la Commission, les commissaires ont reçu les lauréats désignés, afin de préparer la cérémonie de remise.

Ressources humaines

Personnel fixe

A l'exception de la démission d'un collaborateur du secteur technique, qui souhaitait réorienter sa carrière professionnelle, la stabilité de l'effectif des collaborateurs est maintenue.

L'effectif des collaborateurs est stable et le personnel se répartit comme suit :

- Secteur administratif : un directeur, une comptable, trois secrétaires
- Secteur technique : trois répondants, 7 gardiens à 100% (8 jusqu'au 31 août 2018), deux gardiens intendants à mi-temps et un aide-gardien à 70%.

Personnel temporaire

A titre exceptionnel ou pour des travaux ponctuels nécessitant un effectif élargi, tels que montage et démontage de la bulle tennis, le centre sportif engage du personnel temporaire, par l'intermédiaire d'une société spécialisée.

Personnel auxiliaire

Des contrats de durée maximale (CDM) régissent les rapports de travail entre auxiliaires et CSSM.

En tenant compte des différents types de personnel, le Centre Sportif gère annuellement plus de quarante dossiers rattachés principalement au service des ressources humaines.

Auxiliaires d'été

En 2018, dix jeunes ont travaillé durant la période du 2 juillet au 31 août, pour des missions de deux semaines consécutives.

Auxiliaires week-end

Lorsqu'il n'y a aucune activité dans le bâtiment omnisports ou la halle patinoire, le week-end, un accès aux vestiaires publics, aux locaux de l'école de danse et aux infrastructures du tennis club doit malgré tout être maintenu.

L'essai entrepris en 2017, de confier les ouvertures, travaux de maintenance et fermetures des installations à un auxiliaire, pour décharger l'équipe technique ayant été concluant, il a été reconduit en 2018.

Durant la période estivale écoulée, soit entre le 30 juin et le 12 août 2018, une auxiliaire a assuré ces tâches. De plus, le vendredi soir, le CSSM a confié les nettoyages et la fermeture du stade, à un auxiliaire qui a officié, de 19h30 à 22h30, durant le mois de novembre, pour décharger le gardien seul en soirée.

Auxiliaires de la patinoire

Ce personnel est engagé selon la saison d'exploitation de la patinoire du Centre Sportif, soit du début octobre à la fin mars.

Neuf personnes ont occupé cette fonction durant la saison 2017-2018 et ce nombre est monté à onze pour la saison 2018-2019.

Formation

Convaincu que la formation et le perfectionnement sont des éléments cruciaux dans le fonctionnement d'une équipe, M. Sauthier encourage et soutient les collaborateurs dans le développement de leurs compétences.

En 2018, le CSSM a inscrit son personnel aux cours suivants :

- Cours de technicien de patinoire (1 personne)
- Formation en technique de nettoyage (9 personnes)
- Formation en connaissance de base santé et sécurité au travail (2 personnes)
- Cours de base d'utilisation des outils informatiques (2 personnes).

En juin 2018, un gardien polyvalent a brillamment obtenu son CFC d'agent d'exploitation, au terme d'une année scolaire de cours du soir plus quelques week-ends.

Cette réussite a motivé un de ses collègues qui est lui aussi retourné sur les bancs d'école, en septembre 2018, pour suivre le même cursus.

Pour soutenir les employés désireux d'évoluer, le CSSM a aménagé leurs horaires afin de leur permettre de suivre leurs cours.

Audit organisationnel

Conformément aux changements préconisés par la société Adéquations SA lors de son audit organisationnel, différents changements ont été instaurés au service technique :

- Réorganisation du tournus des différents horaires
- Introduction des trois répondants dans les tournus horaires des gardiens
- Révision et uniformisation des protocoles de travail.

D'autres changements seront encore progressivement introduits.

Organe de contrôle

Remplissant le mandat attribué par le Conseil intercommunal, la fiduciaire Duchosal Berney SA a contrôlé les comptes annuels du CSSM et a rendu ses conclusions dans un rapport adressé aux Autorités.

Rapport financier

Statutairement financé par les redevances des communes, au prorata de leur nombre d'habitants, le budget du Centre Sportif bénéficie également, dans une moindre mesure, de ses recettes propres.

Basées sur la statistique officielle au 30 juin 2017, les participations communales budgétées ont été les suivantes :

- Chêne-Bougeries : CHF 1'128'156.- pour 11'744 habitants
- Chêne-Bourg : CHF 832'668.- pour 8'668 habitants
- Thônex : CHF 1'355'920.- pour 14'115 habitants

Budget 2018	
Budget total	CHF 3'844'044.00
Prévision des recettes d'exploitation	CHF 527'300.00
Coût net d'exploitation	CHF 3'316'744.00
Coût par habitant	CHF 96.06

Résultat 2018	
Total des charges	CHF 3'653'701.05
Recette d'exploitation	CHF 550'013.95
Coût net d'exploitation	CHF 3'103'687.10
Coût par habitant	CHF 89.89

Répartition des charges

Budget 2018	
Charges de personnel	57.31%
Energies	30.10%

Résultats 2018	
Charges de personnel	57.14%
Energies	32%

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de CHF 215'340.55.

Dépenses d'exploitation

Peuvent notamment être cités :

- les nouvelles tenues vestimentaires du personnel technique
- l'achat de nouvelles lames pour la surfaceuse patinoire
- l'entretien des pompes d'évacuation des eaux de la fosse à neige
- la migration du central téléphonique.

Préfinancement

Les prélèvements suivants peuvent être relevés :

Stade

- Remplacement des abris joueurs sur le terrain A (*suite du processus entamé en 2017*)

Bâtiment omnisports

- Remplacement du projecteur LCD en salle de théorie
- Remplacement de bancs et supports équipant le vestiaire N° 12 et d'un vestiaire d'arbitres

Patinoire

- Remplacement des chaussons de patins de location
- Remplacement de l'ampli sono
- Remplacement de casiers-vestiaires

Restaurant

- Remplacement de la caisse enregistreuse
- Equipements et couverts pour le service

Matériel de Bureau et informatique

- Au service : remplacement des PC des répondants et d'un écran

Recettes

Elles sont constituées principalement par :

- les locations des salles : omnisports, des tapis et de théorie
- les locations des terrains de football
- les journées sportives entreprises
- les loyers de l'école de danse et du restaurant
- les entrées et locations de patins à la patinoire
- les abonnements à la salle de musculation.

Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Conformément au règlement du Service de surveillance des communes, le CSSM a adopté le plan comptable MCH2 à partir de janvier 2018, subissant les contraintes inhérentes à ce changement.

Equipements – installations : entretien et travaux

Afin de garantir un fonctionnement idéal auprès des utilisateurs, les réparations ou le remplacement des équipements sont indispensables. Ces interventions sont opérées en collaboration avec des sociétés privées ou exécutées par le personnel du Centre.

Peuvent notamment être relevés :

- les frais de mise en conformité des installations électriques au Stade, à la suite du contrôle périodique fédéral.
- la transformation d'un vestiaire entraîneurs en vestiaire d'équipe, au niveau du Budo.
- la pose d'une résine isolante sur le sol du couloir patinoire et le rafraîchissement des murs.
- la pose de carrelage dans les douches des vestiaires patinoire.
- le changement de nourrices d'eau dans le bâtiment omnisports.
- les modifications de l'éclairage de la zone tennis (club house et terrasse).

Energie

Dépendantes de plusieurs facteurs, comme les températures extérieures, les précipitations et le degré d'hygrométrie, les consommations énergétiques varient d'un exercice à l'autre.

Les relevés 2018, fournis par le service technique, sont les suivants :

Gaz (kWh)	2018	2017
Chauffage et eau chaude Centre L'élévation des charges est due aux températures hivernales	1'287'779	1'238'028
Chauffage bulle tennis	174'931	191'223
Chauffage et eau chaude Stade	412'852	411'044

Eau (m ³)	2018	2017
Centre	5'640	6'014
Stade	2'984	3'319
Arrosage du terrain D	6'036	6'042
Arrosage du terrain A	5'582	6'310

Une diminution est avérée dans la consommation d'eau des bâtiments dont les facteurs d'influence ne sont pas clairement identifiés.

Le changement des sondes d'humidité sur le terrain A et une gestion plus rationnelle des arrosages ont permis d'obtenir une diminution de la consommation d'eau pour ce terrain.

Electricité (kWh)	2018	2017
CSSM	1'335'284	1'302'001
Bâtiment omnisports	Compteur supprimé par les SIG	330'571
Groupe Froid	727'472 avec réserve	1'053'377
Patinoire	Compteur supprimé par les SIG	242'291
Stade	178'342	176'768

Projets

Un projet est en attente de vote auprès des Conseils municipaux :

- DT 186 – Rénovation de la buvette et du bâtiment administratif du Stade des Trois-Chêne.

D'autres dossiers, déjà acceptés, seront réalisés en 2019, au Stade des Trois-Chêne :

- DT 112 – Rénovation Stade
- DT 112/A – Création d'un rebroussement et d'un parking en surface
- DT 166 – Transformation du terrain de sable en terrain synthétique.

Le dossier concernant la sécurité au CSSM, tant dans le travail que pour nos infrastructures, se poursuit.

Mérite sportif

Si nos clubs véhiculent les couleurs chénoises au niveau national ou même international, des communiens pratiquant des disciplines individuelles ou collectives se distinguent également grâce à des structures extérieures aux Trois-Chêne.

Les excellentes performances de ces espoirs, sportifs confirmés ou champions méritent d'être relevées et récompensées.

La remise du Mérite sportif, en présence des autorités et des présidents de clubs, constitue l'événement intercommunal idéal pour valoriser les efforts endurés, les limites sans cesse repoussées grâce à la persévérance de ces brillants sportifs.

La traditionnelle cérémonie de remise du Mérite sportif des Trois-Chêne s'est déroulée au Centre Sportif Sous-Moulin, en présence des autorités locales, des présidents des clubs chênois, des personnalités invitées, des sportifs honorés ainsi que leurs proches le 22 mai 2019. Suite à l'examen des candidatures qui lui sont parvenues, la Commission Mérite, a défini le palmarès des sportifs à honorer pour leurs résultats 2018, à savoir :

Dans la catégorie "Mérite sportif Equipes / Clubs" :

- Le Team De Cruz, du Curling Club Genève, composé de MM. Peter De Cruz, Claudio Pätz, Benoît Schwarz, Valentin Tanner, médaillés de bronze aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 à Pyeong Chang en Corée du Sud.

De jeunes sportifs talentueux, à l'avenir prometteur ont quant à eux été récompensés par un prix d'encouragement :

- Patinage Artistique : Marie Kolly-Millasson (20 ans), Championnat de Suisse Seniors, 7ème place, Championnat Romand, Elite, 1ère place, Championnat Genevois, Elite, 3ème place, European Criterium (5 manches), 1ère place, Swiss Cup, Juniors (12 compétitions), 11ème place.
Marie est membre du Club des Patineurs Trois-Chêne
- BMX : Sébastien Campiche (14 ans)
Championnat de Suisse B13, 1ère place, Championnat Romand, B12-13, 1ère place, Championnat Genevois, B12-13, 1ère place, Championnat d'Europe, B13, 2ème place, Championnats du Monde, B13, finaliste.
Domicilié à Chêne-Bourg, Sébastien fait partie du Bicross Club de Genève
- Escrime : Ian Hauri (17 ans)
Championnat de Suisse Epée U17, 1ère place, Championnat de Suisse Epée U20, 2ème place, Tournoi de Bienne Epée U17, 1ère place, Tournoi de Bienne Epée U20, 3ème place, World Challenge Epée U17, 1ère place.

Performances réalisées en équipe :

Championnat de Suisse Epée U17, 1ère place, World Challenge Epée U17, 1ère place, Coupe d'Europe U17, 3ème place, Championnats du Monde, B13, finaliste.

Ce jeune Thônésien est membre de la Société Genevoise d'Escrime

- Boxe : Souhil Khiat (17 ans)
Championnat de Suisse Romande Juniors, 1ère place, Championnat de Suisse Juniors, 1ère place Robert Nicolet Trophy, 7ème place Résident sur la commune de Chêne-Bougeries, Souhil évolue au sein du Boxing Club Genevois.

La partie officielle a été suivie d'un apéritif offert aux lauréats, à leurs proches, aux représentants des clubs, ainsi qu'aux autorités. Ce moment d'échange leur a permis de faire plus ample connaissance dans une ambiance détendue.

Curling

Selon les informations reçues des représentants du nouveau Conseil d'administration de la Curling Tivoli Société Coopérative (CTSC), les finances de la société ont finalement été assainies, grâce à l'apport financier des deux familles qui détiennent, depuis début 2018, une grande majorité des parts de la coopérative.

Le Curling Club Genève a été particulièrement médiatisé en 2018, suite à la magnifique médaille de bronze que le Team De Cruz a gagnée aux Jeux Olympiques de Pyeong Chang. Une réception pour fêter dignement ces champions a été organisée dans la halle de curling, conjointement avec le CSSM, le 11 mai 2018, en présence des autorités communales et de nombreux invités.

Le club propose également des journées portes ouvertes, des initiations et des matches tout au long de la saison de glace.

Parmi les grands événements, nous pouvons citer :

- du 8 au 11 février 2018, les Championnats de Suisse de curling en fauteuil roulant
- du 30 novembre au 2 décembre 2018, la 61^{ème} édition de la Dolly Cup (l'un des plus anciens événements sportifs à Genève).

Handisport

L'autre volet à relever dans les activités du Curling Club Genève est en lien avec l'intégration du mouvement handisport. La halle ayant été conçue de manière à permettre aux personnes à mobilité réduite de pratiquer le curling, une section curling handisport a d'ailleurs été créée. Cette section est aujourd'hui composée de 7 membres actifs, qui prennent part au championnat interne.

Restaurant 3-Communes

Le restaurant 3-Communes est un endroit incontournable du CSSM. Il permet de réunir aussi bien les gens de passage que les habitués, les sportifs et leurs supporters. Toutes ces différentes catégories de tous âges se côtoient dans ce lieu convivial, pour un moment privilégié dans une agréable ambiance.

Parc Relais

Le P+R Sous-Moulin est très prisé des pendulaires. Le revers de ce succès se répercute hélas, notamment en semaine, sur les usagers de Sous-Moulin, du restaurant, de la halle de curling, du centre de physiothérapie Medimove et du fitness Evolufit Training qui se plaignent toujours de la saturation ponctuelle qui persiste depuis plusieurs années. Une nouvelle fois, le CSSM a informé la Fondation des Parkings des doléances qui lui ont été transmises.

Malgré cela, le parc relais reste sans conteste d'une indispensable utilité pour le Centre Sportif, en journée, en soirée, le week-end et particulièrement lors de manifestations.

Patinoire

Saison de glace

L'ouverture au public a été fixée du 21 octobre 2017 au 27 mars 2018 et du 13 octobre 2018 au 31 mars 2019. Les clubs se sont entraînés du 19 août 2017 au 29 avril 2018 et du 18 août 2018 au 4 mai 2019.

Fréquentation

De manière générale le niveau de fréquentation de la patinoire est en baisse, ceci tant pour ce qui concerne les écoles que pour le public.

Cette évolution est en partie due à la réduction des jours d'ouverture et aux conditions météorologiques.

Par ailleurs, les patinoires publiques extérieures, à disposition du public selon des créneaux horaires plus élargis et ouvertes le mercredi, contribuent à une réduction de fréquentation de notre structure.

Organisation

La glace est répartie entre les différents groupes selon une organisation bien définie. Elle est réservée aux écoles le matin, partagée entre écoles et public l'après-midi, puis occupée, dès la fin de l'après-midi et jusqu'en soirée, par les clubs.

Animations

Par leurs manifestations, les clubs sont les acteurs principaux des animations se tenant sur la glace, complétées par des activités périodiques du CSSM.

Eté/hiver

L'arrêt des compresseurs a lieu vers fin avril et le refroidissement de la dalle reprend au début août, pour préparer la remise en glace.

La vie du Centre

Entraînements, activités

Les infrastructures du Centre Sous-Moulin procurent de multiples possibilités de pratique sportive, au sein des clubs ou simplement pour les loisirs, grâce à :

- quatre terrains de football
- un bâtiment omnisports
- une patinoire
- cinq terrains de tennis
- deux de beach-volley
- une piste d'athlétisme
- diverses aires de saut et lancer
- un fitness extérieur
- un espace multisports extérieur depuis décembre 2018.

La semaine, en journée, des groupes privés, des entreprises, des écoles ou des particuliers fréquentent nos installations dans la pratique de différentes disciplines, telles que patinage, badminton, basketball, football, gym-aérobic, hockey, musculation, volley-ball ou athlétisme.

En salle des tapis, des entraînements ainsi que des stages de Krav Maga ou d'escrime sont régulièrement dispensés. Dès la fin de l'après-midi, les installations sont occupées par les principaux clubs chénois qui s'entraînent, des plus jeunes aux adultes, des débutants aux plus expérimentés, en cherchant à maîtriser une discipline, à se perfectionner ou à exceller en compétition ou championnat.

Jusqu'en fin de soirée, la pratique intensive du basketball, du hand-ball, du volley-ball, des arts martiaux, de l'athlétisme, du football, du tennis, du patinage artistique et du hockey sont de mise.

Durant les périodes de vacances ou les fins de semaine, des stages et des camps, de clubs chénois ou extérieurs, viennent compléter cette occupation de nos infrastructures.

La salle de théorie (salle du Conseil) offre un espace aux clubs, aux communes, à des sociétés privées ou à des partis politiques, pour des séances, de travail ou de formation.

Manifestations

Il y a lieu de mentionner les événements suivants :

- le match international de volley-ball féminin Suisse-Estonie
- le match retour des 32^{ème} de finale de la Coupe d'Europe CEV de volley-ball
- les phases finales de la Coupe régionale romande de handball
- la journée sportive caritative de l'Union des Polices Municipales
- la seconde édition de la Coupe Fred Fellay de volley-ball
- les festivités du 60^{ème} anniversaire de la Fondation SGIPA (Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes)
- les réjouissances du 50^{ème} anniversaire du Chénois Genève Handball (en halle patinoire)
- la journée sportive d'entreprise « Les Playades » de la Banque Lombard Odier & Cie.

Le CSSM a également accueilli :

- des tournois de clubs ou scolaires
- des journées de championnats de basketball, handball ou volley-ball
- des tournois et championnats d'arts martiaux
- des journées sportives scolaires et d'entreprises
- des tournois de football en salle et à l'extérieur
- les demi-finales et finales du championnat genevois de football corporatif
- des entraînements footballistiques organisés par 3-Chêne Accueil destinés aux migrants
- la semaine sans écran, organisée par les parents d'élèves de Chêne-Bourg et Thônex.

Côté patinoire, les événements suivants sont à signaler :

- les championnats romands de patinage artistique
- les championnats genevois de patinage artistique
- les journées tests de patinage artistique
- le gala de clôture de saison (2017-2018) du Club des Patineurs Trois-Chêne
- la première Spring Hockey Cup of Geneva
- divers tournois de hockey

- le Skateathon du Hockey Club Trois-Chêne
- la Fête de la glace, couplée au Swiss Ice Hockey Day
- la traditionnelle disco sur glace.

Les Clubs

Le Centre Sportif Sous-Moulin est un acteur important de la politique sportive des 3-Chêne. A ce titre, il contribue au subventionnement de quatorze clubs sportifs présents sur le site ou partenaires, et ceci à hauteur d'un montant total de CHF 880'000.-.

Chêne-Basketball Club

La première équipe du Chêne Basketball Club se maintient en 1^{ère} ligue. Le club possède des équipes de la catégorie U7, jusqu'à U20, dont les meilleurs sont progressivement intégrés à l'effectif de 1^{ère} ligue.

Il poursuit sa politique de formation, axée sur le mouvement jeunesse et souhaite parvenir à développer le mouvement féminin en U13, U15 et U17, tout comme créer deux filières distinctes, l'une de compétition et l'autre de loisirs, dans toutes les catégories de jeunes.

Chênois Genève Handball

Le club a fêté ses 50 ans en 2018 et une belle fête a été organisée en halle patinoire, pour marquer dignement ce jubilé. Le Chênois Genève Handball est un club qui se porte bien.

L'équipe de 1^{ère} ligue vise un retour en LNB et les équipes juniors, tant féminines que masculines, réalisent d'excellentes performances grâce à l'encadrement de grande qualité.

Chênois Genève Volley-ball

Durant la saison 2017/2018, l'équipe de LNA a terminé à la 4^{ème} place du championnat et elle a atteint les demi-finales de la Coupe de Suisse. Après six années d'absence de Coupe d'Europe, Chênois a fait un retour en CEV Challenge Cup, malheureusement de courte durée puisque l'équipe a été éliminée au 32^{ème} de finale.

Le club s'engage activement dans une politique de formation de jeunes et il aimerait développer une présence éducative au sein des écoles primaires.

Son mouvement junior continue de croître et une dizaine d'équipes juniors, filles et garçons, sont inscrites dans les championnats régionaux.

Badminton Club Chênois

L'équipe de LNB a terminé à une honorable 8^{ème} place du championnat 2017-2018, mais elle n'a pas souhaité poursuivre l'aventure en 2018-2019. La seconde équipe (4^{ème} ligue) s'est quant à elle classée 8^{ème} et dernière de sa catégorie.

Le club fait face à une diminution d'effectif, particulièrement dans le mouvement junior, mais il espère réussir à renverser cette tendance.

Arts martiaux – Budo Club Trois-Chêne

Un nouveau et jeune président est à la tête du Budo Club Trois-Chêne depuis l'automne 2018.

Les trois sections qui constituent ce club, soit l'aïkido, le judo et le karaté se partagent la salle des tapis pour leurs entraînements.

L'aïkido organise des stages adultes, adolescents et enfants et présente également des démonstrations.

Le judo propose des stages enfants durant les vacances scolaires. C'est aussi la seule section qui possède une équipe évoluant en championnat de 1^{ère} ligue.

L'effectif des membres de l'aïkido et du judo est stable, en revanche le karaté traverse une période difficile.

Servette Football Club Chênois Féminin

Terminant brillamment son championnat 2017-2018, la première équipe du club a été promue en ligue nationale A. Les équipes de 1^{ère} ligue et 4^{ème} ligue, ainsi que les juniors B-D-E obtiennent également d'excellents résultats.

Le club continue à favoriser le développement du football féminin de base et d'élite et il voudrait parvenir à mettre en place le sport-études pour les footballeuses.

Football masculin - Club Sportif Chênois

L'ensemble des équipes du club a réussi de belles performances et la saison 2017-2018 peut être qualifiée de superbe pour nos footballeurs.

L'équipe fanion de 2^{ème} ligue inter a gagné son championnat interrégional 2017-2018, obtenant ainsi son ticket pour jouer en 1^{ère} ligue dès la saison 2018-2019.

Le CS Chênois Football poursuit sa progression, privilégiant la préformation et la formation des jeunes espoirs, mais aussi en maintenant la stabilité de ces premières équipes.

Hockey Club Trois-Chêne

En 2018, le club a présenté sa nouvelle mascotte : Roméro. Le HC3C inscrit en championnat d'équipes allant des Bambinis à la 3^{ème} ligue.

Une école de hockey comptant 39 joueurs de 4 à 7 ans et deux groupes loisirs (9-14 ans) et seniors viennent compléter le contingent du club.

En dehors des championnats, le HC3C planifie des camps d'entraînement, il organise des tournois et son traditionnel Skateathon.

Clubs des patineurs Trois-Chêne

Le bilan de l'année 2018 est excellent à tous les niveaux. Plusieurs patineurs et patineuses du club ont réussi des podiums ou des résultats honorables lors de compétitions régionales, nationales ou internationales et l'école de patinage remporte toujours un important succès.

Le CP3C poursuit la consolidation de sa progression, même si l'effectif des membres du club est légèrement en baisse (180 membres, toutes catégories confondues pour la saison 2017-2018).

Chêne Gymnastique Genève

Cette section très active propose une vaste palette de disciplines gymniques allant de l'activité parents-enfants à des sports techniques comme l'athlétisme, la gymnastique rythmique, la gymnastique aux agrès ou le trampoline.

Chêne Gymnastique Genève compte dans ses rangs d'excellents athlètes qui se distinguent lors des championnats nationaux et internationaux.

Tir – Amis mousquetaires des Trois-Chêne

Les Amis mousquetaires comptent 17 actifs dont 6 juniors, majoritairement domiciliés dans les communes chênoises. Tous s'entraînent au stand de tir de Chêne-Bourg et de l'Ecole De-Haller.

Société de Tir Chênoise

Deuxième structure pour le tir sportif sur les 3-Chêne, la société de tir chênoise compte 32 membres, dont 12 juniors qui suivent la formation dispensée à l'interne. En 2018, deux groupes juniors ont terminé sur le podium des championnats genevois.

En 2017, de bonnes performances ont été réalisées lors de compétitions cantonales et dans le cadre du championnat genevois, en catégorie petit calibre (PC), ceci tant en groupe qu'en individuel.

Club de tennis de table UGS-Chênois

Le CTT UGS-Chênois est toujours à la recherche de nouveaux locaux. En 2018, le club comptait 204 membres dont 95 licenciés. L'école de tennis de table est en progression et les équipes LNA, LNB et LNC se maintiennent dans leur ligue respective.

Tennis Club Trois-Chêne

5 équipes adultes et 6 équipes juniors ont été engagées dans les rencontres inter-clubs. Le TC3C axe ses compétences sur la formation et le suivi des juniors. L'école de tennis rencontre également un vif succès

En période estivale plusieurs formules de stages sont proposées aux membres.

Conclusion

Premier Groupement intercommunal du canton, le Centre Sportif Sous-Moulin est un centre multi générationnel qui accueille aussi bien des sportifs d'élite que des pratiquants d'activités de loisirs ou des adeptes du sport axé « santé-bien-être ».

Depuis plus de 30 ans, par des décisions collégiales, les Autorités chênoises réussissent à préserver ou optimiser les acquis et développer le potentiel de ces installations pour la grande fierté des communiers.

Il faut souhaiter que le CSSM puisse continuer à évoluer dans cet esprit sur le long terme.

Ludothèque de Chêne-Bougeries

En 2011 a été créée l'association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries qui a pour but d'offrir aux 0-99 ans la possibilité de disposer de jeux et de jouets de qualité soit sur place, soit à la maison, moyennant une redevance annuelle.

Préalablement à la création de cette dernière, une telle activité s'était développée de 1983 à 2010 au sein du Centre de loisirs de Chêne-Bougeries, situé au N° 41 du chemin de la Gradelle.

L'association est fortement soutenue, depuis sa création, par la Commune de Chêne-Bougeries, laquelle octroie d'importantes subventions non monétaires et monétaires, à savoir CHF 160'000.- en 2019, y inclus une somme de CHF 20'000.- destinée à permettre le développement, sous l'égide de la commune, d'un site Internet dédié.

En 2018, la Commune a confié un mandat externe d'analyse des activités et du fonctionnement de l'association. Ce dernier aboutira à la signature d'un contrat de prestations pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2021, ceci afin de réaffirmer le soutien de la Commune à l'association tout en prévoyant un cadre et des objectifs accompagnant l'évolution de cette dernière au cours des années à venir.

Par ailleurs, l'équipe a régulièrement accueilli diverses collectivités dont les élèves des écoles de Chêne-Bougeries fréquentant les activités parascolaires encadrées par le GIAP, les enfants de la crèche du « Nouveau Prieuré » ainsi que ceux du jardin d'enfants « Le Petit Manège », la Fondation Clair-Bois, du centre intergénérationnel du « Nouveau Prieuré », les élèves de l'école spécialisée de la Petite Arche de la Fondation Ensemble, les jeunes fréquentant le Centre « PasSage 41 » du chemin de la Gradelle, ainsi que les aînés de l'association « Les Chênes 50 ans et plus ». Durant l'été 2018, l'équipe de la ludothèque était présente dans le parc Sismondi dans le cadre du festival DesChênes.

La ludothèque de Chêne-Bougeries fait partie des ludothèques pilotes du projet de la Fédération des ludothèques (Suisse) : « La Suisse joue – ludothèque pour tous », qui vise à faciliter l'accès des ludothèques aux personnes en situation de handicap, propose du matériel ludique adapté, collabore avec des institutions accueillantes et anime des événements de loisirs ou sportifs régionaux.



Ludothèque de Chêne-Bougeries au Festival DesChênes – août 2018

Passage 41 -

Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries (CRL)

Le Centre de Rencontres et de Loisirs *Passage 41* de Chêne-Bougeries, association sans but lucratif, neutre sur les plans confessionnel et politique, est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles de la Ville de Chêne-Bougeries.

Le rapport d'activité 2018 du CRL est consultable en ligne sur le site www.passage41.ch ou disponible en version imprimée au secrétariat du centre.



POLICE MUNICIPALE

De par son action, la police municipale de Chêne-Bougeries répond aux préoccupations de la population en termes de sécurité de proximité et tente de mettre en œuvre des solutions adaptées et durables sur l'ensemble du territoire communal.

Horaire du service

En 2018, les horaires de la police municipale ont été ajustés et l'horaire d'hiver a été supprimé pour laisser place à un horaire unique tout au long de l'année.

Lundi à jeudi	7h-17h		
Vendredi		7h-22h	
Samedi			13h00-22h

Effectif du service

Durant l'année 2018, une unité supplémentaire est venue renforcer l'effectif des agents de police municipale (ci-après APM) passant ainsi à un effectif de 8 APM soit approximativement 1 agent pour 1'500 habitants.

Le taux d'activité des 3 auxiliaires de sécurité a été revu à la hausse pour atteindre 2.7 unités EPT en lieu et place de 2.3 en 2017. En plus du contrôle du stationnement, certaines tâches et missions leur ont été déléguées afin que la police municipale puisse se concentrer sur sa mission de police de proximité.

Lutte contre les incivilités routières

Près de 400 heures ont été consacrées à des contrôles de circulation. Durant l'année 2018, la priorité a été donnée aux rues et chemins communaux ainsi qu'à une présence accrue aux abords des écoles.

	2016	2017	2018
Amendes d'ordre	906	453	969
Rapports de contravention	45	47	25

En parallèle, des radars préventifs ont été régulièrement placés en différents endroits de la commune afin de réduire les risques d'accident et de sensibiliser les automobilistes concernant le respect des vitesses autorisées.

Autres types d'infractions

Amendes d'ordre	2016	2017	2018
Infractions des véhicules à l'arrêt	6169	7027	5671

Types	2016	2017	2018
Amendes d'ordre LStup	14	6	1

Rapports de contravention	2016	2017	2018
Bruit (y compris souffleuse)	4	1	11
Mendicité	4	3	3
LEI	0	3	2
LChiens	6	0	1
Salubrité	4	1	1
Feu sauvage	0	0	1

Divers	2016	2017	2018
Avis de plainte, parkings communaux	19	11	14
Mise à disposition de véhicules	3	0	7
Mise en fourrière de véhicules	1	1	6
Fiches techniques LCR	2	2	2
Notification d'une interdiction d'entrée en Suisse	0	0	1

Dossiers ou interventions traités

Quelque 1'300 dossiers ou interventions ont été traités par le service en 2018 dont environ 23% concernaient des problèmes de circulation routière ou de stationnement.

Catégories	2016	2017	2018
Circulation, stationnement, accidents	447	415	292
Prévention/dissuasion	77	29	86
Chantier	62	74	80
Tags/graffitis	78	61	68
Salubrité publique, dépôts sauvages	271	66	61
Bruit	75	64	59
Points de contact**			52
Animaux	63	59	51
Haies/arbres/chardons	58	45	50
Contrôles personnes/véhicules	62	72	42
Objets trouvés	34	32	38
Aménagement	16	27	34
Ilotage/prévention	26	41	32
Personne/véhicule suspect	36	49	28
Domaine public	61	30	28
Domages à la propriété	43	65	18
Conflit	26	27	17
Stupéfiants	40	14	17
Incivilités	16	10	15
Radar préventif	11	12	10
Cambriolage/tentative*	44	17	10
Vol/tentative*	67	25	8

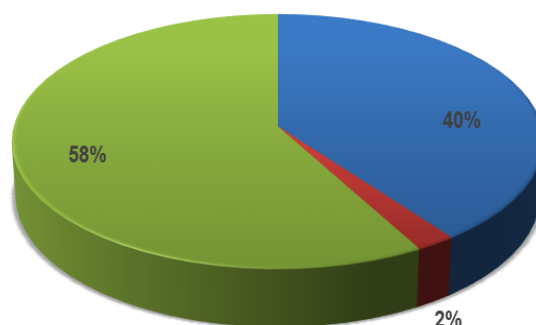
*Ce chiffre ne reflète pas le nombre de cambriolages dans la commune mais uniquement le nombre d'affaires traitées par la police municipale.

**La notion de points de contact a été introduite en 2018. Elle consiste à prioriser la présence des patrouilles de police municipale en certains points de la commune, soit en cas de doléances, soit en cas de phénomènes émergents constatés, ceci de manière à contenir, voire supprimer, certaines problématiques d'ordre public.

A noter encore que 4 personnes contrôlées ont été remises à la police cantonale pour des infractions qui ne relevaient pas du champ de compétence des polices municipales.

Activité des agents de police municipale

La sécurité de proximité vise la prévention des incivilités et de la délinquance par une présence visible. C'est pourquoi 58% de l'activité des APM a été dévolue au travail sur la voie publique avec comme objectif la présence permanente d'au moins une patrouille motorisée ou pédestre sur le territoire communal.



■ Activité administrative (rapports, main courante, séances, rendez-vous de chantier, etc.)

■ Formation continue

■ Activité sur le terrain (patrouilles, contrôles de circulation, surveillance des écoles, manifestations, îlotage, etc.)

Prévention des cambriolages

Afin de prévenir ou dissuader les cambriolages d'appartements ou de villas, l'opération « tranquillité absences » a perduré durant l'année 2018.

Les habitants ont ainsi la possibilité d'informer la police municipale de leurs périodes d'absence pour quatre jours ou plus. A la suite de quoi, des passages journaliers sont planifiés dans ce cadre. 73 communiens ont recouru à cette prestation en 2018.

En outre, la police municipale prend systématiquement contact avec les victimes de cambriolages pour leur proposer un rendez-vous sur place afin d'évaluer ce qui pourrait être envisageable en vue de renforcer la sécurité de leur habitation. 22 visites de cette nature ont eu lieu en 2018.

Séances d'information et de prévention

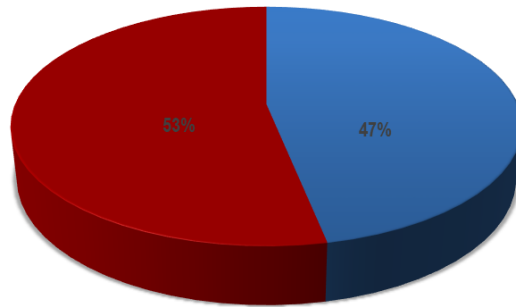
13 interventions ont eu lieu auprès des écoliers, tous degrés confondus, en matière de prévention routière.

2 interventions ont eu lieu dans les établissements secondaires afin d'aborder divers thèmes tels que le respect de la Loi sur la circulation routière ou encore de rappeler certaines règles en matière de comportement dans différents domaines (bruit, salubrité...).

5 jeunes intéressés par les métiers de la sécurité ont été accueillis au sein du service pour une journée découverte.

Activité des auxiliaires de sécurité

La mission de contrôle du stationnement est assurée par les auxiliaires de sécurité, lesquels ont également d'autres tâches, comme le remplacement des patrouilleuses scolaires.



■ Activité administrative (guichet, séances, etc.)

■ Activités sur le terrain (contrôle du stationnement, remplacement patrouilleuse scolaire, pose de banderole/signalisation, etc.)

Secrétariat

Le secrétariat de la police municipale joue un rôle essentiel auprès des citoyens. Il est souvent le premier interlocuteur et prend les renseignements utiles à transmettre aux agents de police municipale en patrouille afin de mener à bien l'ensemble des réquisitions ou interventions.

Patrouilleur-euses scolaires

Au nombre de six, les patrouilleuses et le patrouilleur scolaires assurent la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, ceci durant toute l'année et par n'importe quel temps.

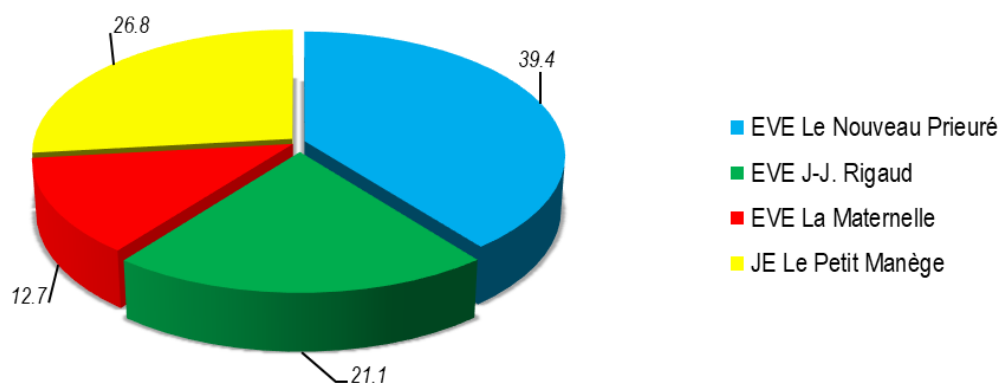
BUREAU DE LA PETITE ENFANCE (BuPE)

Le Bureau de la Petite Enfance (BuPE) accueille les familles et soutient le travail de chaque structure de la petite enfance subventionnée par la Ville de Chêne-Bougeries (SAPE); la fréquentation des permanences de réception et les demandes d'inscriptions pour une place dans une SAPE sont nombreuses. C'est en moyenne 20 personnes qui sont accueillies chaque mois lors de ces permanences de réception et pas loin de 40 appels téléphoniques qui sont traités dans le même temps.

L'équipe en charge des inscriptions et de la facturation des frais de pension pour les SAPE a constitué et traité 201 dossiers, calculé 160 écolages, expédié 823 factures, 89 rappels et reçu de nombreux parents pour traiter des questions liées à la facturation.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 155 enfants ont été accueillis dans les crèches subventionnées par la Ville de Chêne-Bougeries (EVE La Maternelle, EVE Le Nouveau Prieuré et la EVE Rigaud) et 46 enfants au jardin d'enfants Le Petit Manège.

Le traitement des dossiers d'inscription pour l'attribution des places disponibles en vue de la prochaine rentrée au mois d'août 2019 a abouti au placement de **71 enfants** ; 28 à l'EVE Le Nouveau Prieuré, 15 à l'EVE Rigaud, 9 à l'EVE La Maternelle et 19 au JE Le Petit Manège. Parmi ces placements, 11 regroupements de fraterie ont pu être mis en place.



Le BuPE est également présent et actif au sein des différents organismes cantonaux du domaine de la petite enfance et siège au Conseil de fondation en charge de la gestion de l'EVE La Maternelle, en partenariat avec le Service de la petite enfance de la Ville de Genève.

Crèche et Espaces de Vie Infantile (EVE)

EVE La Maternelle

Comme les années précédentes, 54 places pour des enfants âgés de 4 mois à 4 ans ont été mises à disposition et financées par les deux villes partenaires : Genève et Chêne-Bougeries.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 25 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 8 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an
- 7 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans
- 6 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans
- 4 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 97%.

Un programme éducatif par tranche d'âge est choisi comme thème de l'année et intégré dans le projet pédagogique de l'institution. Cette année, les thèmes abordés ont été : « l'éveil aux cinq sens » pour les bébés, « la nature et sa découverte » pour les petits, « la musique » pour les moyens et, enfin, « les transports » pour le groupe des grands. Pour la quatrième année consécutive, la Fondation « Sport & Life » propose hebdomadairement des activités sportives aux groupes des « grands » telles que le « mini-foot, le mini-tennis et le mini-hockey ».

Depuis le mois d'octobre 2017 et sous l'impulsion de Mme Marion Garcia Bedetti, Conseillère administrative en charge du dicastère de la Petite enfance, des ateliers d'éveil musical sont organisés hebdomadairement en collaboration avec M. Marc Fredon, des « Ateliers du Chat-Bleu ».

Afin de garantir un accueil de qualité et d'offrir des outils de travail adaptés aux besoins actuels du personnel de l'institution, les deux villes partenaires ont procédé au remplacement du mobilier extérieur en bois et ont fait l'acquisition de nouvelles poussettes utilisées lors des nombreuses balades effectuées avec les enfants.

Une soirée « Fourchette Verte » animée par une diététicienne, ayant pour but d'informer les parents sur la philosophie et les bénéfices de cette approche diététique, a eu lieu cette année.

S'agissant des activités, des visites ont été organisées à la ludothèque Prêt-Ludes, au Muséum, sur des marchés et dans des bibliothèques. Les enfants ont pu participer au festival « Mini Black Movie » en assistant à diverses projections de films et les plus grands ont assisté à un spectacle donné dans le cadre du festival du livre. Les fêtes habituelles ont été organisées à l'occasion de Pâques, de Noël, de l'Escalade et de l'été.

EVE Nouveau Prieuré

L'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré », situé dans le complexe intergénérationnel homonyme, offre 63 places d'accueil aux enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent dans la Commune de Chêne-Bougeries.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 63 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 15 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an
- 16 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans
- 16 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans
- 16 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 94.41%.

Les projets intergénérationnels se poursuivent. Ainsi, le groupe des 2-3 ans (Aventuriers) et 3-4 ans (Voyageurs) rencontre régulièrement les résidents de l'EMS et de Clair-Bois. La fête de Pâques a été organisée pour les enfants de la crèche avec un spectacle de marionnettes. La chasse aux œufs s'est déroulée sur la place du village avec l'EMS et Clair-Bois. La fête du Printemps intergénérationnelle est instituée chaque année au mois de mai, également sur la place du village. Ateliers et soupers sont régulièrement proposés aux différents résidents en présence de leurs familles. La fête de l'Escalade réunit tous les acteurs du Nouveau Prieuré chaque année pour un cortège et un goûter partagé sur la place du village. A cette occasion, un résident de l'EMS de 98 ans a cassé la marmite avec un enfant de 8 mois. Le soir, les familles des enfants fréquentant la crèche ont été invitées à partager la soupe, le pain et les fromages.

Le « groupe projet » a travaillé avec l'adjointe pédagogique de la crèche, sur le thème de la « Malle au trésor » en collaboration avec les amis des enfants de Bethléem et la filière de psychomotricité de l'école HETS. Concept innovant, cette malle au trésor renferme un kit d'objets (modules en bois pouvant s'emboîter, couvertures, tapis, foulards) qui peut aussi être agrémenté d'autres objets permettant l'exploration et la construction de divers objets tels que : tipi, castelet, tourniquets, cabanes, etc. Cette malle permet aux enfants de développer des compétences cognitives, émotionnelles, sociales au travers du jeu. Ce projet s'est déroulé dans les groupes d'enfants, mais aussi sur la place du village dans le cadre d'activités intergénérationnelles. Il a ensuite été présenté lors des 100 ans de l'école d'HETS.

Les groupes des Trotteurs (1-2 ans), Aventuriers (2-3 ans) et Voyageurs (3-4 ans) vont régulièrement à la ludothèque de Chêne-Bougeries. Ils se rendent également de temps à autre à la maison de la Créativité, ainsi qu'à des spectacles de marionnettes, tels que les « Croquettes ».

A la fin juin, le groupe des Voyageurs (3-4 ans) a organisé « la nuit à la crèche » avec les enfants quittant l'institution. Soirée pizzas, lampes de poche, fous rires et brunch le samedi matin avec les parents ont animé ces moments très réussis.

Crèche Rigaud

La nouvelle crèche Rigaud ouverte en janvier 2018 et ses 380 m² de surface nette permettent, conformément aux normes fixées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), d'offrir une capacité d'accueil de 36 places réparties en 2 groupes multi-âges. La direction de l'institution a modifié cette année la composition des groupes d'enfants (tranches d'âge) de façon à augmenter la capacité d'accueil des enfants de 18 mois à 4 ans, et d'ainsi optimiser encore le taux de fréquentation de l'institution. Le SASAJ a donné son autorisation pour cette modification qui pourra prendre effet dès la rentrée d'août 2019.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 36 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 12 places pour la tranche d'âge de 0 à 18 mois,
- 24 places pour la tranche d'âge de 18 mois à 4 ans.

Le taux d'occupation moyen pour cette période a été de 89.47%.

Le mode d'accueil dit « multi-âges » que propose cette nouvelle institution offre une approche éducative qui a pour objectif de concilier l'individualité de l'enfant et la collectivité, de respecter les différents niveaux de développement de l'enfant, son bagage culturel, sa personnalité et ses intérêts. Les groupes multi-âges sont donc porteurs de riches apprentissages et favorisent le développement social et intellectuel de l'enfant.

Les espaces sont organisés sous forme d'unités de vie, afin que chaque groupe d'enfants puisse fonctionner de manière indépendante et autonome, permettant également à l'équipe éducative de toujours avoir un regard sur l'enfant, tout en laissant une large part à son autonomie.

Les projets de groupe se sont articulés cette année sur le thème des « 5 sens » pour les 0-18 mois et sur « les animaux » pour les 18 mois à 4 ans. Un travail sur les sensations a également été effectué avec des livres, des photos, des boîtes à cris, des peluches à câlins et des bouteilles sensorielles.

Les enfants sortent régulièrement en forêt, à la ferme, dans les champs et les parcs de jeux, pour découvrir la nature environnante. Ils se sont aussi rendus à La Maison de la Créativité, au Muséum d'histoire naturelle. Ils ont effectué la traversée de la rade en Mouettes, ont pique-niqué au bord du lac et participé à la cueillette des fraises à Gy.

Jardin d'enfants

Le Petit Manège

Le jardin d'enfants « Le Petit Manège » accueille des enfants dès l'âge de 2 ans. Sa capacité d'accueil est de 22 places le matin et de 16 l'après-midi. Durant l'année, 49 enfants ont fréquenté l'institution.

Le comité de l'association, en accord avec le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries, a soumis au mois de mars 2019 une demande d'autorisation auprès du SASAJ pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'institution, et ceci pour la rentrée scolaire du mois d'août 2019. Le SASAJ ayant validé ce projet, la capacité d'accueil de l'institution passera à 28 places pour les matinées et 22 pour les après-midis pour cette prochaine rentrée. Les adaptations nécessaires dans les locaux seront effectuées durant la période de congé estivale.

Cette année, le thème de « la récupération » a rythmé les nombreuses activités proposées aux enfants. Ils ont pu profiter des espaces spacieux pour s'adonner aux ateliers d'arts plastiques ou de cuisine, pratiquer des jeux assis ou s'ébattre dans la salle de motricité. Les locaux offrent une grande polyvalence dans l'utilisation des lieux et permettent de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Les activités diverses du matin et de l'après-midi ont été agrémentées par une petite réunion en commun, qui donne lieu à l'apprentissage de chansons et comptines en lien avec les thèmes et les saisons.

Les sorties sont importantes et ont été privilégiées dès que le temps le permettait. En plus des traditionnelles promenades dans le quartier ou simplement dans le parc, les enfants ont pu découvrir d'autres horizons : le Muséum, la bibliothèque de la Cité, divers parcs, le bord du lac avec petit tour sur les Mouettes Genevoises, les jardins familiaux et les traditionnelles visites mensuelles à la Maison de la Créativité. Les enfants ont également eu l'opportunité de visiter la ferme « Stalder », du domaine Les Bougeries, à Vandœuvre.

Cette année, deux visites ont été organisées à l'école primaire de la Gradelle. Le but était de donner aux enfants l'occasion de visualiser une école « de grands » et de voir une classe de 1P. Les enfants ont également pu assister au spectacle « Eclipse », présenté par les « Marionnettes de Genève ».

Une animation sur la prévention dentaire a été mise en place durant plusieurs semaines, avec en clôture l'intervention de l'infirmière du Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ). Une exposition a également pris place dans les locaux du jardin d'enfants, toujours en collaboration avec le SSEJ, avec comme objectif la sensibilisation des enfants mais aussi des parents, sur le thème des aliments sains.

Ecoles : activités parascolaires

Restochêne

L'association Restochêne œuvre depuis 29 ans pour les parents qui travaillent et ne peuvent s'occuper de leurs enfants durant la pause de midi. Elle gère et organise l'infrastructure nécessaire aux repas, l'engagement de personnel supplémentaire, l'entretien des bonnes relations avec le traiteur, ainsi que la surveillance de la qualité et de l'équilibre des repas livrés.

Les 10 collaborateurs-trices de l'association et l'équipe de 10 bénévoles responsables de l'intendance dans les différents restaurants scolaires gérés par l'association ont servi plus de 45'000 repas, soit plus de 280 repas par jour aux enfants des écoles de la Gradelle, du Belvédère et de Chêne-Bougeries. La collaboratrice administrative, en charge du traitement de la facturation, a traité plus de 4'500 factures et près de 400 rappels pour cette période.

Des travaux, pour l'optimisation des espaces dévolus à la cuisine de l'école de Chêne-Bougeries, ont été réalisés durant la période estivale, suite au vote d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 43'000.- par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2018. Ce crédit a également permis l'acquisition d'outils professionnels adaptés aux besoins actuels et à la forte augmentation de fréquentation du restaurant scolaire de cette école. Ainsi, le personnel de cuisine bénéficie d'une nouvelle machine à laver la vaisselle, d'une chambre frigorifique et d'un grand four de régénération.

RestoConches

Depuis la rentrée 2015, la gestion du restaurant scolaire de l'école de Conches est placée sous la responsabilité directe de l'administration communale, en partenariat étroit avec le service intercommunal d'informatique (SIACG) pour ce qui concerne la facturation des repas.

Le nombre d'enfants inscrits pour les repas de midi continue d'augmenter d'année en année. Ainsi, 148 enfants ont fréquenté le restaurant tout au long de cette année scolaire. Les deux collaboratrices communales ont œuvré en commun pour servir 10'494 repas aux enfants de l'école de Conches, ce qui représente une augmentation de 26% par rapport à l'année scolaire précédente.

Les menus, labellisés « Fourchette verte » depuis 2016, intègrent quotidiennement des produits issus de la filière GRTA (Genève Région - Terre Avenir).

Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries (APEC)

L'association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries (APEC) se charge depuis 2015 d'organiser les traditionnels entraînements de course à pied proposés dans le cadre du programme Sant « e » scalade, programme visant à promouvoir l'activité physique, le sport, la santé et le bien-être, auprès des différentes couches de la population, et en particulier auprès des jeunes avec comme objectif, la participation d'un grand nombre d'enfants de nos écoles à la course annuelle de l'Escalade.

La Ville de Chêne-Bougeries, soucieuse de promouvoir la santé et le bien-être de ses enfants, a renouvelé l'octroi de sa subvention pour l'achat des t-shirts portés lors des entraînements et, afin de faciliter l'organisation de cette journée de course, s'est chargée de la location d'une tente dans le parc des Bastions comme point de ralliement et d'offrir, en partenariat avec le service traiteur de la Migros, une collation aux enfants une fois la course terminée.

AFFAIRES SOCIALES

Service social communal

Le service social accueille, informe et accompagne les usagers qui se trouvent dans une situation particulière. Il collabore étroitement avec les diverses associations et entités actives au sein du tissu social genevois, en particulier avec l'Action Trois-Chêne pour l'emploi et l'Hospice général.

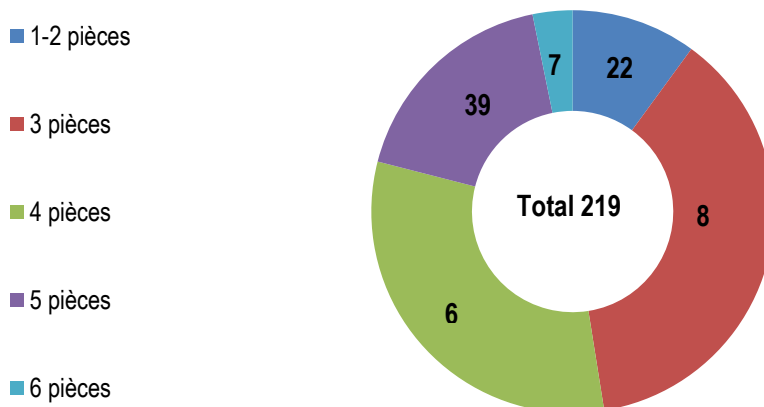
Les rendez-vous sont fixés par téléphone du lundi au vendredi et la permanence sociale qui a lieu le jeudi (9h-12h et 14h-17h) accueille les usagers sans rendez-vous.

Du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, 240 personnes ont été reçues en entretien individuel. Les demandes financières ponctuelles sont évaluées au regard du budget de la personne.

Logements

Durant l'année 2018, 10 logements situés dans des immeubles appartenant à la Commune ou à la Fondation pour l'aménagement de Chêne-Bougeries ont pu être attribués.

Demandes de logement communal par nombre de pièces



Action Trois-Chêne pour l'emploi

Situé au 136, chemin De-La-Montagne, l'antenne Action Trois-Chêne pour l'emploi est la structure intercommunale de conseils en emploi des Trois-Chêne. Quatre conseiller-ère-s en insertion professionnelle et une assistante administrative accueillent les demandeurs d'emploi du lundi au jeudi de 8h30 à 12h (après-midi sur rendez-vous). La structure est à la disposition des habitants de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Anières, Cologny, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandœuvre et Collonge-Bellerive (depuis juin 2018).

Prestations

Action Trois-Chêne pour l'emploi a pour mission l'accompagnement des personnes pour une insertion sur le marché du travail, la prévention et l'information relatives au monde professionnel, ainsi que la mise en relation avec les acteurs économiques locaux. Le soutien individualisé qu'elle propose se réalise à travers les actions suivantes :

- Définir un projet professionnel réaliste et réalisable
- Constituer un dossier professionnel
- Carifier les possibilités d'insertion professionnelle et une stratégie pour y parvenir
- Se faire connaître auprès des entreprises-cibles
- Postuler en ligne, créer des comptes e-mails et utiliser les informations publiées sur Internet
- Trouver une place de stage ou une place d'apprentissage.

Activités en 2018

En 2018, Action Trois-Chêne pour l'emploi a suivi 773 personnes. Les conseillères ont enregistré 4'639 visites dont 1'280 personnes de Chêne-Bougeries, soit 28% du nombre total de visites, 30% des usagers provenant de Chêne-Bourg, 36% de Thônex et 6% des communes Arve et Lac, participant aux coûts de fonctionnement de l'Antenne.

Tranche d'âge – fréquentation

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans (27%), suivie des 36-45 ans (24%) des 46-55 ans (21%), des 19-25 ans (15%), des 56 ans et plus (8%) et enfin des 15-18 ans (5%).

Contrats

En 2018, 116 contrats ont été signés, dont 9 contrats d'apprentissage. Ce nombre prend en compte les contrats à durée déterminée ou indéterminée et les étapes intermédiaires vers le retour à l'emploi, soit les stages de formation et d'insertion.

Travail de réseau

Une partie des demandeurs est suivie par plusieurs institutions, compte tenu de la complexité de leur situation socioprofessionnelle. Dans un grand souci de cohérence, un important travail de réseau est effectué afin d'harmoniser et d'optimiser les diverses actions entreprises : clarification, complémentarité et congruence sont ainsi au cœur du travail d'accompagnement.

Soirée de présentation d'Action Trois-Chêne pour l'emploi aux entreprises de Chêne-Bougeries

Ayant pour objectif de faire mieux connaître les activités d'Action Trois-Chêne pour l'emploi aux entreprises locales, le Conseil administratif a organisé une soirée de présentation destinée aux sociétés implantées sur la commune le 5 juin 2018. Ainsi, les employeurs présents ont pu saisir les nombreux avantages en matière de conseils, de proximité, de suivi apporté par les conseillères en insertion qui connaissent parfaitement les dossiers des personnes qui fréquentent l'antenne, à la recherche d'un emploi, d'un stage ou souhaitant élaborer un projet de formation. A l'issue de cette présentation, plusieurs entreprises ont contacté Action Trois-Chêne pour l'emploi afin de déposer les profils de postes recherchés pour leurs sociétés.

Aide à la formation des jeunes

Depuis 2017, le Conseil administratif a marqué sa volonté d'agir en faveur de la formation des jeunes de Chêne-Bougeries. Ainsi, en collaboration étroite avec Action Trois-Chêne pour l'emploi, plusieurs d'entre eux ont pu suivre une formation ou compléter le cursus entrepris, au regard de leur parcours de vie et projet professionnel, l'opportunité de se (ré)inscrire dans un processus de formation pour acquérir un diplôme certifiant augmentant indubitablement les chances de (re)trouver un emploi.

Depuis 2018, plusieurs stages, défrayés par la Commune de Chêne-Bougeries et encadrés par des conventions tripartites, ont pu être concrétisés en faveur des jeunes, en lien avec leur projet de formation.

Attribution des subventions 2018

Action sociale – Genève

Le Conseil administratif a procédé à une analyse rigoureuse des dossiers présentés par les nombreux groupements et associations sollicitant un soutien financier pour leurs actions sociales et humanitaires.

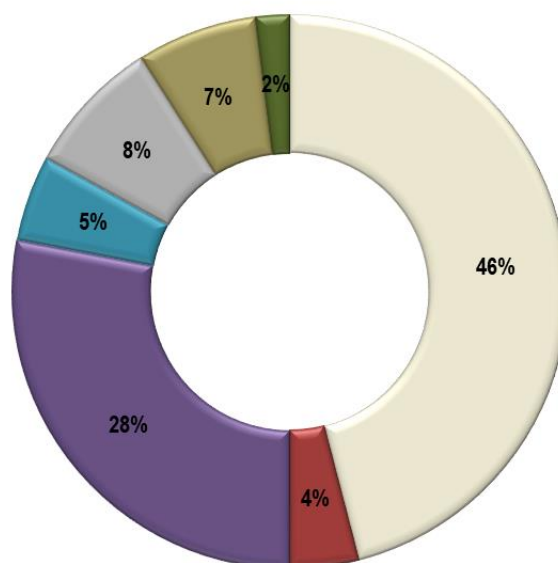
En 2018, la Ville de Chêne-Bougeries a soutenu 22 organisations à but non lucratif (associations et fondations) pour un montant total de CHF 50'000.-.

La majorité des fonds a été investie dans les domaines :

- de l'aide sociale (46%), à travers le soutien notamment à Carrefour-Rue (CHF 5'000.-), à La Coulou (CHF 4'000.-) et à l'association Partage (CHF 5'000.-);
- du handicap (28%), à travers le soutien notamment à Insieme Genève (CHF 6'000.-) et à l'Association HAU Handicap architecture urbanisme (CHF 3'000.-).

Répartition des montants par thématique

■ Aide sociale : CHF 22'800
■ Femmes : CHF 2'000
■ Handicap : CHF 14'000
■ Intégration : CHF 2'700
■ Précarité et insertion : CHF 4'000
■ Santé : CHF 3'500
■ Toxicomanie et addiction : CHF 1'000



Liste des associations « Action sociale – Genève » soutenues

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées en 2018
Association 3 Chêne-accueil	700
Association Cérébral Genève	5'000
Association Co'errance	500
Association pour l'appartement de jour – APAJ	300
Association pour le Bateau Genève	1'000
Association Trajectoires	1'500
Carrefour-Rue	5'000
Colis du Coeur	2'000
Croix-Bleue romande	1'000
Epi-Sol Chênoise	3'000
F-Information	1'000
HAU – Handicap Architecture Urbanisme	3'000
Hôpiclowns	1'000
Insieme Genève	6'000
La Coulou	4'000
Le Racard	2'000
Le Trialogue	3'000
Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion OASI	1'000
Partage	5'000
Stop Suicide	1'000
Université Populaire de Genève	2'000
Voie F	1'000

Aide au développement

Durant l'année 2018 et afin d'apporter un soutien plus adéquat dans les projets sélectionnés, la thématique de la « santé » a été privilégiée par le Conseil administratif.

Ainsi, les associations ayant des projets en lien direct avec le domaine de la santé ont pu déposer une demande de soutien financier auprès du service social de Chêne-Bougeries.

Le formulaire relatif à la demande de subvention est disponible, chaque année, sur le site Internet de la commune. Il est directement téléchargeable du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année en cours.

En 2018, les 25 organisations de solidarité internationale soutenues par la Ville de Chêne-Bougeries ont développé des projets dans 18 pays à travers le monde.

La majorité des fonds a été investie en Afrique (55%), en Asie/Moyen Orient (37%) et en Amérique du Sud (8%).

13 projets ont été développés en Afrique, 10 en Asie et au Moyen-Orient, 2 en Amérique du Sud.

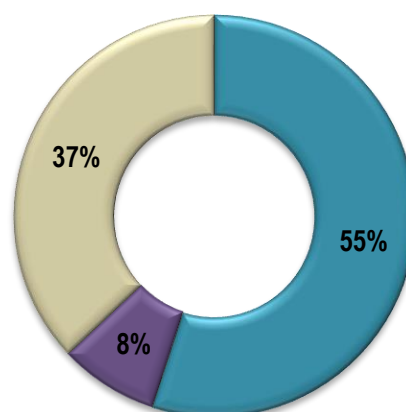
En 2018, les trois premières destinations de l'aide de la Ville de Chêne-Bougeries sont le Népal (CHF 5'500.-), l'Ouganda (CHF 4'000.-) et la Tanzanie (CHF 3'000.-).

Répartition des montants par continent

■ Afrique : CHF 24'303.50

■ Amérique : CHF 3'500

■ Asie et Moyen-Orient : CHF 16'000



Liste des associations « Aide au développement » subventionnées

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées en 2018
AESOPFE – Association pour l'éducation, les soins et la promotion des femmes et enfants	2'500
Aimes-Afrique Suisse	1'000
Anitié ONG	2'000
APSEE - Peu-La au Tibet	1'500
Association des Amis du Sakthi Children's Home	1'500
Association des Amis du Tibet	2'500
Association pour la prévention de la torture apt	1'000
Association Solidarité Suisse-Guinée	803.50
A.S.A.S.E – Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	2'000
AWRA Afghanistan's women Rights Association	1'500
Buùd-Yam	1'000
Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	2'500
Go Sénégal	2'500
Humanium	1'000
International Assistance Mission – IAM Suisse	3'000
International Rainwater Harvesting Alliance IRHA	1'000
Keiser Initiative for Uganda	2'000
M.A.A Maasai Aid Association	2'000
Nouvelle Planète	1'000
Pharmaciens sans Frontières	3'000
Saèk Themy International	1'000
SidEcole	2'000
Soutien aux plus démunis.e.s	2'000
Uyarina-Genève	1'500
Voix Libres	2'000

Partenariat avec la Fédération genevoise de coopération (FGC)

En 2018, la Ville de Chêne-Bougeries a soutenu 25 organisations de solidarité internationale pour un montant total de CHF 43'803.50. Elle a également versé CHF 131'410.50 à la Fédération genevoise de coopération conformément à un accord-cadre signé avec cette dernière.

Les Aînés

Association des Chêne 50 ans et plus et Horizons Nouveaux

La commune comprend deux clubs d'aînés sur son territoire qui se veulent complémentaires dans les diverses activités proposées : Horizons Nouveaux sis, au chemin De-La-Montagne 2, et l'association des Chênes 50 ans & plus, dans les locaux du Centre PasSage 41, sis au chemin de la Gradelle.

Prévention canicule

Depuis 2017, la Commune de Chêne-Bougeries fait partie du dispositif cantonal en lien avec la prévention de la canicule du DEAS (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé). Les aînés résidant à domicile peuvent ainsi bénéficier d'un suivi plus régulier lors d'alertes en cas de canicule émises par le Service du médecin cantonal.

Sortie des Aînés

Les Autorités de la Ville de Chêne-Bougeries ont offert aux retraités de la commune une sortie à Lausanne pour visiter l'Aquarium-Vivarium « Aquatis ».

Après cette visite, les aînés se sont rendus à l'Hôtel Golf et Capt à Montreux afin de partager en toute convivialité un délicieux repas dans un cadre magnifique. Cette sortie a rassemblé 351 personnes, les 18 et 27 septembre 2018.



Sortie des Aînés
2018 - Montreux

Transport bénévole à Chêne-Bougeries

Créé en 2016, le service de transport destiné aux aînés de la commune s'inscrit dans une démarche bénévole et solidaire. Piloté par le bureau des affaires sociales, il répond à un besoin d'accompagnement et de transport lorsque la famille et les proches ne peuvent pas toujours y répondre, grâce à une équipe de bénévoles dynamique et motivée. Les transports effectués sont essentiellement liés à des rendez-vous médicaux. Les besoins en transports sont annoncés une semaine à l'avance, ceci afin de coordonner les demandes avec les disponibilités des bénévoles.

Visite des personnes âgées et isolées à domicile

Le Conseil administratif a signé une convention de partenariat avec la Croix-Rouge genevoise, consistant à mettre en contact des bénévoles de la commune avec des personnes âgées isolées de Chêne-Bougeries. L'objectif est de rompre l'isolement des aînés grâce à des visites régulières effectuées à domicile et/ou, lorsque c'est possible et souhaité, grâce à un accompagnement adapté leur permettant de rejoindre une activité collective.

Plateformes d'associations des aînés de Genève

Depuis avril 2019, la Commune de Chêne-Bougeries fait partie des observateurs de la PLATEFORME. Elle participe aux séances plénières et reçoit toutes les informations importantes. La PLATEFORME réunit 43 associations membres qui sont actives dans divers domaines touchant aux aînés, ainsi que 18 observateurs comme certains services sociaux communaux : la Haute école de travail social (HETS) et la Haute école de Santé (HEdS), les hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Distribution de pommes et de pommes de terre

Cette action consistait à son origine à offrir, biannuellement, des pommes et des pommes de terre aux retraités résidant dans les immeubles situés au chemin de la Chevillarde 9, au chemin du Pré-du-Couvent 1, ainsi qu'aux n^{os} 158 à 162 de la route de Malagnou.

Depuis 2015, cette action a été élargie aux ménages les plus modestes. Ainsi, les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires et celles suivies par l'Hospice général peuvent s'inscrire à cette distribution. De plus, une information a été publiée dans le journal « Le Chênois » afin d'atteindre les habitants concernés.

Cette offre est limitée à 5 kilos de pommes et à 10 kilos de pommes de terre par foyer (exception pour la Fondation Phénix avec laquelle un partenariat est engagé). Les collaborateurs du Service communal des routes assurent la livraison des produits à domicile.

En 2018, 44 personnes et une fondation ont bénéficié de cette offre pour un total de 310 kg de pommes et 480 kg de pommes de terres distribués.

Participation aux Automnales

Le 8 novembre une journée aux Automnales a réuni les aînés autour de l'hôte d'honneur, la Fête des Vignerons 2019. Au programme : transport en car depuis Chêne-Bougeries, visite de la ferme, dégustations de vins et de produits du terroir sur le stand « Genève Région Terre Avenir », repas à la Taverne Genevoise et visite libre (société canine de Genève, stock de l'armée, démonstration au salon de l'Art et du Mouvement).

Comédie Lyrique « Vous avez dit.... Yes ?! »

Les aînés ont pu assister à la comédie Lyrique « Vous avez dit...Yes ? » mise en scène par M. Jacques Maître le 7 décembre 2018, à la salle communale. Un goûter servi par des jeunes encadrés par les TSHM a été proposé à l'issue de l'événement musical.

Concert de printemps – Buenos Aires-Moscou Voyage Folklorique et sonorités populaires

L'Orchestre Buissonnier a donné une représentation pour les aînés de la commune le mardi 26 mars 2019, à la salle communale. Le concert a été précédé d'un café-croissants servi par des jeunes de Chêne-Bougeries, encadrés par les TSHM.

Manifestations diverses

Noël en faveur du Cœur des Grottes

« Au Cœur des Grottes » est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial, destiné aux femmes seules ou vivant avec leurs enfants, momentanément confrontées à une situation de précarité : difficultés familiales, violences conjugales, exploitation sur le lieu de travail, trafic d'êtres humains, difficulté d'hébergement, retour de l'étranger...

Chaque année, le bureau des affaires sociales organise, avec l'aide des collaboratrices du service technique communal, un repas de Noël en faveur de la Fondation « Au Cœur des Grottes ». 47 adultes et 27 enfants ont ainsi participé à la soirée du mardi 11 décembre 2018.

Le Père Noël est venu en personne remettre des cadeaux aux enfants et aux mamans, tandis que le magicien Patrick Waltrick et le duo musical The Pears ont assuré l'animation, la danse et le karaoké.

Soirée citoyenne

Le mardi 12 février 2019, les autorités de Chêne-Bougeries ont invité les jeunes célébrant leur 18^{ème} anniversaire en 2019 à partager un cocktail-dîatoire à l'Espace Nouveau Vallon à l'occasion de leur entrée dans la majorité. Un livre sur les Institutions politiques genevoises leur a été offert.

Pour ceux qui le souhaitaient, un bus mis à leur disposition les a conduits jusqu'au théâtre du Léman pour une cérémonie organisée à leur attention par la Ville de Genève.

CULTURE

Une offre culturelle toujours plus riche et variée

La saison 2018-2019 a été très dense en événements culturels, ceci dans tous les domaines, visant à offrir à un public le plus large possible de nombreuses occasions de réunion et de divertissement.

Musique



« **Big Up' Band** » c'est un ensemble de professionnels très dynamique, composé de la fine fleur de la nouvelle scène romande. Une belle soirée jazzy s'est déroulée le samedi 9 juin 2018, sous les rythmes de l'inimitable trompette de Rémy Labbé, l'arrangeur du band depuis sa création en 2015, pour débiter; puis avec des reprises du grand répertoire de big band, telles que les tubes de Michael Buble ou Michael Jackson, ou encore du magnifique tube d'Adele, « Skyfall », interprété par Joanne Gaillard. Lounge bar et ambiance tamisée ont su séduire le public.

La **musique classique** tient une place de choix à Chêne-Bougeries. L'été a débuté dans le magnifique écrin de verdure qu'est le Parc Stagni, du 4 au 7 juillet 2018. Quatre somptueuses soirées ont pu être offertes au public, à commencer par le concert du **Quatuor Aviv**, suivi d'un spectacle de la **Cie Pescalune**, « Aladdin ou la lampe merveilleuse ». Puis, 2 pianos à queue furent installés dans le parc, pour le concert exceptionnel d'**Irina Chkourindina et Sergey Koudriakov** et enfin la dernière soirée a été rythmée par les 35 violoncellistes du **LemanCellos** et ses musiques de films arrangées pour orchestre, sous la direction d'Arsène Liechti.

Jeudi 13 septembre 2018, clin d'œil à Alexandre Pouchkine et Piotr Tchaïkovski avec « **Fragments pour Onéguine** », émouvant spectacle musical parfaitement interprété par la compagnie **Grain de Scène**, avec Larissa Rosanoff, Sacha Michon, Ludmilla Gautheron, Brigitte Faure et Regina Bikkinina. Cette belle soirée avait débuté avec une table ronde autour de Pouchkine et de son roman, avec André Markowicz, Jean-Philippe Jaccard et Mathilde Reichler.



LemanCellos dans le cadre des Concerts au Parc - samedi 7 juillet 2018 au Parc Stagni, sous la direction d'Arsène Liechti



« **Vous avez dit...Yes ?!** » le 22 septembre 2018... cette comédie lyrique, jouée en première à Chêne-Bougeries avec **Sabine Svea Matouch**, soprano Coloratura et **Luis Semeniuk**, pianiste, rassemblait l'humour, le chant et le théâtre. Comédie décalée mais pourtant très touchante, traitant des relations d'amour et d'amitié, avec des qualités artistiques indéniables, et une mise en scène parfaitement orchestrée par Jacques Maitre. En résumé... un spectacle à mourir de rire.

Arrivés au terme de la saison culturelle 2018, et pour bien amorcer la suivante, **l'Orchestre Buissonnier** était au rendez-vous le 1^{er} janvier 2019 pour son très nombreux et fidèle public à l'occasion du **11^{ème} Concert de l'An**, placé sous la direction d'Arturo Corrales et Maximilien Dazas aux percussions.

« **Artistes & Cie** », un voyage dans le monde du spectacle et des paillettes. David Mercier, directeur musical de l'Union Instrumentale d'Hermance, et Sébastien Chatelain, chef de chœur du Jardin des Sons de Neuvecelle, qui se côtoient depuis de nombreuses années, ont fait naître ce projet de spectacle commun. Chansons françaises, danse et bonne humeur étaient au rendez-vous le samedi 19 janvier 2019.

Sous une formation différente que les années précédentes, le **Concert de Printemps « Buenos Aires – Moscou »** a eu lieu le 26 mars 2019, avec **l'Ensemble Vocal Buissonnier**, sous la direction de Maxime Alberti au piano et de Léonie Cachelin. Voyage lyrique et musical absolument envoûtant.



Artistes & Cie, avec le Jardin des Sons de Neuvecelle et l'Union Instrumentale d'Hermance - 19 janvier 2019, salle communale Jean-Jacques Gautier

Théâtre et danse

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est installé à Chêne-Bougeries, le 14 juin 2018, pour une représentation unique consacrée à de jeunes chorégraphes issus du Ballet, auquel se sont rajoutés des extraits de pièces de chorégraphes confirmés. Une toute nouvelle aventure qui a transporté un public sensible et attentif pour une rencontre teintée de la fragilité des « Premiers Pas ».

Les Evadés du Bataillon & La Cie du Théâtre Mordoré ont présenté, le 28 septembre 2018, un spectacle librement adapté du roman de Daniel Defoe par Sarah Gabrielle et Joëlle Lüthi « Robinson Crusoé, la véritable histoire de mon père ». Ce Robinson du XXI^{ème} siècle a su séduire petits et grands grâce au talent de Joëlle Lüthi et Florent Ferrier.



« Tu seras flûtiste, mon fils... » est le premier spectacle, One Man Show Musical de Michel Tirabosco, écrit et imaginé par Sophie Tirabosco, qui a été joué en création les 6 et 7 février 2019. Anecdotes tendres et authentiques de sa vie de musicien. Sa flûte de pan est son alter ego. Elle le suit partout, prolonge ses mots et sublime ses rêves. Véritable solo musical, c'est d'abord un hymne à la vie !



« Premiers Pas » par le Ballet du Grand Théâtre de Genève, - 14 juin 2018



Expositions

Du 5 au 28 octobre 2018, l'Espace Nouveau Vallon a accueilli une exposition intitulée « **Humanofolie** ». Cette exposition-jeu d'éveil culturel, mettait en scène les fascinantes sculptures de **Jean Fontaine**. Cette exposition interactive, malgré le sujet qui pouvait sembler un peu brut pour les enfants, a été très pédagogique, notamment grâce au travail particulièrement professionnel des équipes d'animation qui ont accueilli bon nombre de classes d'écoles primaires, mais aussi le grand public. Deux visites nocturnes ont également été organisées, à la lampe de poche ! Frissons garantis !!!

« **Sociabilités Chênoises** » était le titre d'une exposition qui a eu lieu à l'Espace Nouveau Vallon du 29 mars au 14 avril 2019. Plus qu'une exposition, ce fut une promenade qui a plongé les visiteurs dans les collections et archives de la commune.

Une quarantaine d'objets variés, tableaux, photos ou encore caricatures et mobilier ont proposé d'évoquer les moments chaleureux qui font la petite histoire de la commune et le sel de la vie sociale à Chêne-Bougeries. Gabriel Umstätter, chercheur, écrivain, domicilié dans la commune, a assumé le rôle crucial de commissaire de cet événement.



Exposition « Sociabilités Chênoises », du 29 mars au 14 avril 2019 - Espace Nouveau Vallon.

Conférences



Le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier sur le thème des Droits Humains a débuté au printemps 2018. S'en sont suivies deux conférences, d'abord le 16 octobre 2018 avec une conférence-débat animée par Micheline Calmy-Rey et le Dr. Daniel Warner : « **Droits Humains : quel avenir ?** ». Après avoir accompagné durant plusieurs décennies l'exceptionnelle croissance économique mondiale, le mouvement des droits humains est en crise; il fait l'objet de nombreuses interrogations. Tel était le sujet du débat...

Le 13 novembre, ce fut au tour de Nathalie Prouvez et du Dr. Daniel Warner de débattre sur une question plus qu'intéressante en ce 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la déclaration des Droits de l'Homme : « **Comment l'ONU répond-elle aux graves violations des droits de l'Homme ?** ».



Pour la première conférence de l'année 2019, le 30 avril, c'est un autre thème qui a suscité l'intérêt : « **Les droits de l'enfant** ». Depuis 1989, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a permis d'importants progrès pour les enfants à travers le monde.

Cependant, de grands défis à la réalisation des droits de tous les enfants demeurent, tels que les inégalités, la violence, le changement climatique et bien d'autres, ce qui nous a très bien été expliqué par la conférencière spécialiste des droits de l'enfant à l'UNICEF, Anne Grandjean.

Fêtes pour les enfants

L'année scolaire terminée, la **Fête des écoles** a eu lieu vendredi 29 juin 2018, sur le thème « Les Insectes ». Tout était réuni pour que la fête soit belle et les enfants heureux durant cet après-midi consacré à eux seuls : maquillage, promenades à poney, carrousels, châteaux gonflables, glaces et goûters.

Puis, c'est dans une salle comble que les autorités de la Ville de Chêne-Bougeries et la directrice de ses écoles, Caroline Desjacques-Privato, ont pu accueillir les élèves de 7P et 8P, accompagnés de leurs parents et enseignants, au rythme des prestations sur scène des élèves en dernière année d'école primaire. Le cortège à travers le parc Sismondi et le parc Stagni était tout aussi festif. La soirée s'est poursuivie au son des fanfares puis de l'orchestre live « Jukebox Heroes », tandis que les divers stands proposaient de la restauration en tout genre.

Pressés d'offrir des friandises aux enfants de Chêne-Bougeries, **Saint-Nicolas** et le Père Fouettard y ont fait halte, le jeudi 6 décembre 2018. Après un beau cortège aux flambeaux et quelques chants entonnés par le chœur Arte Musica, entouré des autorités communales, les familles ont dégusté la soupe et les marrons tandis que d'autres se faisaient photographier avec Saint-Nicolas.

Pour sa 16^{ème} édition, le **festival Marionnettes & Cie** avait réservé un très beau programme pour le week-end des 9 et 10 mars 2019. 4 spectacles à découvrir pour les enfants dès 2 ans, mais aussi un parcours de la marionnette placé sous le thème « La forêt enchantée », comprenant divers ateliers pour découvrir, en bricolant et en manipulant, le monde de la marionnette. Collaboration une fois de plus très réussie avec la Cie des Croquettes.



Grand cortège des enfants sous le thème « Les Insectes » lors de la fête des Promotions 2018 - 29 juin 2019

Manifestations officielles

L'année 2019 débutant, les autorités communales ont eu le plaisir de convier à la salle communale Jean-Jacques Gautier, le mardi 8 janvier 2019, les corps constitués, associations et personnes nouvellement installées dans la commune pour le traditionnel **apéritif des vœux**, animé en musique par l'Harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries.

Le **Mérite Chênois 2019** a été décerné, le 19 mars, à **Jacqueline Bischoff** pour son engagement et son dévouement envers notre Ville, notamment à travers ses activités pour l'Association Chêne-Bougeries Natation (CBN). Une action qui honore la commune de Chêne-Bougeries. Discours amical de François Lonchamp, ancien Président du Conseil d'Etat, suivi d'une animation des moniteurs du CBN. C'est visiblement très émue que Jacqueline Bischoff a remercié les autorités pour cette belle soirée, donnée en son honneur et placée, à sa demande, sous le thème de la Russie. Cette soirée fut aussi l'occasion pour Marion Garcia Bedetti, Maire, de rappeler les fondements du Mérite Chênois à l'assemblée dont faisaient partie les personnes nouvellement naturalisées de la commune.



Jean-Locher, Conseiller administratif, Jacqueline Bischoff, Méritante 2019, Marion Garcia Bedetti, Maire et Jean-Michel Karr, Conseiller administratif

Collaborations intercommunales



L'Orchestre des Trois-Chêne, dirigé par Arturo Corrales, a offert le dimanche 11 novembre 2018 un magnifique concert, avec Marie-Barbara Berlaud en soliste alto. Angleterre, Norvège, Finlande. Ce fut un véritable périple à travers le Nord de l'Europe, jalonné de trois magnifiques œuvres du répertoire symphonique : Jean Sibelius, *Finlandia*, William Walton, *Concerto pour alto* et Edvard Grieg, *Danses norvégiennes*, qui ont enchanté le public.

Célébrée le 24 mai 2019, la **Fête des Voisins** est un événement national qui invite les citoyens à se retrouver dans les immeubles, les chemins ou les jardins pour partager un moment de convivialité, afin d'enrichir les relations de bon voisinage. La Ville de Chêne-Bougeries a comme de coutume fourni à ses habitants des invitations pré-imprimées, t-shirts, ballons, cabas, bancs et tables pour que la fête soit la plus belle possible.

TERRITOIRE

Plan directeur communal et coordination avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE - (anciennement Département de l'urbanisme)

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et suite à la finalisation du plan guide élaboré dans le cadre des Grands-Projets Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, la Commune a, selon la loi cantonale d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT), trois ans pour mettre en conformité son plan directeur communal et son plan directeur des chemins pour piétons (PDCom) avec le PDCn 2030.

Courant 2016, le DALE a initié le processus relatif à la 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030. Cette dernière a fait l'objet d'une enquête publique entre le 2 décembre 2016 et le 15 février 2017. Le Conseil municipal a adopté une résolution y relative lors de sa séance du 15 juin 2017.

Cette mise à jour intervient concomitamment du Plan directeur communal.

L'Office de l'urbanisme cantonal qui dépend du Département du territoire (DT) a publié un guide destiné aux communes genevoises afin de faciliter leurs démarches. Ce guide prévoit notamment l'élaboration d'un cahier des charges dans lequel figure en guise de préambule les pistes de réflexions, orientations et principes d'urbanisation que la Commune souhaite mettre en œuvre. Le Canton a reçu ce document de la part du Conseil administratif pour consultation technique et validation durant le mois de juin 2018.

Parallèlement, l'élaboration d'une stratégie relative à la densification de la zone 5, plus communément appelée zone villas, laquelle représente environ 70% de la surface du territoire communal, a également été entreprise.

Suite aux observations formulées par le Canton concernant ce cahier des charges, processus ayant nécessité presque 10 mois, différentes rencontres se sont déroulées avec les associations de quartier afin de prendre la pleine mesure des propositions formulées dans le cadre de la stratégie d'évolution de la 5^{ème} zone. De plus, les thématiques liées aux zones de développement à la mobilité et à l'environnement ont également été traitées.

Une présentation publique de l'état d'avancement du dossier a été faite lors du Conseil municipal du 4 avril 2019, puis l'avant-projet a été présenté en séance des commissions réunies au courant du mois de juin, puis adopté par le Conseil administratif avant envoi dans le cadre de la procédure de consultation technique.

La démolition de certains des éléments dans celui sis au N° 27 (Café de la Fontaine) a également eu lieu avec bien évidemment la conservation des éléments de décoration dignes d'intérêt, dont notamment les corniches, poteaux en fonte, menuiseries de placards, impostes...

Dans les bâtiments situés aux N°s 23 et 25, les travaux sont plus délicats à réaliser puisque des travaux en sous-œuvre sont toujours en cours. En effet, par exemple, il a fallu préserver la charpente pour pouvoir commencer le travail de creuse directement à l'intérieur des immeubles. Cette opération permettra d'agrandir les sous-sols afin d'accueillir le local technique du futur Café de la Fontaine.



Image issue du projet La Maison enchantée du bureau Personeni & Raffaele Architectes. Vue depuis le futur espace public intérieur.

Neuf appartements allant du 3 au 6 pièces, six chambres d'étudiants, une arcade commerciale et le Café de la Fontaine devraient pouvoir être livrés dans le courant du 1^{er} semestre 2021.

La deuxième phase de rénovation du Village a également débuté presque simultanément à l'ouverture du chantier A.

Depuis 2017, les documents nécessaires à la création d'un concours d'architecture, initialement prévu sous forme d'un Mandat d'études parallèles, selon la norme SIA 143, avaient été élaborés au cours des deux dernières années. Ce dernier a finalement eu lieu sous la forme d'un concours d'architecture SIA 142.

Le chantier B+C, constitué des bâtiments situés aux N°s 5, 7, 9, 11, 13 et 15 de la rue de Chêne-Bougeries, de ceux situés aux N°s 6, 8 et 10 du chemin du Pont-de-Ville ainsi que de celui sis au N° 2 du chemin De-La-Montagne, s'est ouvert avec l'organisation dudit concours d'architecture SIA 142 en octobre 2018.

La première étape dite phase de sélection consista à sélectionner 11 équipes pluridisciplinaires afin de les faire travailler sur le périmètre du concours. Fin mars 2019, ces dernières ont rendu leur travail qui a été jugé les 4 et 17 avril. A l'issue de ces deux tours de sélection, le jury, présidé par M. Standardo, du bureau d'architecture 3BM3, a retenu le projet intitulé « La Maison Enchantée » imaginé par les bureaux Personeni & Raffaele architectes, et Chabloz ingénieurs civils comme lauréat du concours. En plus de ce projet lauréat, quatre autres projets ont reçu une distinction du jury.

De fin mai à fin juin, les 11 projets ont été exposés dans l'espace du Nouveau Vallon et sous la pergola jouxtant ce dernier.

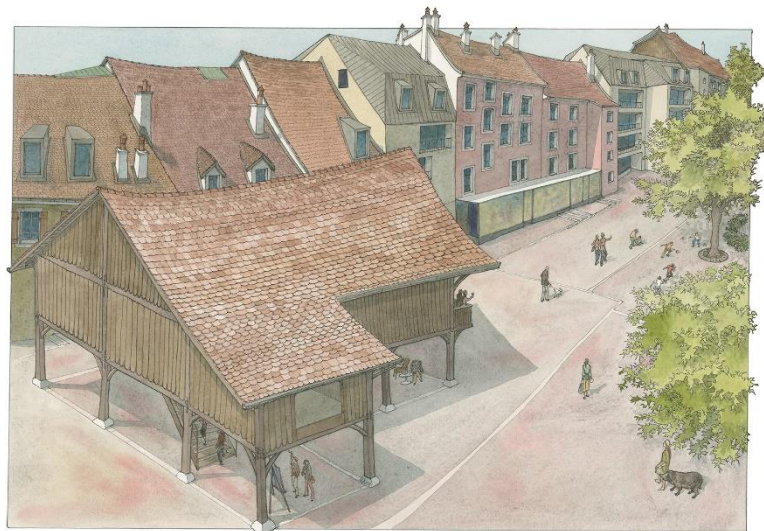
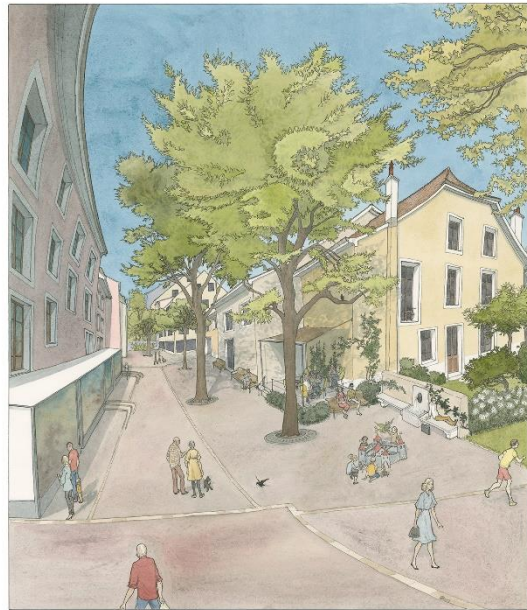


Image issue du projet La Maison enchantée du bureau Personeni & Raffaele Architectes.

Vue depuis le haut de la Rue de Chêne-Bougeries

Le résultat de ce concours n'est pas l'aboutissement d'un processus figé, mais constitue plutôt une étape charnière en vue de demandes définitives en autorisations de construire, lesquelles devraient pouvoir être déposées au courant du printemps 2020, suite au vote d'un crédit y afférent d'un montant de CHF 2'100'000.- TTC par le Conseil municipal, lors de sa séance prévue le 20 juin 2019.

En parallèle à ces deux projets, les négociations en vue d'échanges parcellaires avec certains propriétaires privés du Village se sont poursuivies dans le but d'obtenir la maîtrise foncière permettant la réalisation d'un espace public central du Village, qui trouvera sa place entre le front bâti de la rue de Chêne-Bougeries et celui du chemin du Pont-de-Ville.



Illustrations réalisées par l'artiste Marion Jiranek

Projet de plan directeur cantonal 2030 (PDCn) et 1ère mise à jour

En date du 29 avril 2015, le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur cantonal 2030 en émettant toutefois certaines réserves, notamment concernant les projets envisagés à plus long terme en emprise sur la zone agricole. Ces projets devront faire l'objet d'un argumentaire détaillé démontrant qu'une réponse aux besoins prépondérants de la population en matière de logements ne peut être trouvée dans la zone à bâtir et que l'utilisation du sol proposée est optimale.

Comme indiqué précédemment, une 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030 a été initiée par le DALE courant 2016 et adopté par le Conseil d'Etat de 10 avril 2019 puis transmise à la Confédération pour approbation en juin.

Réserves communales au PDCn 2030

Cette mise à jour a permis d'harmoniser les conclusions du Plan guide du Grand-projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries avec la planification du Plan directeur et de simplifier la lecture dudit plan.

De plus, le PDCn 2030 donne mandat aux Communes pour gérer et planifier leur zone villas (Zone 5), permettant ainsi de développer une vision plus fine des possibilités de densification de ces zones en lien avec les dispositions contenues à l'art. 59 al 4 de la LCI.

A cet égard, il convient encore de rappeler que les nouvelles dispositions dérogatoires de l'article cité offrent désormais, la possibilité d'appliquer un indice de densité de 0.48 THPE, voire de 0.60 THPE, aux parcelles de plus de 5'000 m², cette dérogation étant soumise au préavis du Conseil municipal.

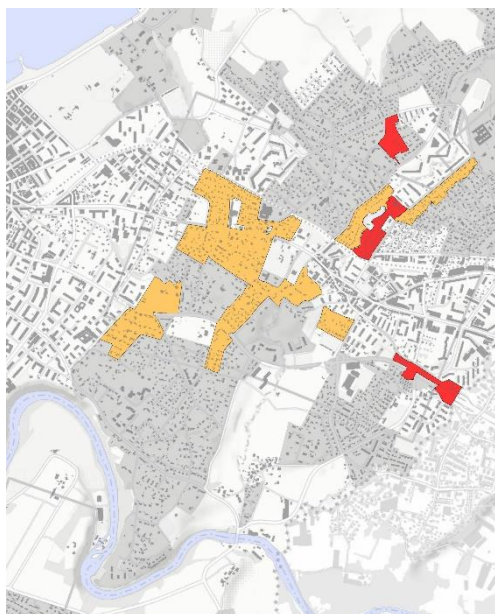
Cependant, dans le cadre de la 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030, le DALE a publié un « Guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone à Genève », lequel constitue désormais un outil de référence pour évaluer les possibilités dérogatoires accordées par l'art. 59 al. 4 de la LCI. Ces dernières étaient jusqu'à lors accordées quasi systématiquement sans généralement tenir compte de l'avis des Communes.

Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté le 15 mai 2015 le projet de loi (11411) portant sur la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) - (L1 30) - (refus conservatoire). Cette modification porte de deux à cinq ans la durée des refus provisoires d'autorisation de construire dans certains périmètres de la zone villas qui font l'objet d'une procédure de modification de zone, devant permettre la construction d'immeubles de logements en lieu et place de villas.

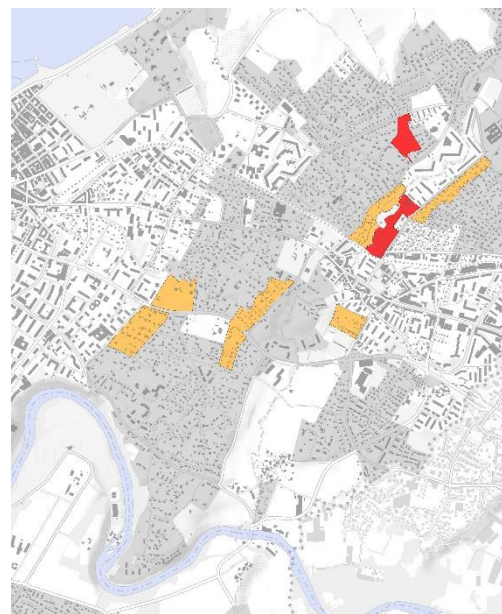
Cette mesure vise à sauvegarder les potentiels de logements à construire dans certains périmètres, en particulier dans un certain nombre de secteurs de la couronne urbaine, en vue d'une densification différenciée par modification de zones, ces périmètres étant par ailleurs définis dans la fiche A03 du PDCn.

En plus de cette disposition, des périmètres de non-application (aucune dérogation accordée) de l'art. 59 al. 4 LCI ont été définis de manière à préserver le futur potentiel à bâtir au cours des 15 à 20 prochaines années.


Une carte de ces périmètres a été dressée par l'Office de l'urbanisme cantonal courant 2015, puis modifiée au regard de la 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030.



Programme de densification des quartiers de villas au 31 mars 2015



Programme de densification des quartiers de villas 27 juillet 2017



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSM TENEBAOS LUR

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Directions du développement urbain
Direction de la planification cantonale et régionale

Programme de densification des quartiers de villas

État au 22.03.2016

	Zone villas existante	
	Refus selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit	
	Pas d'application de l'article 59, alinéa 4 LCI	
	MZ en cours : refus conservatoire, maximum 2 ans	
	Zone réservée sur zones 5 ou D5	} délai MZ : maximum 5 ans
	Zone réservée sur zone D4A	

14.03.2016 OU - PDCR - SFI - AV

Source : site Internet de l'aménagement du territoire et urbanisme / Zones réservées

Il convient toutefois de préciser que les secteurs maintenus en zone villas dans le PDCn, lesquels sont décrits à la fiche A04, ne sont nullement touchés par ces mesures de refus provisoires d'autorisation de construire.

Procédures de planifications de logements dans la commune

Plan localisé de quartier Chevillarde – Jules-Cougnard - PLQ 29'978-511

Pour rappel, le devenir de la parcelle N° 491 a fait l'objet de discussions intenses au cours des dernières années, aboutissant à un projet de PLQ, lequel a été présenté lors d'une séance publique organisée le 6 octobre 2015 par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Le PLQ a fait l'objet d'un préavis défavorable par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 janvier 2017. La procédure d'opposition s'est achevée le 10 juillet 2017.

Le Conseil d'Etat a adopté le PLQ le 28 février 2018, quelques modifications ayant été effectuées suite à la procédure d'opposition, sans pour autant remettre en cause le projet initial. Depuis, le dossier d'autorisation de construire sous le N° DD 111'744 a été déposé et a fait l'objet d'un préavis communal favorable en date du 12 septembre 2018.

Plan localisé de quartier Rigaud-Montagne

Courant mars 2016, une exposition invitant les riverains de ce secteur à prendre connaissance de ce projet a été organisée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Ce PLQ lié à une modification des limites de zone a été initié en 2011 entre les propriétaires, la Commune et le Canton.

L'enquête publique y afférente a pris fin le 12 décembre 2016. Les membres de la Commission Territoire ont auditionné les riverains et les porteurs du projet, lors des séances du 8 et 22 mars 2017.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet prévoyant la construction de 268 logements lors de sa séance du 6 avril 2017.

Soumis en votation populaire le 4 mars 2018, suite à un référendum, le projet de M2 29851-511 a été refusé par 52.44% des votants et le projet de PLQ par 54.59% d'entre eux.

Planification territoriale 2014 / 2025

D'ici à 2025, le nombre de logements réalisés à travers diverses planifications directrices initiées en 2014 devrait s'élever à 2'679 correspondant à environ 5'358 habitants supplémentaires en 11 ans. A ce jour, 1'030 de ces 2'679 logements ont été construits.

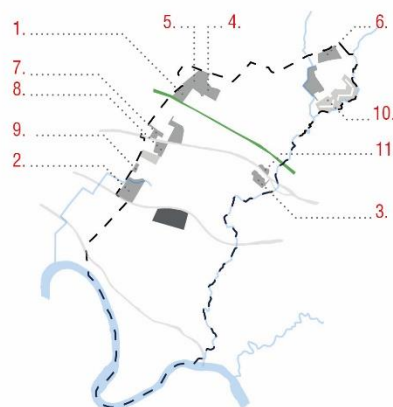
Concernant le nombre de logements réalisés en 5^{ème} zone, une augmentation continue peut être constatée depuis 2013. En effet, environ 250 logements ont été construits au cours des 6 dernières années, ceci sans aucune planification directrice, ce qui ne manque pas de poser d'importants problèmes en matière de gestion du territoire. Cependant, le PDCoM devrait permettre à la Commune de mieux appréhender ce type de projets sur son territoire, subséquemment d'adapter, si besoin, ses équipements.

Planification territoriale 2014/2025

2'679 logements dans des ensembles collectifs, en plus des demandes définitives en 5e zone (villas contiguës ou individuelles)

Logements récemment livrés **1'030 logements**

1. Pré-Babel + Pré-Babel 3
2. Hauts de Malagnou
3. Bessonnette
4. Nouveau Prieuré
5. Pré du Couvent
6. Rigaud-Nord
7. Falletti - Puthon
8. Jules-Cougnard



Chantiers en cours **197 logements**

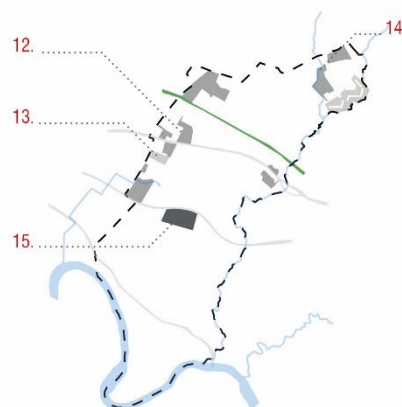
9. Odier - Chevillarde
10. Surélévation Montagne
11. Village - Chantier A

Planification en force **437 logements**

12. Challendin
13. Chevillarde - Jules-Cougnard / parcelle 491

Planification avancée **1'015 logements**

12. Village - Chantier B + C
14. Rigaud - Montagne
15. Malagnou - Paumière



Autorisations de construire

117 demandes en autorisation de construire ont été traitées par le Conseil administratif durant la période comprise entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, soit 33 dossiers de plus que durant l'année précédente. Il convient encore de préciser qu'un dossier peut être traité à plusieurs reprises si ce dernier subit des modifications nécessitant un nouveau préavis communal.

Cette hausse se justifie entre autres par les nouvelles orientations cantonales en matière de gestion de la 5^{ème} zone. Les dérogations à l'art. 59 al. 4 LCI devraient toutefois devenir plus contraignantes en fonction des objectifs communaux décrits dans les stratégies d'évolution de la 5^{ème} zone, une fois ces derniers adoptés dans le cadre du PDCom.

Le tableau ci-dessous indique la nature des préavis formulés par la Commune.

Préavis favorable	Préavis favorable sous réserve	Demande de complément	Préavis défavorable	Pas de préavis communal
41	34	9	33	0
35%	29%	8%	28%	0%
72%				

Le tableau suivant indique le type des dossiers traités dans le cadre des préavis communaux.

Demande préalable	Demande définitive	Procédure accélérée	Demande de démolition
3	84	1	29
3%	72%	1%	24%

ENVIRONNEMENT

Assainissement du bruit

Conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), la Ville de Chêne-Bougeries a réalisé les études permettant de déterminer quels sont les axes routiers contribuant notablement au dépassement des valeurs limites d'immission.

Ainsi, les axes routiers relevant du domaine public communal et devant faire l'objet de la procédure d'assainissement cantonale, sont :

- le chemin De-La-Montagne sur un tronçon de 1.426 kilomètre
- la route Jean-Jacques-Rigaud sur un tronçon de 1.050 kilomètre
- le chemin de la Gradelle sur un tronçon de 0.465 kilomètre
- le chemin de Grange-Canal sur un tronçon de 0.488 kilomètre
- le chemin de la Chevillarde sur un tronçon de 0.616 kilomètre
- le chemin Grange-Falquet sur un tronçon de 0.841 kilomètre.

À cet égard, il convient de relever que, conformément aux dispositions contenues à l'article 16 de l'OPB, l'ensemble des coûts liés aux assainissements à envisager seront à charge de la Commune.

Les études d'assainissement ont été menées suivant la procédure cantonale définie par le Règlement sur la protection sur le bruit et les vibrations (RPBV K 1 70.10). Ces études doivent, en premier lieu, établir un diagnostic complet qui présente les charges de trafic et mesures du bruit à l'état actuel, puis élaborer diverses hypothèses quant à l'état futur, soit à l'horizon 2035.

Ce diagnostic sera ensuite présenté à la commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASSOB), laquelle validera la liste des axes à retenir.

Au vu des délais impartis par la Confédération, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 25 mars 2015, par 12 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 108'000.– TTC, visant à établir un programme d'assainissement du bruit routier sur divers axes relevant du domaine public communal; étude dont la seconde étape a consisté à établir un diagnostic complet au niveau de la mobilité sur l'ensemble du réseau routier communal, en consolidant et validant auprès des autorités cantonales les diverses hypothèses retenues.

La troisième étape de cette étude a consisté, pour chaque axe identifié comme à assainir, à proposer des mesures d'assainissement à la source, puis sur le chemin de propagation, en modélisant l'effet de ces mesures au droit des locaux à usage sensible au bruit situés le long de l'axe à assainir, tout en identifiant d'éventuels dépassements résiduels. Il s'avère in fine que des mesures d'assainissement à la source suffisent. Ces dernières consistent en la pose d'un revêtement phono-absorbant.

Dès lors, la Commune devra entreprendre les travaux sur la base des rapports définitifs validés par la PRASSOB.

Inventaire cantonal des arbres isolés

Depuis septembre 2015, la Commune s'est donné les moyens de mettre à jour l'Inventaire Cantonal des Arbres isolés (ICA) en disposant jusqu'en 2018 d'un collaborateur en charge de l'observation du territoire et de la biodiversité et dont le taux d'activité a été fixé à 50%.

Pour rappel, la Ville de Chêne-Bougeries participe, depuis 2011, à ce programme mené par les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB). Plus de 200'000 arbres sont recensés dans le canton, et ce depuis les premières observations effectuées en 1976.

Les données de cet inventaire nécessitent d'être régulièrement actualisées pour permettre notamment de répertorier les arbres remarquables et ceux en fin de vie qui devraient être remplacés. Tenant compte du fait que certains secteurs de la zone 5 sont identifiés par le plan directeur cantonal 2030, approuvé par le Conseil fédéral en date du 29 avril 2015, comme de «grands périmètres de densification différenciée de la zone villas », ces derniers font l'objet d'une attention prioritaire.

Les efforts se sont concentrés jusqu'à ce jour de part et d'autre de la route de Chêne, ainsi que dans des périmètres pour lesquels les connaissances sont moindres ou trop anciennes pour être véritablement exploitables.

Renseignements à la population

Le Service du territoire, de la qualité urbaine et de la biodiversité est également à la disposition des habitants de la commune pour toute question liée à l'arborisation de leur lieu de vie, aux travaux qui y sont liés, et pour toute question relative à la biodiversité en général. Les questions liées à l'arborisation reviennent régulièrement et concernent directement les habitants, que ce soit pour des questions de sécurité ou pour des questions de bon voisinage.

Sentier nature

Initié par la Commission Nature et Environnement, le projet « Sentier nature » se caractérise par la participation et la collaboration des enseignant-e-s de cinq classes d'élèves de 4 à 8P. Ces derniers participeront à l'élaboration de divers panneaux didactiques et créeront des illustrations tout en apportant leurs idées quant à la manière de transmettre les informations (petits ateliers, jeux de pistes...). Un mandataire spécialisé en environnement et en botanique accompagnera ce groupe avec l'appui du service du Territoire.

Durant l'année scolaire 2018 / 2019, les élèves de ces cinq classes participant au projet de sentier nature ont travaillé à raison de quatre ateliers sur des thématiques floristiques et faunistiques.

Avec l'aide des enseignants et du bureau Atelier Nature et Paysage, ces derniers ont réalisé dix panneaux, lesquels serviront de base à un graphiste pour assurer l'homogénéité graphique du projet. Puis, ces panneaux seront installés le long de trois boucles réparties du nord au sud du territoire communal et connectées entre elles afin de créer un unique parcours de plus de 14 kilomètres.

Ces parcours seront balisés par un fléchage au sol, avec comme signe distinctif la silhouette d'un animal « totem » choisi par les classes, à savoir l'écureuil. L'entretien du fléchage sera assuré par un collaborateur du service communal des Routes.

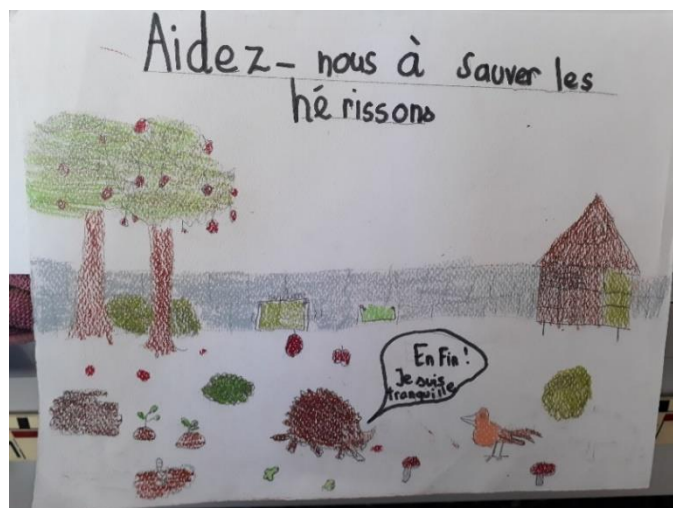
Un flyer sera également réalisé, puis distribué et mis en ligne sur le site Internet communal. Ce dernier offrira également des compléments d'informations sur les thèmes abordés et accessibles via un QR code visible sur les 10 panneaux.

Les dix thèmes retenus sont :

- les corridors biologiques
- la vie du sol
- les prairies
- la renaturation de la Seymaz
- la mare
- les animaux en ville
- les haies
- la vie nocturne
- les vergers
- les abeilles

En complément à ces panneaux, trois thèmes seront associés à des jeux, de type jeu de l'oie, jeu de taquin. Par ailleurs, l'installation d'un Batspot permettant de rendre audibles les ultrasons des chauves-souris est également prévue.

Ce projet a fait l'unanimité auprès du Conseil municipal qui a voté un crédit d'investissement de CHF 92' 500.- TTC lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2019.



Pollution Lumineuse

Diverses recherches et prises de contact ont eu lieu avec des spécialistes concernant la problématique de la pollution lumineuse afin de mieux comprendre les enjeux d'une nuit sombre et sans halo lumineux.

Il semblerait en effet que les sources lumineuses aient, tant sur l'homme que sur la faune (microscopique, petite et grande), des effets sur leur biologie et donc sur leur comportement.

Ainsi, le 21 mars 2019, à l'équinoxe de printemps une conférence sur le thème de la pollution lumineuse a été organisée à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

La Société Astronomique de Genève ainsi que le Muséum de Genève ont animé cette soirée, accompagnés pour l'occasion d'une ingénieure éclairagiste de la Ville de Genève.

Cette conférence a également fait l'objet d'une campagne d'information sous la forme d'un tout-ménage intitulé « Guide de survie ».

A cet égard, il convient de relever que la commune a fait le choix de lever les droits d'auteurs concernant ce document afin de le rendre libre en open source, selon les termes de la Licence Créative Commons Attribution 4.0.

Par ailleurs, plusieurs communes du Canton se sont déjà manifestées pour obtenir ce guide et le distribuer à leurs habitants.



MOBILITÉS

Projets à l'initiative communale

Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique

La Commune a reconduit sa politique de subvention, initiée en 2012, pour l'achat de vélos à assistance électrique. Depuis 2018, une subvention communale de CHF 250.- est allouée uniquement aux 50 premiers communiers de l'année en cours au vu du succès remporté par cette initiative.

Cart@bonus

Le Conseil administratif avait décidé en 2010 de proposer une offre consistant à mettre mensuellement à la vente 100 cartes *Unireso* à un tarif préférentiel de CHF 20.- au lieu de CHF 30.- aux habitants de la commune en âge AVS. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le nombre de cartes a été augmenté de 20 unités.

« Mobilité douce à prix réduits »

Ainsi, 120 cartes au lieu de 100 sont désormais proposées mensuellement à la recharge. En effet, les Transports Publics Genevois (TPG), dans un souci d'innovation en lien avec la dématérialisation des titres de transport ont décidé de remplacer depuis le début 2019 la cart@bonus par une nouvelle carte de paiement sans contact, nommée TPGPay.

Carte journalière « communes CFF »

Le Conseil administratif a décidé de reconduire l'offre de vente d'abonnements généraux CFF 2^e classe sous forme de carte journalière. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le prix de la carte journalière a toutefois dû être augmenté de CHF 40.- à CHF 45.-. Dix cartes « communes CFF » sont en vente chaque jour au guichet de la mairie, étant encore rappelé que depuis janvier 2013, les disponibilités desdites cartes sont visibles en direct sur le site Internet communal.

La rue de Chêne-Bougeries

Suite à l'étude conjointe Canton – Commune, lancée en 2016 et suite à une année de réflexion et de travail sur divers plans et variantes, le groupe de travail, constitué du service communal du Territoire, de la Direction Générale des Transports, de la Direction Générale du Génie Civil et des Transports Publics Genevois, est parvenu à finaliser un projet de réaménagement de la rue de Chêne-Bougeries, de propriété cantonale, en fédérant l'ensemble des partenaires.

Ce dernier consiste à déplacer les rails du tram de manière à rééquilibrer l'espace public dévolu aux piétons et aux cyclistes, lesquels bénéficieront d'une piste en direction de la ville de Genève, tout en offrant aux piétons un espace de déambulation plus confortable et sécurisant. L'enquête publique relative à ce projet, traité par l'OFT (Office Fédéral des Transports), s'est déroulée pendant le premier semestre 2018.

Ce projet permettra également une mise en valeur des commerces se trouvant dans le village et prévoit des accroches avec la future place du village qui se situera au cœur de l'ilot nord, lequel deviendra à terme le « cœur urbain » de notre commune.



Arrachage et découpage des rails du tram



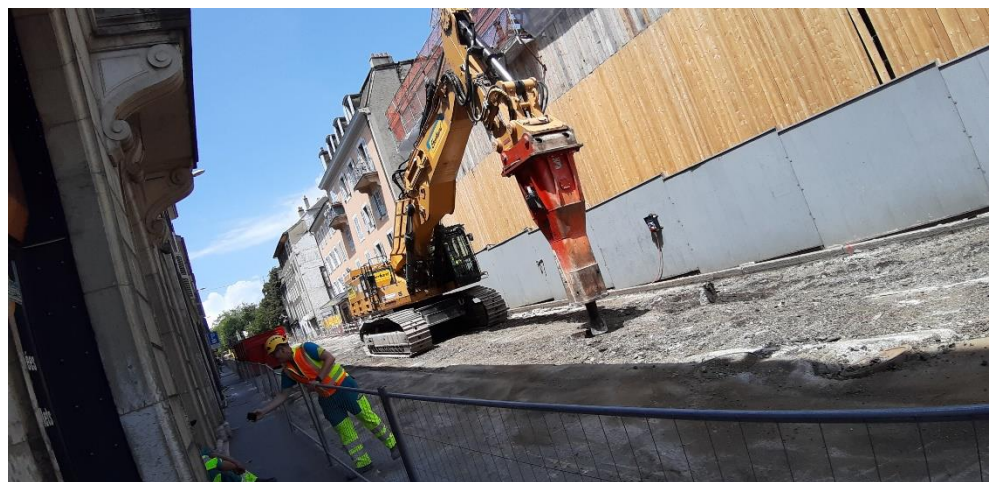
Photo après la démolition de la structure du tram

Ces mesures projetées se veulent complémentaires au projet cantonal d'assainissement du bruit routier de la route de Chêne, ainsi qu'aux réflexions conduites par les TPG en lien avec la ligne de tram 12.

Ces travaux de réaménagement de la rue de Chêne-Bougeries ont commencé au début de l'été 2019, tout en occasionnant, dans un premier temps quelques craintes quant à la stabilité de certains bâtiments adjacents, lors de la phase d'arrachage des rails et de la démolition de la structure en béton soutenant ces derniers.

Les autorités communales ont par ailleurs pris les dispositions nécessaires afin de pouvoir proposer, aux résidents intéressés, un lieu de tranquillité pour le cas où les travaux prévus durant la journée du 2 juillet 2019 devaient provoquer trop de nuisances.

La Commune a profité de ce chantier cantonal pour réaliser les raccordements des eaux usées et eaux claires du chantier A du Village (Bâtiments sis aux N^{os} 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries) au collecteur se trouvant sous le site tram, aux relevés des canalisations se trouvant dans le périmètre du chantier B (Bâtiments sis entre les N^{os} 5 à 15), ainsi que la réalisation des introductions électrique et d'eau.



Démolition de la structure du tram à l'aide d'une pelle mécanique de 100 tonnes

Planification cantonale

Axe Frontenex – des Communaux d’Ambilly à la place des Eaux-Vives

Depuis 2009, le Canton planifie sur le domaine communal la future rénovation des lignes de bus 1 et 9. Ce projet, dit de « l’Axe Frontenex », traversera la commune par la route Jean-Jacques-Rigaud, le chemin de la Gradelle et une partie du chemin de Grange-Canal.

Cette future ligne permettra de relier le quartier en devenir des Communaux d’Ambilly à la place des Eaux-Vives. Les lignes TPG 1 et 9 sont appelées à disparaître au profit d’une seule ligne plus performante !

Le profil de la voirie sera entièrement modifié en vue d’améliorer l’offre en transports publics, ainsi qu’en vue de faciliter la mobilité douce (piétons, cyclistes). Cet axe accueillera sur certains tronçons une berme centrale végétalisée. Des plantations d’arbres sont également prévues afin de garantir la qualité arborée du secteur, tout en permettant également d’assurer le renouvellement du patrimoine vert.

Le projet est de grande envergure car le Canton a décidé de recourir à la technologie TOSA (système de bus de grande capacité 100% électrique avec recharge dite « flash » aux arrêts et sans ligne de contact) sur l’ensemble du linéaire. Un projet du futur avec une technologie du futur, telle est clairement la volonté du Canton, mais également de la Commune qui y voit de réels avantages écologiques mais également une nette amélioration de la qualité de vie pour les riverains de ce secteur.

Les autorisations de construire relatives à ce projet ont été déposées par l’Office Cantonal des Transports (OCT), en 2018, permettant d’envisager, comme prévu, un lancement des travaux en 2020-2021.

Une séance d’information publique, en présence de M. Serge Dal Busco, Conseiller d’Etat en charge du Département des Infrastructures (DI) a eu lieu le 27 mai 2019



Tracé de l’Axe Frontenex
Source cantonale

Voie verte

Conçue sur un linéaire de 22 kilomètres, de Saint-Genis jusqu'au centre d'Annemasse, la Voie verte d'agglomération accueillera majoritairement un itinéraire dédié à la mobilité douce et le tronçon CEVA s'inscrit dans cet aménagement régional concerté.

Mise en service depuis plus d'une année, le tronçon situé entre la gare des Eaux-Vives et Annemasse rencontre un vif succès, à tel point que des mesures correctives devront être prises afin de permettre un usage véritablement partagé de cet axe de mobilité douce.

Ainsi, les autorités communales ont obtenu que des aménagements soient réalisés prochainement en vue d'une sécurisation accrue des croisements entre ce dernier et les chemins De-La-Montagne et de Grange-Falquet.

Collaboration interservices

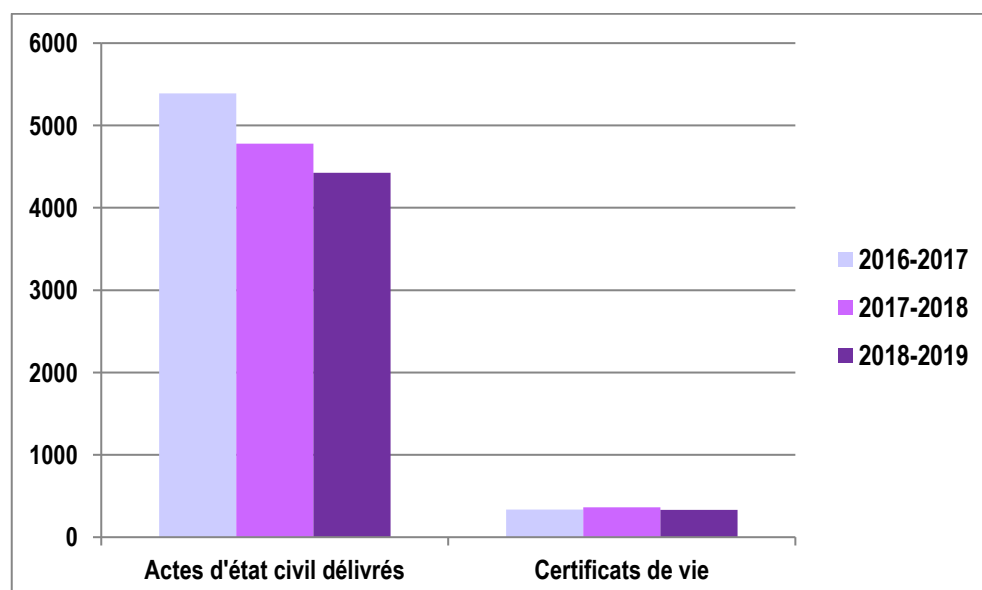
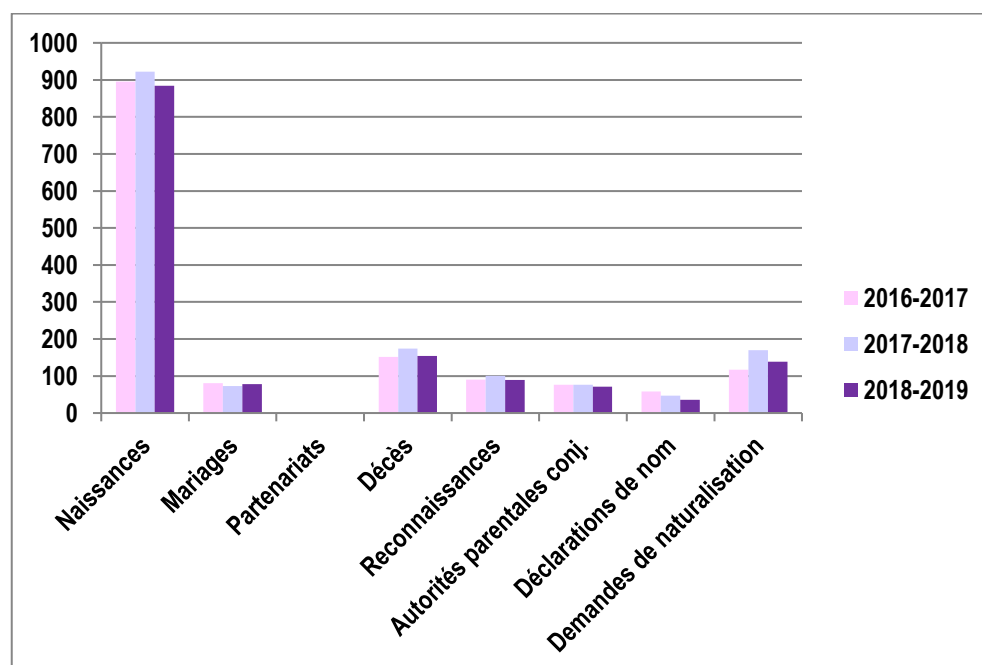
Sous l'impulsion du service Jeunesse, prévention et mobilité, plusieurs démarches participatives liées à la question de la mobilité douce ont été lancées sur le territoire communal. Le service du Territoire a été associé étroitement à ces dernières démarches afin de tenir compte des différentes planifications en cours, dont notamment le projet de Plan directeur communal.

ETAT CIVIL

L'arrondissement en chiffres

Evénements survenus dans l'arrondissement

2018 - 2019	Chêne-Bougeries	Jussy	Presinge	Puplinge
Naissances	875	-	-	9
Mariages	69	5	2	2
Partenariats	-	-	-	-
Décès	142	2	6	4
Reconnaisances	82	-	-	7
Demandes de naturalisation	111	9	-	19



JEUNESSE PREVENTION ET MOBILITE

Responsable du domaine jeunesse et prévention, ainsi que de la mobilité pour la Ville de Chêne-Bougeries, le service Jeunesse, prévention et mobilité (anciennement Jeunesse, prévention et sécurité) assure et développe des prestations en matière d'intégration des jeunes qui vivent et/ou fréquentent le territoire communal, sous l'angle socio-professionnel, promeut une politique de prévention en matière de santé publique et réduction des risques dans les espaces publics, en relation avec d'éventuelles addictions.

Le service coordonne également toutes les questions en lien avec la mobilité et la mobilité douce, en étroite collaboration avec l'Office cantonal des Transports, promeut des démarches participatives et supervise des mandats d'architectes et ingénieurs y relatifs.

Prévention et jeunesse

Les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM), collaboratrices et collaborateurs de la FASE (Fondation pour l'animation socioéducative) sont les principaux partenaires, sur le terrain, du service Jeunesse, prévention et mobilité, en matière de mise en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, voulues par nos autorités. En équipe de six pour les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cologny, leur public cible est représenté par les jeunes de 12 à 25 ans de la région. Les TSHM vont à la rencontre de ces derniers, là où ils se trouvent, leur offrent soutien et possibilités d'autonomisation et participation. Dans le cadre de leurs mandats, les Travailleurs sociaux hors murs collaborent étroitement avec les communes, qui cofinancent avec l'Etat leurs postes, en matière de projets Jeunesse et d'actions communautaires.

De par leur mission de proximité, les autorités et leurs services communaux sont à même de développer, avec les TSHM, des actions efficaces et pragmatiques en matière d'intégration citoyenne des jeunes.

L'excellente collaboration, au quotidien, existante avec les Travailleurs sociaux hors murs de la FASE, ont permis de développer, au cours des ans, une politique jeunesse cohérente et pragmatique, avec, à la clé, de beaux résultats en matière d'intégration de notre jeunesse, au niveau des parcours individuels et, plus globalement, dans les relations intergénérationnelles, ainsi qu'indirectement mais très concrètement, dans le cadre du respect des espaces publics. Ainsi et bien que les espaces publics et les parcs soient fort utilisés par notre jeunesse, ces derniers sont respectés, laissés généralement propres et sans que l'on ait à relever des déprédations.

Au vu de cette situation constante, qui repose sur des rapports de confiance, instaurés entre les travailleurs sociaux hors murs, notre Commune et les jeunes, à qui sont octroyés de nombreux petits jobs, des possibilités de stages et participation à la vie communale, notre Conseil administratif a pu décider de mettre fin au système de vidéosurveillance de divers préaux et espaces publics.

En fonction depuis 2014, ces outils, aux coûts de maintenance relativement élevés, étaient devenus inutiles, vu l'objectif de respect desdits espaces atteint par le biais de moyens de prévention moins intrusifs que les caméras et plus conformes au droit et au respect de la sphère privée, sous l'angle du principe de proportionnalité.

Petits jobs et chantiers éducatifs

Les petits jobs et les chantiers éducatifs représentent un des outils d'intégration essentiel dans le cadre de la politique Jeunesse de Chêne-Bougeries. Ils permettent de favoriser l'autonomie des jeunes de la région, tout en les intégrant dans des services et projets communaux.

Des jeunes sont ainsi régulièrement incorporés pour des périodes de travail, au sein du service communal des Routes, qui représente le service-partenaire idéal, dans le cadre d'une politique publique, définie par le Conseil administratif et qui a comme objectif prioritaire l'autonomie et la formation de la jeunesse habitant et fréquentant Chêne-Bougeries.

Un volet qualitativement important des petits jobs est constitué par la préparation et le service à des apéritifs, petits déjeuners et goûters, dans le cadre de séances publiques, relatives aux projets de mobilité, organisées par le service, ainsi que d'événements culturels pour les aînés, pilotés par le service communal des Affaires sociales.

Par ce biais, nos jeunes ont ainsi la possibilité de rencontrer la population, de se familiariser avec les missions d'une commune; leur présence et bonne humeur sont particulièrement appréciés par nos aînés, auxquels ils ont servi le goûter lors du concert du 7 décembre 2018 et un petit déjeuner le 26 mars 2019, à la salle communale.

Le 22 novembre 2018, à la salle La Colomba de l'Ecole primaire de Conches, six jeunes se sont intégralement chargés de la préparation de l'apéritif, suivant la séance d'information et de discussion, relative au projet de zone piétonne du chemin de la Colombe.

La zone piétonne, sous forme d'essai, avait elle-même été décorée par une jeune artiste de la commune, sous forme de chantier éducatif, avec l'aide des enfants fréquentant les activités parascolaires en mai-juin 2018.



Colloque entre jeunes et TSHM

Chaque dimanche, deux jeunes se chargent de nettoyer les parcs publics et, durant les périodes scolaires, des équipes de jeunes, rétribués par la Commune et sous la supervision des travailleurs sociaux hors murs, nettoient les espaces publics à proximité des écoles, dans le quartier de la Gradelle ainsi qu'au chemin De-La-Montagne.

Cette prestation de nettoyage, par des jeunes, a également une fonction de prévention par les pairs car il est plus aisé pour des jeunes de sensibiliser d'autres jeunes au respect des espaces publics. En effet, les messages passent mieux et sont plus facilement acceptés et intégrés.

Lâche pas ton pote

Lâche pas ton pote est une action de prévention et de réduction des conduites à risques, en relation avec la consommation d'alcool et de produits psychotropes, dans les parcs et espaces publics de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

Depuis 2018, Cologny a également été associée à cette prestation de prévention et santé publique, née à Chêne-Bougeries, suite à une réflexion entreprise entre les TSHM et le service communal Jeunesse, prévention et mobilité.

Durant l'été 2012, le parc Stagni avait été le théâtre de nombreuses fêtes. Des déchets et bouteilles vides jonchaient les pelouses, le lundi matin. Suite à ce constat, le service et les TSHM ont développé, en étroite partenariat avec la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme, le planning familial et la fondation Phénix, active dans le domaine de la prévention et soins en matière de toxicomanie, des tournées de prévention.

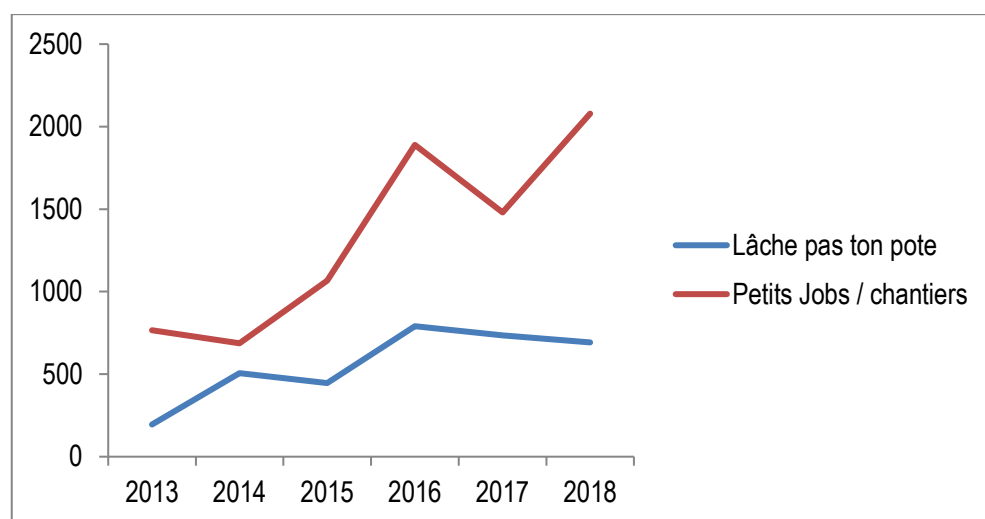
Formées à cet effet, les équipes de jeunes de Lâche pas ton pote délivrent des messages de prévention à leurs pairs, qui se réunissent dans les espaces publics et leur distribuent des bouteilles d'eau, des fruits, des cendriers de poche, ainsi que des black boxes contenant messages de prévention et préservatifs, afin de limiter les conduites à risques, également sous l'angle de la sexualité. Dans le cadre de leurs tournées, les équipes de jeunes de Lâche pas ton pote sensibilisent également les jeunes au respect des espaces publics et à la nécessité de ramasser leurs déchets. Également sous cet angle, les résultats sont probants, nos parcs n'ayant jamais plus été retrouvés dans l'état de l'été 2012.

En 2018, 72 tournées de prévention ont eu lieu, durant lesquelles 1000 cendriers de poche, 800 black boxes et 400 bouteilles d'eau ont été distribuées. En moyenne, 25 jeunes sont abordés et discutent avec leurs pairs dans le cadre de chaque tournée de prévention Lâche pas ton pote.

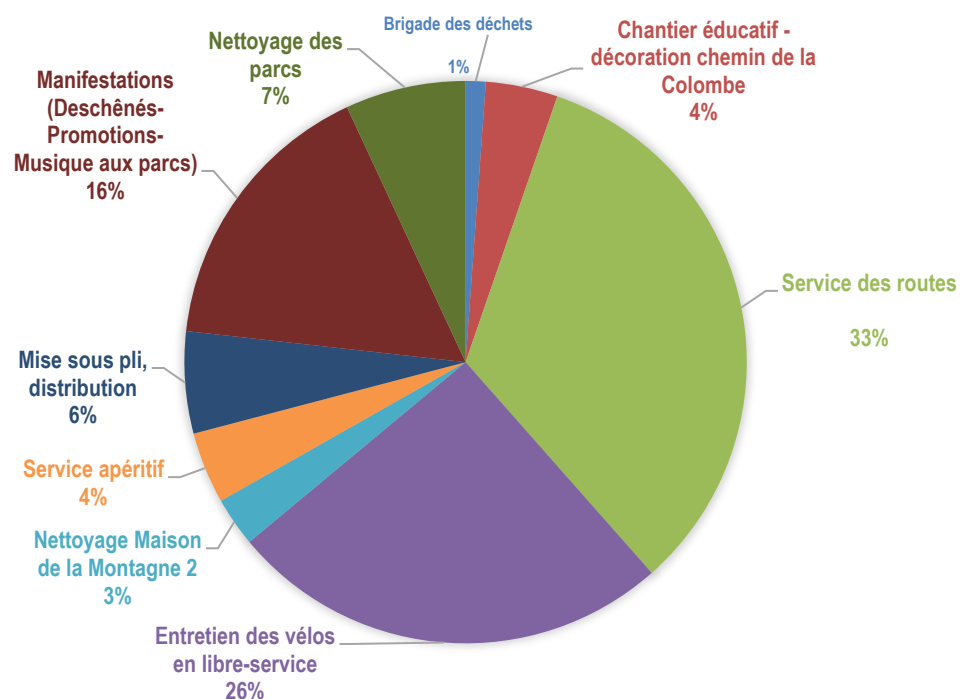
La très grande majorité des jeunes, destinataires de cette prestation, qui se réunissent dans les espaces publics, avec relative consommation d'alcool et de cannabis pour certains, sont âgés de 16 à 20 ans.

Prestations « jeunesse » en chiffres – évolution de 2013 à 2018

Type de prestation	Heures réalisées					
Evolution	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lâche pas ton pote (Prévention par les pairs)	195	505.5	446	790.5	734.27	693.25
Petits Jobs & chantiers éducatifs	766	687	1067	1888.5	1479.35	2078.75



Petits jobs



Une Maison pour la jeunesse et les seniors au N° 2 du chemin De-La Montagne

Depuis 2018, la Commune de Chêne-Bougeries, en étroite partenariat avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc), l'équipe des Travailleurs sociaux hors murs et l'association de seniors « Horizons Nouveaux » a ouvert un lieu de vie intergénérationnel, qui comprend sept chambres permanentes pour des jeunes, de 18 à 25 ans, deux chambres d'urgence, des lieux de vie en commun, des salles de réunion et d'informatique pour l'association de seniors, ainsi qu'un beau jardin, en cours d'aménagement, dans le bâtiment sis au N°2 du chemin De-La-Montagne.

Des jeunes de la commune peuvent ainsi bénéficier de jolies chambres, comprenant un encadrement socio-éducatif, assuré par l'équipe des Travailleurs sociaux hors murs, moyennant un loyer mensuel, compris entre de CHF 350.- et CHF 650.-, selon la taille de la chambre. Le contrat de bail d'une année est renouvelable une fois, après bilan de la situation du jeune locataire.

Lorsque les jeunes locataires ne sont pas solvables et sont soutenus financièrement par l'Hospice général, c'est cette institution qui règle les loyers.

Le but de ce projet consiste à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, également par la mise à disposition d'un cadre de vie stable, permettant aux Travailleurs sociaux hors murs de travailler, directement avec les jeunes, sur des problématiques qui freinent leur parcours vers l'autonomie.

Certains jeunes font également face à des situations familiales complexes, qui mettent à mal leurs projets de formation. Cet espace a également comme but, cas échéant, de leur permettre d'acquiescer confiance dans leurs capacités, loin de tensions qui les empêcheraient de mobiliser leurs compétences.

Actuellement, tous les jeunes qui occupent ce lieu sont en cours de formation, d'apprentissage ou travaillent.

Les Travailleurs sociaux hors murs gèrent également toute la partie éducative du lieu, proposent au service Jeunesse, prévention et mobilité et à la Conseillère administrative en charge du dicastère homonyme les candidatures de jeunes qui souhaitent y habiter, et le service se charge de toute la partie organisationnelle et administrative de la prestation, dans le cadre d'un partenariat qui porte ses fruits.

Les 40% supplémentaires de temps de travail, de l'équipe TSHM, dévolus à cette nouvelle prestation, ont par ailleurs été augmentés, sur proposition du Conseil administratif et décision du Conseil municipal, à 80%, au vu de l'importance de la prestation.

La présence de l'association de seniors « Horizons Nouveaux » a permis, par ailleurs, la réalisation d'un très beau projet intergénérationnel, soutenu par la Commune de Chêne-Bougeries. Ainsi, un raid de 10 jours a eu lieu au Maroc durant le mois d'octobre 2018, avec douze jeunes encadrés par les TSHM et accompagnés par cinq seniors.

DesChênés – la fête de la rentrée, « Digital detox »

Partant du constat que non seulement la fin de l'année scolaire mais aussi son début doivent s'appréhender de manière festive, depuis 2016, les Communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg organisent un festival de la rentrée pour leurs petits communiens : le festival DesChênés.

Dès 2018, la Commune de Cologny s'est associée avec conviction à cet événement.

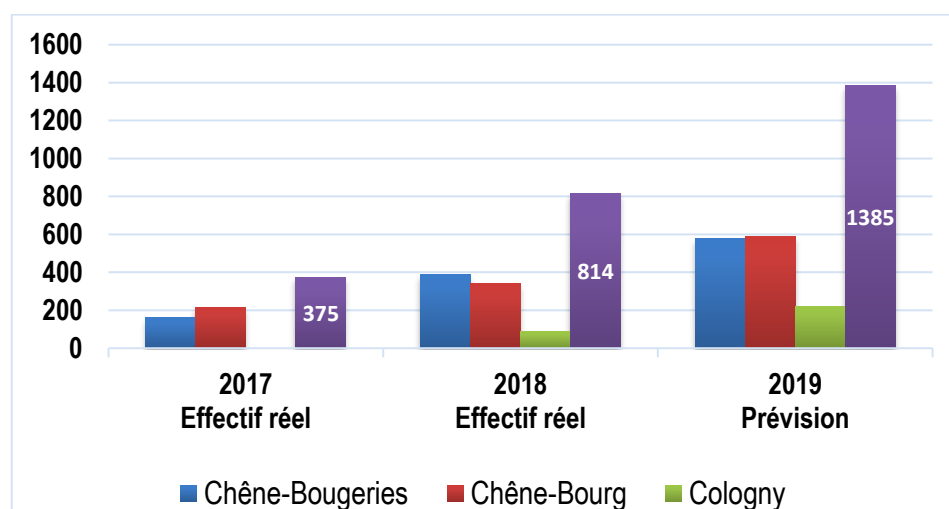
Développée en étroite partenariat avec la FASE par les Travailleurs sociaux hors murs, la Maison de quartier de Chêne-Bourg, le Centre de loisirs et rencontres de Chêne-Bougeries, la Ludothèque de Chêne-Bougeries et le Mouvement pour la Jeunesse de Suisse romande, cette prestation novatrice consiste à offrir aux enfants des trois communes la possibilité de passer les après-midis de la dernière semaine de vacances, ensemble, dans les parcs de Chêne-Bougeries, encadrés par des moniteurs formés.

Entièrement offert, ce festival a lieu dans les parcs Sismondi et Stagni et comprend de très belles activités, qui s'enrichissent chaque année : un mur de grimpe, des vélos rigolos, une roue népalaise, des ateliers scientifiques, de la zumba pour le mouvement, des contes sont parmi les principales possibilités offertes aux moniteurs et à leurs groupes d'enfants.

Le graphique ci-après, relatif à l'évolution des inscriptions, témoigne du succès de la « fête de la rentrée » et du besoin objectif auquel elle répond, auprès des familles : nécessité de trouver des activités en cas de travail des parents mais également besoin de resocialiser avant la rentrée, dans un cadre naturel. Sur la base des retours enthousiastes des parents, qui nous ont dit leur satisfaction de ne pas devoir se battre avec leurs enfants, afin qu'ils n'abusent pas des écrans, nous avons sous-titré ce festival « semaine *digital detox* ».



Evolution des inscriptions



Qui dit plus grand succès dit néanmoins plus de moniteurs à rétribuer, d'activités à proposer, de goûter à préparer, en trois mots : augmentation des coûts. Le festival DesChênes ne pourrait ainsi pas avoir lieu, sous cette forme, sans l'aide généreuse de nombreux sponsors, qui fait de cet événement novateur, d'intégration sociale, un beau partenariat « public-privé ».

L'édition 2018 a connu un franc succès, météo favorable à l'appui. Le samedi soir un « vélo-cinéma », offert par les SIG, ou pédaler pour pouvoir visionner, a également été très apprécié.



Mobilité

Durant les années 2015 et 2017, deux démarches participatives en matière de mobilité ont été initiées. La première concerne le secteur sud de la commune, notamment le quartier de Conches et celui de l'Ermitage. La seconde, mise en place en 2017, concerne le secteur nord de Chêne-Bougeries, comprenant notamment les quartiers « Rigaud, Montagne, Gradelle ».

L'objectif d'une démarche participative consiste à permettre aux habitantes et habitants qui connaissent bien les problèmes de mobilité de leurs quartiers de soulever diverses problématiques, de faire part de leurs attentes et de se prononcer sur les propositions, successivement soumises au Conseil administratif et au Conseil municipal.

Par ailleurs, le service s'occupe également de promouvoir la mobilité douce par le biais de prestations concrètes en faveur des habitants en réponse à leurs demandes ponctuelles, tout en assurant une coordination globale avec l'Office Cantonal des Transports. Il gère la convention relative à la mise à disposition de vélos en libre-service, ainsi que le contrat relatif à une voiture électrique « Mobility ». Le service Jeunesse, prévention et mobilité développe également des petits jobs, en matière de promotion de la mobilité douce, assumés par des jeunes de la commune.

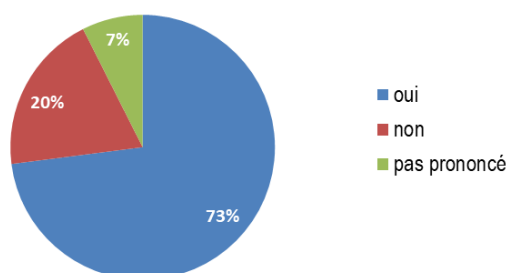
Démarche participative secteur Sud et réalisation d'un marché à Conches

La démarche participative du secteur Conches-Plateau de l'Ermitage, initiée en 2016, avec la participation des associations des Intérêts de Conches (AIC) et de Pro-Ermitage, avait permis la mise en place d'une zone piétonne devant l'Ecole primaire de Conches, ceci pour une période d'essai d'une année. Le bilan y afférent a confirmé le bien-fondé de cette mesure.

Les résultats du questionnaire de satisfaction ont été présentés aux habitants et parents d'élèves lors d'une séance publique, à laquelle ont participé plus de 70 personnes, à l'Ecole primaire de Conches, le 22 novembre 2018.

Souhaitez-vous une zone piétonne définitive

148 questionnaires



Les participantes et participants au sondage ont fait preuve également d'une remarquable créativité, dans leurs propositions d'utilisation de la zone piétonne, suggérant l'installation, entre autres, de :

- jeux, de bancs, d'un terrain de pétanque et d'un skate park
- la plantation d'arbres, la mise en place d'un espace de verdure
- l'ouverture d'un kiosque à pains et/ou d'un kiosque à journaux, ...

Ces propositions sont actuellement à l'étude dans le cadre du projet d'aménagement définitif de la zone piétonne.



Sidecar Café au marché de Conches

Un marché communal à Conches

Pour le surplus, un marché a été mis en place dans cette nouvelle zone piétonne.

Ainsi, tous les jeudis, hormis durant les vacances scolaires, à partir de 12h00, des poulets grillés, des légumes de saison biologiques, des fruits, des fleurs, des gaufres sont proposés aux habitants, parents d'élèves et flâneurs. Un Side-Car café vend cafés et capuccino, dès le matin, répondant ainsi aux souhaits relevés dans le cadre de l'enquête de satisfaction. Pour ses débuts, ce marché a déjà connu un beau succès et permet à la population de se retrouver, autour de tables et bancs installés à cet effet.

Donnant suite aux résultats de la démarche participative, durant sa séance du 16 mai 2019, le Conseil municipal a par ailleurs approuvé divers crédits d'investissement pour finaliser les nouveaux aménagements proposés, sur le chemin de la Colombe, sur le chemin de Fossard et sur l'avenue Gide :

- CHF 225'000.- TTC, pour la réalisation de la zone piétonne définitive sur le chemin de la Colombe
- CHF 240'000.- TTC pour les travaux d'aménagement du chemin de Fossard visant à promouvoir la mobilité douce, notamment par la création d'une voie cyclable prioritaire
- CHF 160'000.- TTC pour des travaux d'aménagement d'espaces publics visant à une modération du trafic sur l'avenue Gide, par la diminution de places de stationnement et son remplacement par des kits, avec bancs et plantations d'arbres, favorisant la promenade et la mobilité douce des aînés.



C-Flours-là – Atelier créations florales au marché de Conches

Mandat d'étude pour une « zone 30 km/h » sur le chemin de Conches

Le Conseil administratif a octroyé un mandant d'étude, en date du 21 mai 2019, en vue de la réalisation d'un avant-projet relatif à la mise en zone 30 km/h du chemin de Conches, au sud de la route de Florissant et en complément de la sécurisation de la poche de Conches.

Chemin Pré-du-Couvent- création d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h.

Suite au transfert de propriété de l'Etat à la Commune, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont décidé de créer une zone de rencontre, sur le chemin du Pré-du-Couvent, soit une zone limitée à 20 km/heure où la priorité est donnée aux piétons, sur le tronçon situé entre le centre intergénérationnel « Nouveau Prieuré » et le cycle d'orientation de la Gradelle.

Une zone de rencontre, avec éléments paysagers et réduction du stationnement, a semblé particulièrement adaptée à ce lieu qui comprend également de nouveaux immeubles de logements. Les demandes en autorisation de construire ayant été déposées fin juin, la réalisation de ce beau projet devrait pouvoir se concrétiser l'année prochaine déjà.

Démarche participative secteur Nord et premières réalisations

Le groupe de pilotage du projet, relatif à la démarche participative en cours dans le secteur nord de la commune, s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Mme Garcia Bedetti, alors Maire et Conseillère administrative déléguée à la mobilité, prévention et sécurité. Il est composé de représentants du Groupement des Associations suivantes : Ensemble résidentiel de la Gradelle, chemin des Voirons, Groupe Montagne, Rigaud-Montagne et Armoise, ainsi que des représentants de l'OCT et des services communaux Jeunesse, prévention et mobilité, et Urbanisme.

L'objectif du mandat d'études, qui a été attribué au bureau Urbaplan, dans un souci également de cohérence territoriale, en relation avec la démarche en cours dans le secteur sud de la commune, concerne la sécurisation de la mobilité douce, la limitation du trafic de transit et la mise en place d'aménagements favorisant l'esthétique et le « bien vivre ensemble ».

Entre septembre 2018 et juin 2019, le groupe de pilotage du projet s'est réuni à cinq reprises et le 2 avril une balade urbaine a été organisée en présence du mandataire et des services communaux.

Durant cette dernière, les participants au groupe de travail ont pu émettre diverses propositions, afin d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et limiter le trafic de transit. Il sied de souligner néanmoins que cette démarche s'inscrit dans le périmètre du futur Axe-Frontenex et qu'elle est donc soumise à des contraintes importantes.

Cela étant, lors de la séance du 8 mai du groupe participatif, le bureau Urbaplan, donnant suite à l'analyse effectuée lors de la balade urbaine précitée, a proposé diverses mesures de circulation, de signalisation et d'aménagement dans le but de notamment mieux maîtriser le trafic de transit, de renforcer la modération des vitesses et de favoriser la mobilité douce, avec une attention toute particulière aux parcours empruntés par les écolières et écoliers.

Au niveau des premières réalisations, parallèlement à l'étude plus globale encore en cours, des mesures de limitation du trafic de transit ont été mises en place sur le chemin des Buclines, sous forme d'une double impasse, avec exception pour les piétons et cyclistes, à la hauteur du chemin du Coq-d'Inde et du chemin du Petit-Pont, à Vandœuvre, ceci en étroite collaboration avec cette Commune et avec l'accord des autorités cantonales. Des arrêtés de mesures à l'essai ont ainsi été pris par l'Office cantonal des transports, pour une durée d'une année, à partir du 22 février 2019. Si ces mesures s'avèrent efficaces, à satisfaction des habitantes et habitants, elles seront pérennisées dès le début de l'an prochain.



Mesure de limitation du trafic au chemin des Buclines

Mobility : une voiture électrique appréciée

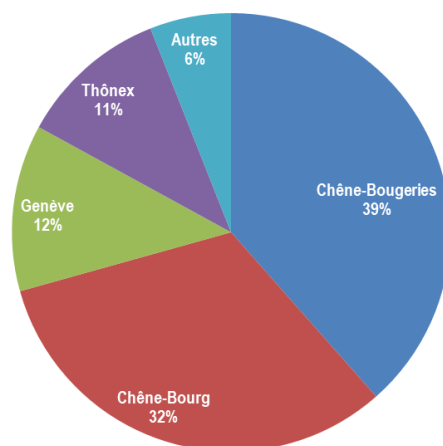
Depuis 2017, la Ville de Chêne-Bougeries a passé un contrat de partenariat avec la société Mobility, afin de mettre à disposition de ses communiens ayant souscrit un abonnement une voiture électrique stationnée aux abords de la salle communale.

A ce jour, le bilan est fort positif. Les réservations de la voiture ayant augmenté de 381 en 2017 à 475, en 2018.

Répartition des utilisatrices et utilisateurs

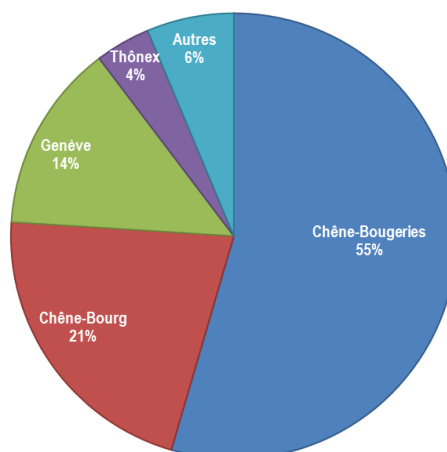
Année 2017 – Réserveation par domicile des clients

- 383 réservations effectuées



Année 2018 - Réserveation par domicile des clients

- 475 réservations effectuées



Fin des « Vélospot »

En 2016, une Convention de partenariat avait été passée avec la société Intermobility, pour l'usage du domaine public, afin de doter notre commune de stations de vélos en libre-service, dans l'attente d'une solution cantonale.

En date du 23 mai 2019, Intermobility nous a informés cesser son activité dans tout le canton de Genève. Même si cette prestation n'avait pas rencontré un grand succès auprès de nos communiens, elle n'avait pas engendré de coûts pour les finances communales et permettait à des jeunes de bénéficier de « petits jobs » en continu, financés par la société prestataire, sous forme d'équilibrage des stations et de travaux de petite manutention. Nous regrettons donc cette décision, particulièrement sous l'angle des prestations « Jeunesse ».

Le futur des vélos en libre-service sera probablement à assistance électrique et devra être cohérent sur tout le territoire cantonal, avec un unique prestataire.

Limitation à 30 km/h d'un tronçon de la route du Vallon

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), plébiscitée par le peuple à plus de 68% en juin 2016, prévoit que les traversées de localités situées en dehors de l'hypercentre et des centres urbains, qui accueillent un trafic pendulaire important, puissent être sécurisées notamment par des abaissements de la vitesse à 30 km/h, ceci également sur le réseau secondaire.

A la demande de la Commune, l'Office Cantonal des Transports (OCT), par arrêté du 9 avril 2019, a décidé d'abaisser la vitesse sur la route du Vallon, de 50 à 30 km/h, sur le tronçon compris entre le parc Sismondi et la place Colonel-Audéoud, pour un essai d'une année, au terme duquel la mesure sera évaluée et décision sera prise quant à son éventuelle pérennisation.

Les parcs Sismondi et Stagni étant très fréquentés par les familles, les jeunes et utilisés par les élèves fréquentant les activités parascolaires, cette mesure revêt ainsi une importance toute particulière, en termes de sécurité.

Perspectives : plus d'autonomie aux communes dans le domaine de la mobilité

Un important défi attend les communes genevoises en 2020 en matière de mobilité. A leur demande, l'Etat de Genève a accepté de leur déléguer de vastes compétences décisionnelles sur leurs réseaux de quartier dits non structurants. La loi sur le transfert de compétences en matière de réglementation du trafic (L 12268) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil, en date du 21 septembre 2018.

Cette importante délégation de compétences, faisant suite à un premier transfert mineur entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, implique notamment pour les communes de devoir rédiger des enquêtes publiques, des arrêtés, répondre à des observations et rédiger des recours en matière de signaux d'indication prescriptifs, de signalisation et de marquages. Ces nouvelles compétences communales, en matière de mobilité, permettront un traitement des problématiques y relatives, dans une optique de majeure proximité et dans le respect du principe de subsidiarité.

C'est un important « chantier » organisationnel qui attend les communes et leurs services et... un joli défi, qu'il conviendra de relever positivement dans l'intérêt de nos communiens.

FINANCES

Bilan au 31 décembre 2018

Bilan actif 2018

<u>ACTIF</u>	Solde au 01 janvier 2018	Solde au 31 décembre 2018
	CHF (*)	CHF (*)
PATRIMOINE FINANCIER		
Disponibilités et placements à court terme	34'134'096	39'305'408
Créances	17'418'449	19'037'118
Placements financiers à court terme	1'136'336	1'098'974
Actifs de régularisation	1'626'052	1'705'195
Placements financiers	1	1'958'593
Immobilisations corporelles	93'614'200	88'778'774
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	3'729'387	3'729'387
Total du patrimoine financier	151'658'520	155'613'450
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Investissements		
Immobilisations corporelles	37'847'340	42'315'140
Immobilisations incorporelles	809'113	820'018
Participations, capital social	2'422'951	2'548'239
Subventions d'investissements	731'600	1'394'413
Total du patrimoine financier	41'811'004	47'077'810
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>193'469'525</u>	<u>202'691'260</u>

Remarques

Le total du bilan a connu une augmentation de CHF 9'221'735 durant l'année 2018.
Les disponibilités et les créances ont respectivement augmenté de CHF 6'789'981.-.

(*) Arrondi au franc

Bilan passif 2018

<u>PASSIF</u>	Solde au 01 janvier 2018	Solde au 31 décembre 2018
	CHF (*)	CHF (*)
Capitaux de tiers		
Engagements courants	1'624'546	1'720'921
Engagements financiers à court terme	0	250'000
Passifs de régularisation	363'442	175'816
Provisions à court terme	2'561'641	2'551'290
Engagements financiers à long terme	4'595'000	4'095'000
Provisions à long terme	550'279	550'279
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	4'549'193	4'899'193
	14'244'101	14'242'499
Capital propre		
Financements spéciaux, engagements et avances	25'440'846	0
Fonds	2'280'046	2'257'684
Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	115'559	0
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'023'056	0
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	63'774'737	0
Excédent/découvert du bilan	86'591'180	186'191'076
	179'225'424	188'448'761
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>193'469'525</u>	<u>202'691'260</u>

Remarque

Afin de se conformer au nouveau plan comptable MCH2 introduit à partir du 1er janvier 2018, il a été procédé à une réévaluation de certains actifs et passifs.

(*) Arrondi au franc

Comptes de fonctionnement

L'exercice 2018 a été clos avec un total de revenus de CHF 46'081'053.73. Les charges se sont quant à elles élevées à CHF 36'835'355.11. Il en est donc résulté un excédent budgétaire de CHF 9'245'698.62.

Les charges liées au personnel se sont élevées à CHF 10'386'791.48, représentant 28% du total des charges.

**« L'excédent
budgétaire s'est
élevé à
CHF 9'245'698.62 »**

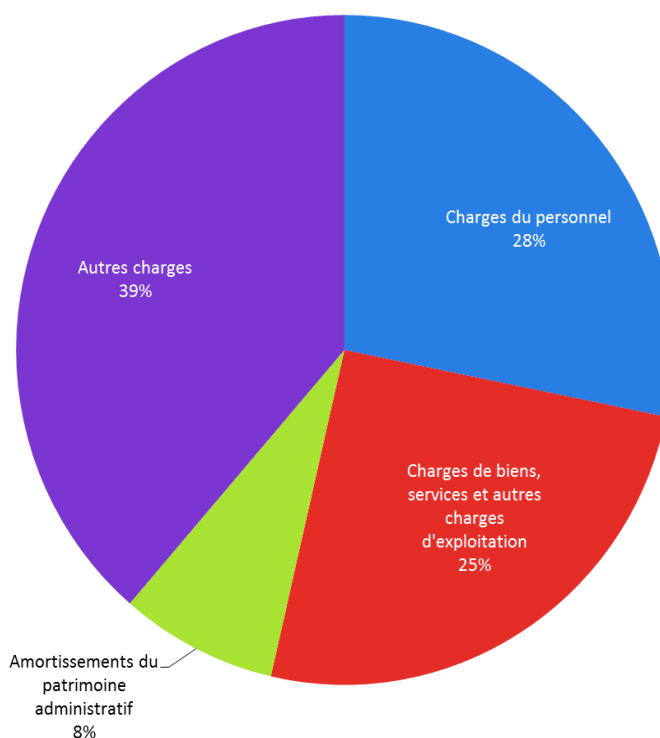
Les charges de la catégorie « Charges de biens, services et autres charges d'exploitation », soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune se sont élevées à CHF 9'357'016.62, représentant 25% du total des charges.

Les charges d'amortissements ordinaires du patrimoine administratif ont été bouclées avec un total de CHF 2'850'455.80, représentant 8% des charges.

Les « Autres charges » comprennent les « charges de transfert » pour un montant de CHF 12'673'395.44 ainsi que les charges financières.

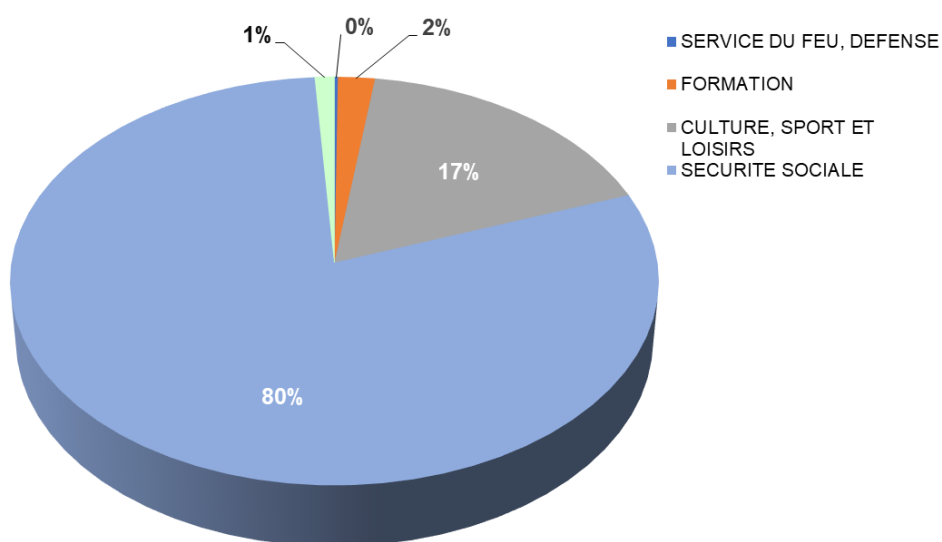
Les contributions et dédommagements aux collectivités publiques se sont élevées à CHF 4'497'188.82 et le montant des subventions accordées à CHF 5'680'979.50.

Récapitulation des charges par nature pour un total de CHF 36'835'355.11



**Répartition par domaine d'activité des subventions versées en 2018
soit CHF 5'680'979.50**

SERVICE DU FEU, DEFENSE	10'620
FORMATION	113'898
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	978'570
SECURITE SOCIALE	4'518'290
TRANSPORTS	59'602
TOTAL DES CHARGES	5'680'980



RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2018 (Classification fonctionnelle)

	Budget 2018		Compte 2018		Variation entre Budget 2018 et comptes 2018		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)			
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	604'010	100	538'649	0	-11%	-100%
02	SERVICES GENERAUX	7'059'231	338'060	5'256'994	415'557	-26%	23%
11	SECURITE PUBLIQUE	2'490'693	413'100	2'370'524	341'450	-5%	-17%
14	QUESTIONS JURIDIQUES	639'950	24'100	372'127	33'564	-42%	39%
15	SERVICE DU FEU	1'162'837	102'000	974'757	105'587	-16%	4%
16	DEFENSE	287'730	62'650	253'327	54'690	-12%	-13%
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	3'911'396	270'417	3'298'665	263'386	-16%	-3%
29	FORMATION, AUTRES	15'000	0	15'000	0	0%	0%
32	CULTURE, AUTRES	911'586	600	837'796	793	-8%	32%
34	SPORTS ET LOISIRS	5'796'797	88'900	4'593'778	291'772	-21%	228%
52	INVALIDITE	20'000	0	5'090	0	-75%	0%
54	FAMILLE ET JEUNESSE	4'201'859	740'100	4'358'458	4'950	4%	-99%
55	CHÔMAGE	120'000	0	133'641	0	11%	0%
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	1'200'534	100	1'166'835	0	-3%	-100%
58	AIDE SOCIALE	0	0	0	0	0%	0%
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	335'214	140'000	335'214	140'000	0%	0%
61	CIRCULATION ROUTIERE	3'269'839	145'500	2'610'680	157'081	-20%	8%
62	TRANSPORTS PUBLICS	426'500	170'000	332'205	169'075	-22%	-1%
63	TRANSPORTS, AUTRES	65'000	10'000	44'951	125	-31%	-99%
64	TELECOMMUNICATIONS	0	12'000	0	24'000	0%	100%
71	APPROVISIONNEMENT EAU	136'440	0	35'533	0	-74%	0%
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	834'140	540'016	564'129	243'033	-32%	-55%
73	GESTION DES DECHETS	2'252'406	55'100	2'313'378	45'601	3%	-17%
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	52'500	0	15'800	0	-70%	0%
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	34'000	0	0	0	-100%	0%
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	224'300	82'500	177'248	94'345	-21%	14%
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	269'990	0	149'398	0	-45%	0%
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	169'700	580'000	169'577	547'443	0%	-6%
91	IMPÔTS	201'600	32'843'213	1'946'039	38'149'288	865%	16%
92	CONVENTIONS FISCALES	763'139	0	974'428	0	28%	0%
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	1'342'685	0	1'342'685	0	0%	0%
94	CHARGES ET REVENUS FISCAUX	0	0	0	0	0%	0%
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	1'401'150	3'665'214	1'574'639	4'985'378	12%	36%
97	REDISTRIBUTIONS	0	5'000	0	13'936	0%	179%
99	POSTES NON REPARTIS	75'000	0	73'810	0	-2%	0%
	Totaux	40'275'226	40'288'670	36'835'355	46'081'054	-9%	14%
	Excédent de revenus	13'444		9'245'699			

(*) Arrondi au franc

RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2018 (Classification selon les natures)

Nature	Libellé de la nature	Budget 2018	Compte 2018	Variation Budget-Compte	Variation en %
30	CHARGES DE PERSONNEL	10'640'190	10'386'791	-253'399	-2%
31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	11'413'797	9'357'017	-2'056'780	-18%
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'416'859	3'850'456	-566'403	-13%
34	CHARGES FINANCIERES	1'397'800	1'567'696	169'896	12%
36	CHARGES DE TRANSFERT	12'406'580	12'673'395	266'815	2%
	Total des dépenses	40'275'226	37'835'355		
40	REVENUS FISCAUX	32'788'713	38'100'813	5'312'100	16%
42	TAXES	1'919'100	1'184'716	-734'384	-38%
43	REVENUS DIVERS	11'000	70'515	59'515	541%
44	REVENUS FINANCIERS	4'819'384	6'091'551	1'272'167	26%
46	REVENUS DE TRANSFERT	750'373	629'941	-120'432	-16%
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES	100	3'518	3'418	3418%
	Total des recettes	40'288'670	46'081'054		

Patrimoine administratif au 31 décembre 2018

Comptes	Désignation	Solde au 01.01.2018	Mouvements au 31.12.2018		Solde au 31.12.2018	Solde au bilan au 31.12.18
			Total Débit	Total Crédit		
Récapitulatif du patrimoine administratif						
14000	Terrains non bâtis - compte général	203 077.00	1 414 599.30	477 235.30	1 140 441.00	1 140 441.00
14010	Routes / voies de communication - Compte général	1 289 157.50	5 273 358.60	5 562 156.60	1 000 359.50	1 000 359.50
14020	Aménagement des eaux - compte général	108 660.00	0.00	27 700.00	80 960.00	80 960.00
14030	Autres ouvrages de génie civil - compte général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14032	Traitement des eaux usées	7 279 105.90	6 116 080.25	6 516 847.30	6 878 338.85	6 878 338.85
14033	Elimination des déchets	257 777.30	0.00	77 970.00	179 807.30	179 807.30
14040	Terrains bâtis - compte général	23 330 850.37	29 458 954.15	30 959 786.82	21 830 017.70	21 830 017.70
14060	Biens meubles - Compte général	975 418.85	31 640.85	225 384.85	781 674.85	781 674.85
14070	Installations en construction - Compte général	718 365.55	5 631 227.59	0.00	6 349 593.14	6 349 593.14
14072	Traitement des eaux usées	3 586 039.70	389 019.40	0.00	3 975 059.10	3 975 059.10
14073	Elimination des déchets	98 888.07	0.00	0.00	98 888.07	98 888.07
14090	Autres immobilisations corporelles - Compte général	0.00	1 105 657.30	1 105 657.30	0.00	0.00
14270	Immobilisations corporelles en cours	68 265.80	80 894.90	0.00	149 160.70	149 160.70
14290	Autres immobilisations corporelles	740 847.35	0.00	69 990.00	670 857.35	670 857.35
145	Participations, capital social	2 422 951.00	1 881 888.48	1 756 600.00	2 548 239.48	2 548 239.48
14620	Fonds intercomm. développement urbain FIDU	731 600.00	687 200.00	24 387.00	1 394 413.00	1 394 413.00
BILAN		41 811 004.39	52 070 520.82	46 803 715.17	47 077 810.04	47 077 810.04
Amortissement au 31 décembre 2018						
Amortissement au 31 décembre 2018				2 850 455.80		

Tableau des immobilisations en cours au 31 décembre 2018

Comptes	Désignation	Vote du crédit	Crédit voté	Solde au 01.01.2018	Mouvements au 31.12.2018		Solde au 31.12.2018
					Total Débit	Total Crédit	
1407	Installations en construction			4 403 293.32	6 020 246.99	0.00	10 423 540.31
14070	Installations en construction - Compte général			718 365.55	5 631 227.59	0.00	6 349 593.14
0290.2200.14070.10	Acquisition parcelle 1150 - Pont-de-ville 20 / Fontaine 7	01.03.18	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0290.2300.14070.10	Rte de Chêne 78-78A - Chevillarde 1-3 - parcelles	01.03.18	41'000.00	0.00	36 658.25	0.00	36 658.25
0290.2500.14070.10	Rénovation des install. sécurité incendie et bât. publics	07.06.18	1'200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1500.1700.14070.10	Acquisition d'un véhicule THM - Cie Sapeurs-Pompiers	12.04.18	100'000.00	0.00	65 417.00	0.00	65 417.00
2170.0112.14070.10	Ecole Chêne-Bougeries - Equipements restaurant scolaire	27.09.18	43'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2170.0113.14070.10	Parcelle 1455 et 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries	27.09.18	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2170.0500.14070.10	Ecole de Conches - Agrandissement	12.04.18	1'100'000.00	1 252.80	1 127 878.59	0.00	1 129 131.39
3410.1183.14070.10	CSSM 2018 : Eclairages domestiques	01.03.18	71'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3410.1184.14070.10	CSSM 2018 - Transf. terrain de sable en terrain synthétique	27.09.18	191'314.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3420.0200.14070.10	Réaménagement complet espaces verts périmètre de la Mairie	15.11.18	181'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3420.1731.14070.10	Acquisition d'un véhicule - Kubota	15.11.18	39'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3420.8100.14070.10	PasSage 41 - Extension - Travaux de réaffectation partielle	28.09.17	548'500.00	16 286.40	67 883.15	0.00	84 169.55
5451.2400.14070.10	Acquisition de surfaces EVE "Challandin"	07.06.18	8'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6150.0048.14070.10	Sécurité et Mobilité Douce Conches/Ermitage - Crédit d'étude	19.01.17	60'000.00	46 733.60	19 187.85	0.00	65 921.45
6150.0054.14070.10	Réfection des enrobés bitumineux salle communale	03.05.18	190'062.00	0.00	184 222.50	0.00	184 222.50
6150.0088.14070.10	Bruit routier : Divers axes	25.03.15	108'000.00	73 980.00	96 509.97	0.00	170 489.97
6150.0200.14070.10	Démolition et reconstruction de la passerelle Gautier	27.09.18	125'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6150.0508.14070.10	Assainissement parcelle 3189 - site pollué secteur	30.01.14	3'665'000.00	0.00	3 558 300.48	0.00	3 558 300.48
6150.5020.14070.10	Réaménagement chemin du Pré-du-Couvent	27.09.18	803'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6150.7032.14070.10	Acquisition Véhicule Pony P3 - GE5118	27.09.18	175'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6230.0004.14070.10	Voie verte CEVA : Génie civil et aménagements	16.06.16	1'500'000.00	16 364.70	475 169.80	0.00	491 534.50
6230.0081.14070.10	Abribus/Abris trams - Pose	10.12.09		563 748.05	0.00	0.00	563 748.05

Tableau des immobilisations en cours au 31 décembre 2018

14072	Traitement des eaux usées			3 586 039.70	389 019.40	0.00	3 975 059.10
7201.0096.14072.10	Coll. Corbusier-Chevill-Boisserette	23.02.12	6'184'219.13	3 335 469.10	0.00	0.00	3 335 469.10
7201.0106.14072.10	Séparatif Ch. des Sureaux - FIA	15.06.17	515'000.00	250 570.60	310 546.15	0.00	561 116.75
7201.0108.14072.10	Mise en séparatif collecteur - Ch. de la Paumière	03.05.18	700'000.00	0.00	33 230.00	0.00	33 230.00
7201.0109.14072.10	Collecteur sous le Ch. Grange-Flaquet	03.05.18	640'000.00	0.00	45 243.25	0.00	45 243.25
14073	Elimination des déchets			98 888.07	0.00	0.00	98 888.07
7301.2109.14073.10	Assainissement ancienne déchetterie intercommunale	12.12.14	150'732.00	98 888.07	0.00	0.00	98 888.07
1427	Immobilisations corporelles en cours			68 265.80	80 894.90	0.00	149 160.70
14270	Immobilisations corporelles en cours			68 265.80	80 894.90	0.00	149 160.70
7900.0201.14270.10	Plan directeur communal / Chemins pour piétons - Pdcom	09.03.17	150'000.00	68 265.80	80 894.90	0.00	149 160.70

Tableau des immobilisations terminées au 31 décembre 2018

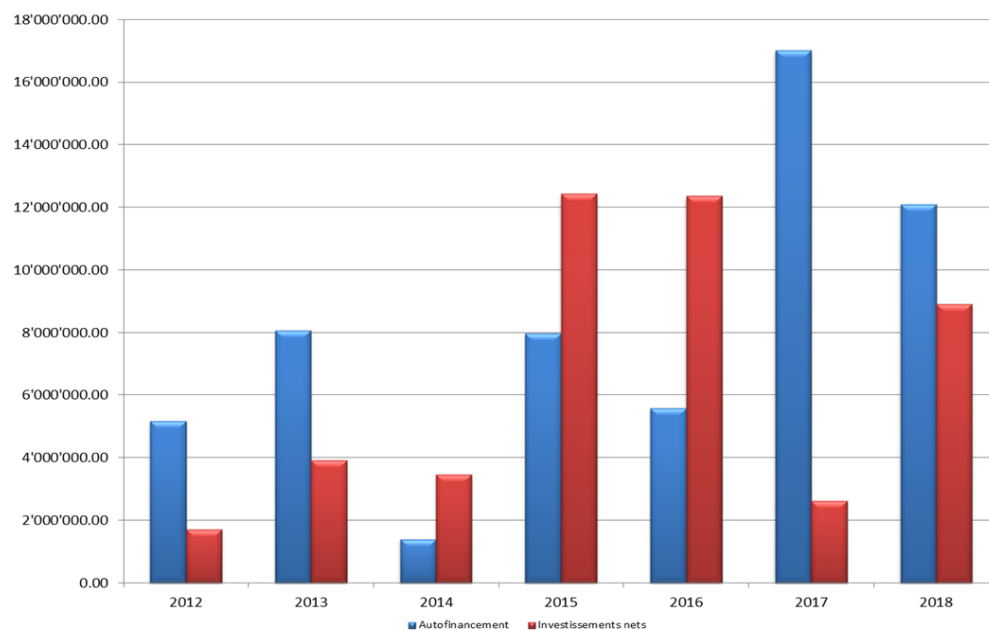
Comptes	Désignation	Annuités	Crédit voté le :	Montant voté	Solde au 01.01.2018	Mouvements au 31.12.2018		Solde au 31.12.2018	Solde au bilan au 31.12.18
						Total Débit	Total Crédit		
14032	Traitement des eaux usées				4 666 934.40	212 046.20	207 783.80	4 671 196.80	4 671 196.80
7201.0099.14032.10	Séparatif CEVA Av. des Arpillères/Ch. des Grangettes	30	2013-2042	15.11.12	628'600.00	540 945.55	75 878.15	0.00	616 823.70
7201.0099.14032.80	FA - Séparatif CEVA Av. des Arpillères/Ch. des Grangettes					100 767.00-	0.00	20 950.00	121 717.00-
7201.0102.14032.10	Mise en séparatif du tracé CEVA - Collecteur eaux usées	30	2015-2044	10.04.14	4'247'899.00	4 146 422.30	136 168.05	0.00	4 282 590.35
7201.0102.14032.80	FA - Mise en séparatif du tracé CEVA - Collecteur eaux usées					424 788.00-	0.00	141 596.00	566 384.00-
7201.0103.14032.10	Coll. EP Grange-Canal/EC Frontenex	30	2015-2044	19.06.14	1'024'000.00	607 520.55	0.00	11 104.80	596 415.75
7201.0103.14032.80	FA - Coll. EP Grange-Canal/EC Frontenex					102 399.00-	0.00	34 133.00	136 532.00-
14040	Terrains bâtis - compte général				11 908 429.53	117 815.13	597 757.00	11 428 487.66	11 428 487.66
0290.0104.14040.10	Mairie Surfaces accueil : Rafraîchissement surface accueil rez	10		19.01.17	46'000.00	8 230.00	42 017.15	0.00	50 247.15
0290.0104.14040.80	FA - Mairie Surfaces accueil: Rafraîchissement surface accueil rez					0.00	0.00	4 600.00	4 600.00-
2170.0100.14040.10	Ecole Chêne-Bougeries - Extension - Crédit d'étude	5		09.03.17	37'000.00	38 435.60	2 380.15	0.00	40 815.75
2170.0312.14040.10	Ecole de la Gradelle: Façades - Rénovation	20	2015-2034	19.06.14	10'767'177.00	10 717 455.78	39 903.78	0.00	10 757 359.56
2170.0312.14040.80	FA - Ecole de la Gradelle: Façades - Rénovation					1 615 080.00-	0.00	500 673.00	2 115 753.00-
3420.0102.14040.10	Quadrilatère Mairie+divers bât. : Réaménagement paysager	5		10.03.16	70'000.00	82 354.45	15 999.50	0.00	98 353.95
3420.0510.14040.10	Platanes / Route du Vallon			13.04.11	94'000.00	9 956.05	8 972.05	0.00	18 928.10
3420.0510.14040.80	FA - Platanes / Route du Vallon					9 400.00-	0.00	0.00	9 400.00-
5451.2201.14040.10	EVE "Nouveau Prieuré" : Réalisation<Ex.54.0300 ou 08.13>	30	2015-2034	06.03.14	3'475'000.00	3 429 244.00	8 542.50	0.00	3 437 786.50
5451.2201.14040.80	FA - EVE "Nouveau Prieuré" : Réalisation					752 766.35-	0.00	92 484.00	845 250.35-
14620	Compte général				0.00	687 200.00	0.00	687 200.00	687 200.00
0290.8001.14620.20	Fonds intercomm. développement urbain FIDU 2018	30		02.11.17	687'200.00	0.00	687 200.00	0.00	687 200.00

Investissements

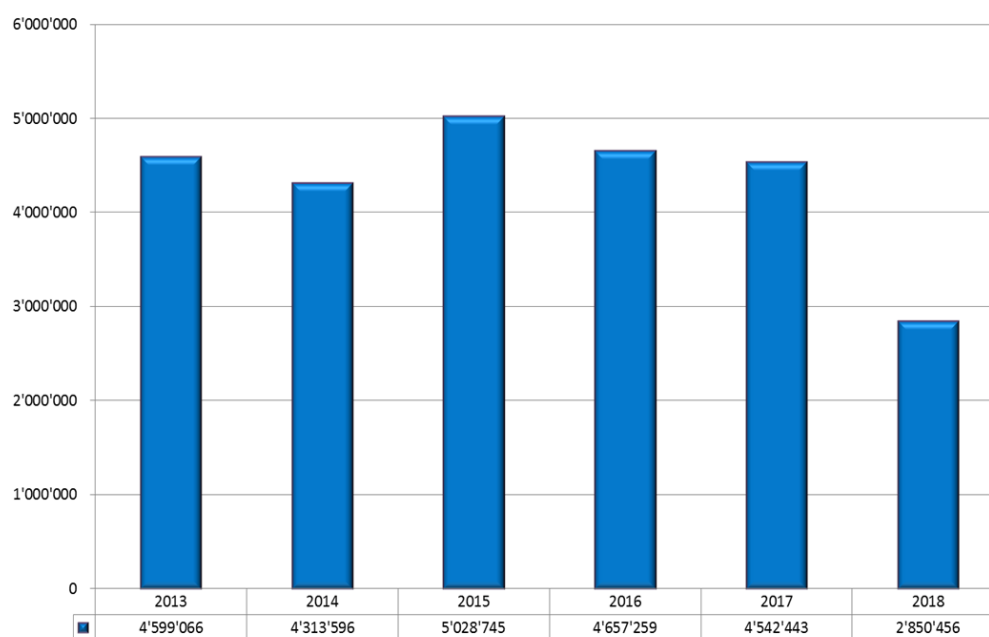
Au cours de l'exercice sous revue, la Commune a procédé à des investissements bruts concernant le patrimoine administratif pour un total de CHF 8'917'664.90. L'autofinancement des investissements de ce même patrimoine administratif s'est élevé à CHF 12'096'154.42.

Cette somme se décompose en excédents de revenus du compte de fonctionnement pour un montant de CHF 9'245'698.62 et d'amortissements ordinaires pour CHF 2'850'455.80.

Investissements et capacité d'autofinancement



Amortissements ordinaires



Fiscalité

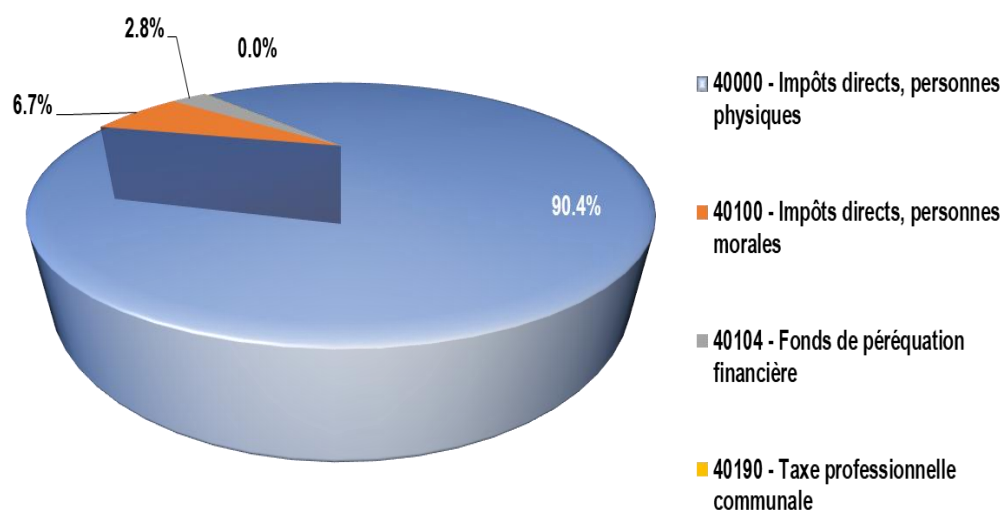
Il convient, en premier lieu, de relever que les impôts sur les personnes physiques ont représenté 90.40% du total des revenus fiscaux réalisés par la commune. C'est dire l'importance d'une bonne estimation des rentrées fiscales.

Il convient encore de rappeler que le budget 2018 a été préparé dans le courant de l'été 2017 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2017.

Récapitulation par fonction

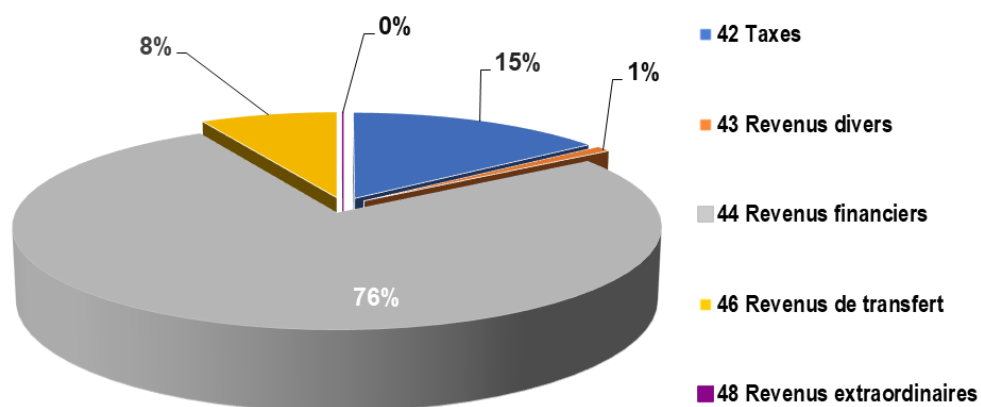
Recettes fiscales pour un total de CHF 38'100'813.32

Nature	Libellé de la nature	Compte 2018
40000	- Impôts directs, personnes physiques	34'448'550.72
40100	- Impôts directs, personnes morales	2'561'413.60
40104	- Fonds de péréquation financière	1'074'619.00
40190	- Taxe professionnelle communale	16'230.00
		38'100'813.32

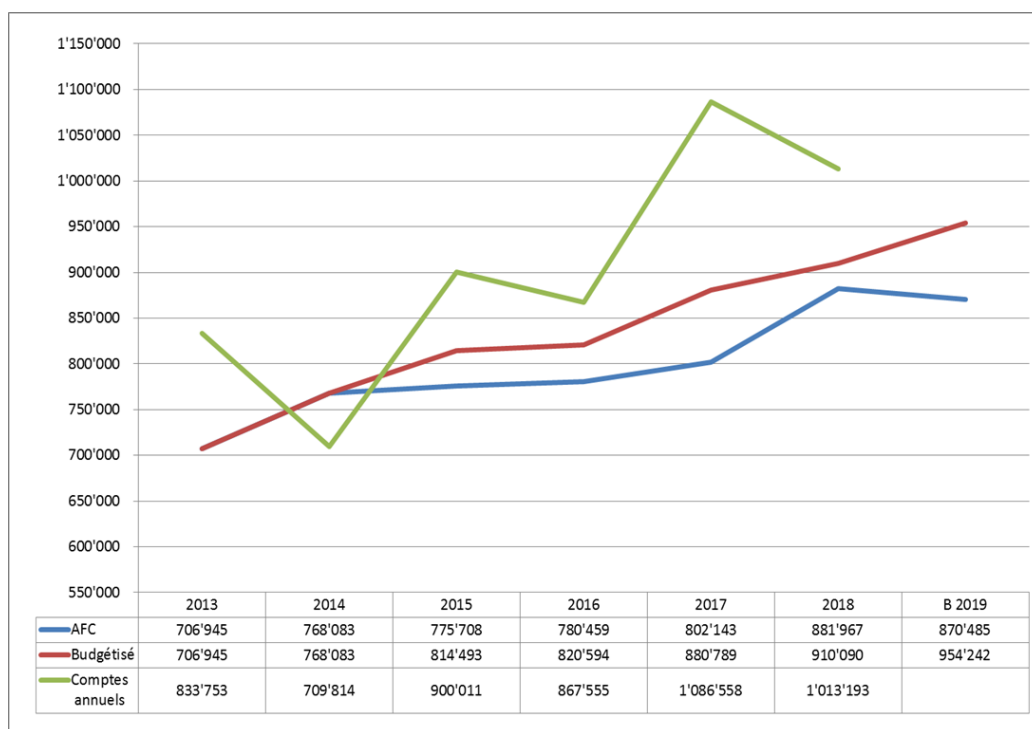


Récapitulation par nature
Recettes non fiscales pour un total de CHF 7'980'240.41

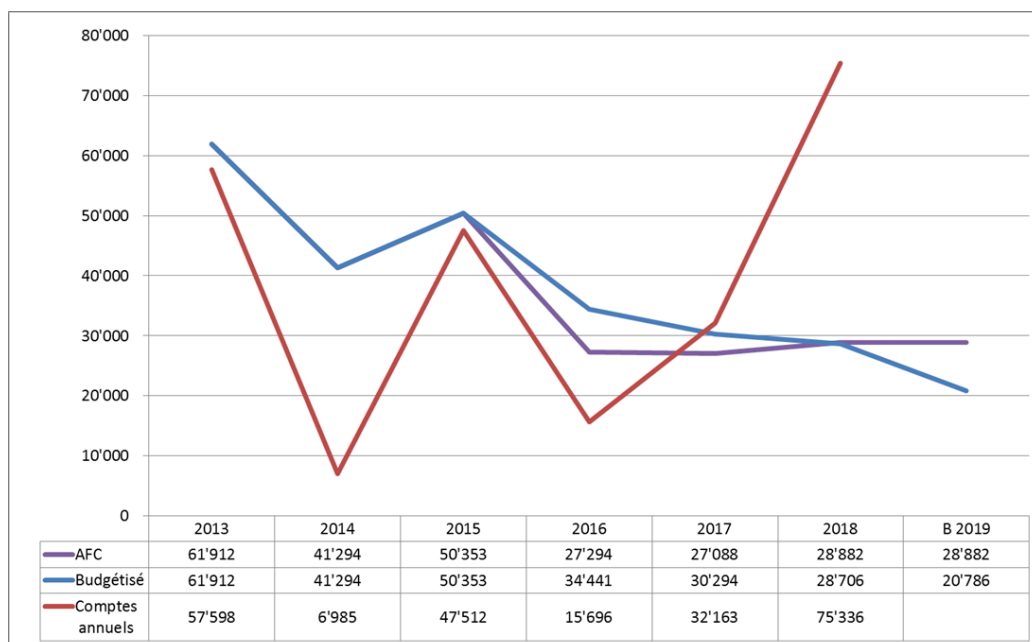
Nature	Libellé de la nature	Compte 2018
42	Taxes	1'184'716
43	Revenus divers	70'515
44	Revenus financiers	6'091'551
46	Revenus de transfert	629'941
48	Revenus extraordinaires	3'518
		7'980'240.41



Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques en milliers de francs (2013 – jusqu'au budget 2019)



Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes morales en milliers de francs (2013 – jusqu'au budget 2019)



Statistiques

Récapitulation par fonction et par habitant

		2018 12239 habitants
<u>Charges par habitant</u>		CHF (*)
0	Législatif et exécutif, services généraux	474
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	324
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	271
3	Culture, autres sports et loisirs	444
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	490
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	244
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	266
8	Combustibles et énergie	14
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	483
		3010

		2018 12239 habitants
<u>Recettes par habitant</u>		CHF (*)
0	Législatif et exécutif, services généraux	34
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	44
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	22
3	Culture, autres sports et loisirs	24
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	12
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	29
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	31
8	Combustibles et énergie	45
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	3526
		3765